107

ŒUVRES

DE

M. LINGUET.

TOME PREMIER.

DU PLUS HEUREUX

GOUVERNEMENT,

OU

PARALLELE

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES

DE L'ASIE

AVEC CELLES DE L'EUROPE;

Servant d'introduction à la Théorie des Loix Civiles.

Les monarques de l'Asie ne font gueres d'édit, que pour exempter chaque année de tributs quelque Province de leur empire. Les manifestations de leur volonté sont des bienfaits. Mais en Europe les édits des princes affligent, même avant qu'on les ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins, & jamais des nôtres.

Esprit des loix, Liv. [illegible]

TOME PREMIER.

UNIVERSIDAD FRANCISCO MARROQUIN — Guatemala, C.A. —
BIBLIOTECA DE
JOSE CECILIO
DEL VALLE

A LONDRES.

M. DCC. LXXIV.

AVERTISSEMENT.

S'IL y a jamais eu une queſtion importante, c'eſt celle qui ſert de texte à cet ouvrage, je n'entreprends pas de la diſcuter par des raiſonnements, je ne veux la réſoudre que par des faits.

On ne ceſſe de crier que le Gouvernement Aſiatique eſt le comble de la dégradation du genre humain, & celui de la grande Bretagne, l'aſile le plus aſſuré de la liberté, du bonheur des hommes. Pour ſavoir à quoi s'en tenir, il ne faut qu'examiner ſans partialité les fruits de l'un & de l'autre.

Il faut de la hardieſſe, & peut-être de la témérité pour entre-

prendre cet examen; c'eſt, comme je ne l'ai déjà que trop éprouvé, ſe dévouer à un anathème certain. C'eſt ſur-tout en cette matiere que les philoſophes ont employé l'art funeſte qui leur eſt ſi familier d'égarer le public en feignant de vouloir l'éclairer. Ils ſont parvenus à lui inſpirer une horreur violente pour des adminiſtrations paiſibles qui ſont aujourd'hui le ſeul refuge de la liberté, telles du moins que les inſtitutions ſociales la comportent, on ne ſauroit concevoir à quel point les gens de lettres ont à cet égard prodigué les ſophiſmes & multiplié les impoſtures.

A les entendre, l'Aſie entiere eſt un grand parc rempli de brebis timides, qui n'ont pour bergers, que des lions affamés. Elles ſe laiſſent toutes dévorer

l'une après l'autre, sans résistance. Elles mettent même leur gloire à devenir la pâture de ces monstres cruels : elles lechent avec reconnoissance la griffe qui déchire leurs toisons, & se précipitent d'elles-mêmes dans la gueule sanguinaire qui les engloutit. Comme si les descendants des Schites, des Huns, des Tartares, c'est-à-dire, des plus libres des hommes avoient pu tout d'un coup, en conservant leurs mœurs, les loix & toutes les coutumes de leurs sauvages ancêtres, devenir des esclaves efféminés, & passer, sans changer de gouvernement, de la plus honorable indépendance à la plus flétrissante servitude.

Voilà pourtant ce qui résulte de tant de satires accumulées avec emphase, parmi nous

contre le deſpotiſme aſiatique. Il ſemble à la chaleur avec laquelle on le combat, que de ſa deſtruction dépendent le repos de l'humanité & ſa gloire. Nos beaux eſprits ſont autant de Perſées qui s'empreſſent d'aller ſur les aîles de l'imagination ; attaquer le monſtre qui menace Andromede. Mais ce qu'il y a de facheux pour l'honneur de la philoſophie, c'eſt que l'héroïſme de ces nouveaux fils de Jupiter ne ſoit produit que par leur intérêt, c'eſt pour l'avantage des littérateurs, & non pour celui des hommes que l'on travaille dans notre Europe, à rendre ſi odieuſe la politique orientale.

Elle n'eſt pas favorable, je l'avoue, à ces rois ſubalternes, à ces monarques en ſous ordre qui jouiſſent ailleurs avec tant d'orgueil de leur ſplendeur paſſagere, &

que nous voions abuser de leur pouvoir avec une impunité si criante. Les grands y sont malheureux, ils ressemblent à ces cariatides qui paroissent plier sous le poids des édifices. S'ils servent à soutenir le trône, ils en sont quelquefois écrasés : l'éclat qui en réjaillit sur eux, leur coûte presque toujours cher. Il n'y arrive aucune secousse qu'ils ne la ressentent, & souvent qu'ils n'y périssent.

Dans la plus profonde tranquillité même, ils ont toujours à trembler. Leur vie ne tient à rien. Un fil que le moindre souffle peut rompre, suspend sans cesse sur leur tête l'épée destinée à punir leurs moindres prévarications.

Les gens de lettres dévoués à un ordre qui fixe & nourrit l'illustration du leur, n'ont été frap-

pés que de son avilissement sous une administration qui l'opprime. Ils ont donc proscrit le gouvernement Asiatique : ils lui ont donné le nom odieux de despotisme. Ils en ont fait l'institution la plus affreuse à laquelle les hommes se seroient jamais soumis, & parce qu'on y voit de temps en temps des esclaves titrés & rampants punis de leurs bassesses, par un maître qui a quelque raison d'en abuser; parce qu'on les voit expier aux portes du serrail, par les humiliations les plus profondes ; souvent par une mort infame, les insultes qu'ils se sont permis de faire au reste de la nation ; on en a conclu que rien n'étoit si infortuné que cette nation qui jouit de leur supplice. Le sort trop juste de quelques scélérats distingués a fait déplorer celui

de cette multitude d'hommes, contents & satisfaits, qui respirent l'air le plus pur, qui vivent dans la condition la plus douce, qui ne redoutent ni les impôts, ni les caprices d'un maître éloigné, ni tous les apanages de la servitude, qui ne connoissent enfin leur prétendu malheur que par les récits ridicules des étrangers.

En Angleterre sous un climat rude & grossier où la nature cede à peine au travail le plus opiniâtre, la couronne, il est vrai, est humiliée; mais est-ce la nation qui profite de l'impuissance du souverain? Enchaînée comme lui par ces orgueilleux tribuns qui feignent de la protéger, sacrifiée sans cesse aux caprices ou à l'intérêt de ces tyrans associés en apparence pour la défendre contre

lui, elle n'est dans leurs mains que l'arme avec laquelle ils le frappent. Accablée d'impôts de toute espece, ne participant à la gloire de ses chefs que par la nécessité de la payer, ne connoissant de la liberté que ses convulsions & ses désordres, elle offre à un vrai philosophe le spectacle le plus affligeant, le plus cruel que la terre puisse présenter.

Comme cependant, ces chefs dans l'ennui & le dégoût qui accompagnent leurs jouissances, sont forcés de prodiguer quelques portions de leurs trésors aux flatteurs intéressés qui se dévouent à les en soulager; comme, pour aiguiser leurs appétits languissants, ils montrent quelque attachement pour les arts & les mains qui les exercent, & que ces mains tiennent à des bouches qui

disposent de la renommée, on ne parle que du bonheur de l'Angleterre : on vante ses loix, ses constitutions ; on ne cesse de les donner pour modele, & de gémir sur le sort des peuples qu'une autre administration en éloigne.

Les hommes sont si sots : il y en a parmi eux si peu qui réfléchissent, que ce qui a le plus contribué à faire adopter les éloges donnés à la constitution de la Grande-Bretagne ; & les déclamations insensées contre celles de l'Orient, c'est peut-être principalement la contenance d'un Asiatique, & d'un Anglois devant son souverain. Un Turc se prosterne devant le padischah, successeur du prophete ; il l'honore comme un Dieu ; il se fait une espece de félicité de sacrifier même sa vie au moindre signe de

cet heureux despote. Un Anglois au contraire, coudoie son roi, il lui jette de la boue dans son carrosse: il affecte hautement de le mépriser.

Cette excessive docilité, d'une part, & cette audace effrénée de l'autre, nous semblent être une confirmation non suspecte de nos préjugés. Il en résulte à nos yeux que le Turc est un serf avili, flétri des fers les plus honteux, au lieu que l'Anglois nous paroît être un citoyen qui soutient encore avec honneur les droits de l'humanité. La bassesse nous semble avoir établi son trône à Constantinople, & le courage le sien sur les bords de la Tamise.

Nous ne songeons pas que le chien, qui est le plus docile des animaux, est le plus courageux, au lieu que le plus lâche,

le plus méprisable de tous, le singe, est aussi le plus insolent. Respecter les loix & les magistrats, est sans doute le caractere du vrai citoyen; insulter les unes dans la personne des autres, est l'emportement d'une vile populace, qui se croit libre comme l'animal dont je viens de parler, quand elle a sauté avec sa chaîne, & qu'elle a trouvé moyen d'en blesser son maître.

Au fond, qu'importe l'appareil extérieur à la liberté ou à la servitude. Le roi de Pologne est servi à genoux, & c'est le moins puissant de tous les rois. Qu'est-ce que la liberté? En quoi consiste t elle? A quoi peut-on reconnoître son existence, & quels sont ses effets?

On vous dit que c'est le bonheur de vivre sous des loix: cela est faux. En ce cas, l'eunuque du

Sérrail ſeroit auſſi libre que le citoyen de Sparte : l'un & l'autre obéiſſent aux loix de leur pays : ils y vivent à cette condition : ils la connoiſſent ; & dès qu'ils la rempliſſent, ils n'ont rien à craindre.

D'autres faiſeurs de définitions diſent que la liberté conſiſte à n'obeir qu'à des loix à la ſanction deſquelles on a concouru ; cela eſt faux encore : car, un citoyen de Rome ou d'Athènes qui étoit malade ou abſent quand la loi avoit été portée, qui par conſéquent n'avoit pu contribuer à l'approuver, n'étoit pas plus eſclave que ceux de ſes compatriotes dont on avoit reçu le ſuffrage.

Qu'eſt-ce donc que la liberté ? Voici en deux mots l'abrégé des interminables diſſertations, qu'on

a tant multipliées sur ce mot si peu entendu : on distingue deux sortes de liberté ; l'une naturelle, l'autre civile ou politique. La premiere est une indépendance absolue ; c'est celle d'un lion, d'un taureau sauvage dans les forêts : la seconde réservée pour l'homme est une véritable chimere ; si on la prend dans l'acception qu'elle semble présenter. Elle ne peut exister qu'avec des modifications qui excluent absolument l'idée attachée au mot par lequel on veut la désigner.

Qui dit une liberté civile, suppose des êtres subornés à un gouvernement quelconque. Or, liberté & gouvernement sont deux choses aussi disparates qu'incompatibles, aussi essentiellement différentes que vie & mort, maladie & santé, joie & douleur. Quelle est la nature du Gouvernement?

C'eſt de commander. Quelle eſt celle de la liberté? C'eſt de ne pas obéir. Il n'y a point de ſophiſme qui puiſſe embrouiller ces deux notions ; delà il réſulte avec évidence, que des êtres libres ne peuvent pas être gouvernés, & que tout être qui gouverne, n'a point affaire à des êtres libres.

Auſſi les politiques ont imaginé une eſpece de liberté factice qui ſubſiſte même au milieu du deſpotiſme des loix. Ils en ont fait le fantôme le plus bizarre & le plus ridicule, puiſqu'ils l'ont compoſé des parties abſolument hétérogènes : le citoyen, ont-ils dit, eſt un homme qui obéit librement ; il ne perd une partie de ſa liberté que pour s'en aſſurer le reſte ; & dès le moment qu'il a rempli ce que les loix ordonnent,

ou même ne le remplissant pas, il n'en est pas moins exactement indépendant.

Mais, qui ne voit que c'est faire consister la liberté dans l'esclavage? Un cheval sellé, bridé, ferré, est donc libre aussi lors qu'il exécute tous les mouvements qu'exige la main ou le talon du cavalier, rien ne lui gêne les jambes : il avance, il recule avec facilité; mais chacune de ses évolutions lui est prescrite; & le moment où il se dérobe aux yeux avec le plus de rapidité, est celui où il éprouve avec le plus de rudesse, l'impression de l'éperon & de la bride.

Il en est précisément de même des loix & de ceux qu'elles dirigent : ils marchent sans paroître porter des fers; mais ce ne sont pas leurs pieds, c'est leur bouche

qui est enchaînée. En un mot, la liberté est la destruction de l'obéissance; celle-ci n'est composée que de sacrifices; elle ne peut donc jamais sympatiser avec l'autre qui ne subsiste que de jouissances.

Il n'y a donc point, & il ne peut y avoir dans le monde de liberté civile; ces deux mots ne peuvent se concilier. Mais si l'on entend par liberté la soumission d'un homme à un autre, & l'état dans lequel celui qui commande cautionne à celui qui obéit, la possession des fruits de son travail & de son industrie, afin de n'être pas dépouillé lui-même de son empire, je conçois qu'il peut exister des hommes libres; mais alors il y a autant de différentes libertés; que d'êtres qui en jouissent, comme il y a autant d'horisons que de différentes vues. A

Athènes, à Sparte, à Rome, la liberté civile d'un magistrat étoit plus grande sans doute que celle d'un portefaix.

La même différence a lieu dans tous les Gouvernements : il y en a où il existe une plus grande somme de liberté que dans d'autres, & où chacun en particulier, relativement à son supérieur ou son inférieur, est vraiment maintenu plus libre par la constitution générale. Il en est des hommes & des gouvernements, en ce cas, comme des nottes de musique ; en haussant & baissant la clef, vous changez toute la gamme.

Il y a donc à choisir entre les gammes politiques : il y en a de plus parfaites les unes que les autres ; & qu'elle est la plus parfaite de toutes ? C'est, comme je viens de le dire, celle où la propriété

des biens est la plus assurée à chacun dans son état. Il n'y a point d'autre liberté civile, & il ne sauroit y en avoir.

Le peuple le plus libre est celui où chaque particulier est le plus respecté, où il y a plus de barrières & de plus puissantes contre l'oppression, où tout le Gouvernement tend à protéger les citoyens : le peuple le plus esclave au contraire est celui où la personne de chaque homme isolé, est le plus comptée pour rien, où l'opresseur adroit est sûr du succès, où tout est hérissé de formes qui encouragent, & assurent les usurpations, où enfin le Gouvernement est par essence ennemi des sujets, où il ne risque rien de les sacrifier, où il a des moyens certains de le faire sans danger. Or, le premier portrait convient à l'Asie, & le second à l'Angle-

terre. C'est ce que je ferai voir dans cet ouvrage.

Quand j'ai osé pour la premiere fois publier mes idées à cet égard ; quand je n'ai pas craint d'affirmer que la vraie liberté civile, le bonheur politique le plus solide, au moins pour le peuple, ne se trouvoit qu'en Asie, & que la sévérité effective, la jouissance assurée pour chaque particulier de soi, de son bien, de son existence physique & morale, n'existoit que sous l'empire de ces princes que nous avons flétris par des noms ignominieux : on s'est soulevé, on a crié au scandale, on a calomnié mes écrits & mon cœur ; on m'a représenté comme l'apôtre mercenaire du despotisme. Il auroit été cependant bien facile de s'épargner tant d'injures, de calomnies ; il n'auroit fallu que lire.

Mais ce n'eſt pas ainſi qu'on ſe comporte ; on commence par juger un auteur, on le condamne parce qu'on ne l'a pas lu : enſuite, on ne le lit point parce qu'on l'a condamné. La pareſſe & la malignité trouvent également leur compte à cette procédure abrégée ; par-là, les préjugés s'établiſſent ; ils ſe fortifient avec le temps, & ce qu'il y a de cruel, c'eſt qu'ils finiſſent par ſubjuguer les juges même impartiaux, qui avoient d'abord commencé par les combattre, & qui ſe laſſent enfin d'avoir raiſon en petit nombre.

Combien y a-t-il d'hommes en France, de ceux qui s'occupent un peu de notre littérature, qui ne me prennent très-ſérieuſement pour l'apologiſte des Nerons & de Tiberes, qui ne croient de bonne-foi que tous mes ouvrages

vrages sont dévoués au maintien du despotisme, que j'y éleve des autels à cette idole sanguinaire, & qu'il ne m'a manqué que du pouvoir pour y sacrifier tous les peuples qui habitent notre Europe. Il est cependant certain que jamais écrivain ne la plus violemment attaquée. Quand j'ai donné une théorie des loix, ce n'étoit pas de favoriser l'autorité arbitraire que je craignois qu'on m'accusât, & si la méprise de mes ennemis avoit été moins rapide, moins furieuse, moins éclatante; il est très-probable que j'essuyerois précisément aujourd'hui le reproche contraire, & avec autant d'injustice.

Mes ouvrages ne sont ni les arsenaux du despotisme, ni le refuge de l'indépendance républi-

caine : ils sont celui de la raison & de l'équité trop long-temps, trop hardiment outragée par la politique.

Je prêche l'obéissance aux peuples, & la justice aux princes : je fais voir aux uns & aux autres, qu'en pratiquant ces vertus, ils ne remplissent pas seulement le plus sacré des devoirs ; mais qu'ils cédent au plus pressant des intérêts. Je présente à chacun de ces deux ordres une punition terrible & inévitable au moment où ils les violent : ce n'est pas là sans doute être rébelle, & bien moins encore oppresseur.

Ce sont des appréciateurs bien iniques & bien cruels que ceux qui ont osé flétrir des livres fondés sur de pareilles maximes, & les dénoncer aux nations comme autant d'outrages faits à l'humanité.

Il est vrai que ce mot, devenu presque ridicule aujourd'hui, ne s'y rencontre guere ; mais en récompense, le sentiment qu'il devroit exprimer, s'y retrouve à chaque page. C'est de l'amour du genre humain que je me sens brûler dès que je tiens la plume. Cette idée est pour moi le trépied dont les vapeurs enivroient la Pithie.

Dès le moment où je réfléchis sur la politique, le desir du bonheur des hommes vient enflammer mon cœur ; & si mes foibles productions ont quelque mérite, elles ne le doivent, sans doute, qu'à cette passion courageuse qui fait mon existence. Comptant trouver des aliments pour l'entretenir & la satisfaire dans ce qu'on appelle des traités de droit public, dans ces volumineux amas de principes, de maximes, qui sont si multipliés, je les ai dévo-

rés avec autant d'ardeur que de constance.

Quel a été le résultat de mes lectures ? De reconnoître, en frémissant, que toutes ces prétendues leçons sublimes, toutes ces collections dogmatiques, ne sont que des compilations d'horreurs. Qu'y apprend-on? Que les grands sont tout, & les peuples rien. Ce sont des recueils de préceptes sur l'éducation qu'il faut donner à des tigres, pour aiguiser leurs ongles & fortifier leurs dents. Il n'y est question que d'*empire*, de *jouissance*, de *liberté*, tous avantages qui ne se donnent qu'à la force & à la richesse. Jamais on n'y a parlé des moyens d'assurer quelque chose à ceux qui n'ont rien; de soustraire les agneaux, ou la partie des hommes que l'on dégrade par le nom de *peuple*, à la faim absorbante des lions titrés, qui les

déchirent ; de détruire la misere qui consume ces malheureuses classes de la société, flétries par leurs emplois & leur bassesse. Ces détestables flatteurs, qui se sont décorés du nom de maîtres de politique, ne sont que des maîtres de tyrannie.

Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'a fait sentir la nécessité de recourir à un systême nouveau, à un systême qui n'attachât point l'impunité aux titres, ni aux grandes places le droit d'opprimer sans crainte ; à un systême qui ne mît point l'opulence au premier rang parmi les vertus, & qui conduisît souvent, au contraire, à la traiter comme un crime, quand elle est le fruit ou la compagne du pouvoir ; à un systême qui assurât à la médiocrité un calme inaltérable, & la jouissance sacrée de sa liberté, &

ne laiſsât les orages à redouter qu'aux ames aſſez aveugles pour préférer un éclat périlleux à une obſcurité paiſible.

Ce ſyſtême, je l'ai trouvé déjà confirmé en Aſie par une expérience de pluſieurs milliers d'années, & je l'avoue, j'y tiens comme un dévot perſuadé au culte de ſon idole. Il ne m'eſt donc pas permis de voir, ſans intérêt & ſans indignation, les efforts que tant d'eſprits prévenus multiplient pour le flétrir. J'en ſuis comptable à nos contemporains, qu'il peut éclairer ſur leur triſte ſituation, à la poſtérité, qu'il peut en préſerver. En le publiant pour la premiere fois, j'ai contracté l'engagement de le défendre : & le courage qui me l'a fait découvrir, ſeroit dégradé par la lâcheté qui m'empêcheroit de le juſtifier.

Suis-je au terme des traverſes

& des calomnies auxquelles il m'a exposé ? Je n'en sais rien. En attendant que l'expérience me l'apprenne, je profite d'un instant de loisir, sur lequel je ne devois pas compter, pour épurer les ouvrages où il est dévelopé. J'en ressere le volume, j'en retranche ce que la passion m'avoit pu dicter dans des moments où j'étois peut-être excusable d'y céder : je ne conserve que ce que la raison peut approuver, ce que la vérité démontre, & ce qui peut par conséquent être utile aux hommes de tous les siecles.

Je diviserai cet ouvrage en deux parties. La premiere sera consacrée au développement de la législation Asiatique. Dans la seconde, je traiterai de la constitution de la Grande-Bretagne.

Une derniere observation que je dois consigner ici, c'est que

je n'ai aucune intention d'offenſer les Anglois, ni de manquer à cette nation qui a produit des hommes du plus grand courage & du génie le plus élevé. Une légiſlation imparfaite n'eſt pas toujours un obſtacle au développement du mérite des particuliers qui y ſont ſoumis. Une nation peut être très-eſtimable par elle-même, & très malheureuſe par ſon Gouvernement. Voilà ce que ſont, à ce qu'il me ſemble, les Anglois.

Ils doivent me pardonner de le dire ; je ne fais après tout qu'uſer ici d'un de leurs privileges : la liberté de la preſſe eſt chez eux une des franchiſes qu'ils eſtiment le plus ; ils ne doivent donc pas ſavoir mauvais gré à un étranger d'uſer en parlant d'eux d'une permiſſion qu'ils ne pourroient refuſer à un de leurs compatriotes.

DU PLUS HEUREUX

GOUVERNEMENT

OU

PARALLELE DES CONSTITUTIONS POLITIQUES DE L'ASIE, AVEC CELLES DE L'EUROPE.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des diſtinctions établies pour déſigner les différentes eſpeces de Gouvernement. Qu'elles ſont chimériques & mal imaginées. Que c'eſt là ce qui a prévenu les eſprits contre les Gouvernements Aſiatiques.

QUI le croiroit ? l'idée odieuſe que nous avons des adminiſtrations orientales, tient peut-être beaucoup à la manie abſurde des premiers raiſon-

neurs qui se sont avisés parmi les descendants des Barbares du Nord, de publier leurs rêveries sur la politique. Ils se sont, comme les naturalistes, piqués de classer les genres & de donner des définitions exclusives. Les uns comme les autres n'ont fait, par cette intempérance de divisions ou de réunions arbitraires, que retarder les progrès de leur science, & accabler la raison sous le poids de ces folles nomenclatures.

Ils ont distingué justement trois especes d'administrations, ni plus ni moins. La République, la Monarchie, & le Despotisme, l'une bonne, l'autre tantôt bonne tantôt mauvaise, la troisieme essentiellement mauvaise.

D'après leurs préjugés ils ne pouvoient voir en Asie des Républiques, puisqu'ils y trouvoient l'autorité exercée par un seul homme. Il ne leur étoit pas permis d'y supposer des Monar-

chies, puiſqu'ils n'y découvroient ni nobleſſe, ni compagnies faites pour enchaîner le trône en ſe tenant à genoux ſur ſes marches : reſtoit donc que cette partie du monde fut dévouée aux ravages du deſpotiſme, & c'eſt ainſi que l'ont cru & décidé ces judicieux diſſertateurs au fonds de leurs cabinets.

Perſonne n'a mis dans cette erreur plus de méthode, perſonne ne l'a développée avec plus d'éclat que le préſident de Monteſquieu. Il y a bien peu à apprendre avec lui, quand il traite de la nature du gouvernement qu'il a grand ſoin de diſtinguer de ſon principe. *Sa nature*, dit-il, *eſt ce qui le fait être tel, & ſon principe ce qui le fait agir* (1). Il eſt permis ſans qu'on ait à craindre de paroître trop difficile de ne pas trouver cette explication bien

(1) Eſp. des loix. L. 3, chap. 1.

claire. Celle qu'il donne des trois manieres de régir les hommes, qu'il adopte, eſt moins obſcure; mais elle n'eſt pas plus juſte.

Je ſuppoſe, dit-il, *trois définitions ou plutôt trois faits. L'un que le gouvernement Républicain eſt celui ou le Peuple en corps, ou ſeulement une partie du Peuple a la puiſſance ſouveraine; le Monarchique, où un ſeul gouverne, mais ſelon des loix fixes & établies; le Deſpotiſme, où un ſeul, ſans loi & ſans regle, entraine tout par ſa volonté & par ſes caprices* (1). De ces trois définitions ſur leſquelles porte toute la maſſe de l'Eſprit des loix, il n'y en a pas une qui ſoit, je ne dis pas exacte, mais même ſoutenable en une ſeule de ſes parties; il n'y en pas une qui puiſſe ſe conſerver, quand on vient à les examiner avec le ſang froid

(1) Liv. 2, chap. 1.

de la raison & l'œil de la critique.

1°. La République n'est pas le gouvernement ou le Peuple en corps, ou seulement une partie du Peuple a la Puissance souveraine. Si cette définition est juste dans sa premiere partie, elle ne l'est pas dans sa seconde. Il n'y a pas de République, quand une partie du Peuple seulement a la souveraine puissance. *Le Souverain*, a très-bien dit Bodin, *est celui qui commande & qui ne peut être commandé* (1). Une République est l'administration où tous les citoyens sont souverains en commun. Dès l'instant qu'il existe une portion saisie exclusivement du droit d'ordonner, il n'y a donc plus de République : c'est une véritable Monarchie. Peu importe qu'elle soit exercée par un Prince ou par cent : peu importe que le trône soit oc-

(1) *Voy.* de la République de Bodin, L. 2 chap. 2.

cupé par un Roi ou par un Sénat ; il est sûr qu'il y a un trône & des sujets : par conséquent la République est détruite.

2°. La Monarchie n'est pas le gouvernement *où un seul domine ; mais selon des loix fixes & établies*, il n'y a point de monarchie, quand celui qui gouverne est astreint à suivre des loix fixes & établies. L'essence du Monarque, c'est le droit de faire des loix (1) : s'il y a une puissance supérieure à lui qui ait ce droit, il est donc commandé par cette puissance ;

(1) *Si veut le Roi*
Si veut la Loi, Loisel.

Cet axiome a été depuis consacré dans toutes les occasions & dans tous les livres. Il a été le refrein des remontrances des parlements parmi nous, & de tous les corps à qui le droit d'en faire a été accordé. *Le roi & la loi ne sont qu'un*, disoit M. l'avocat général Seguier, devant sa compagnie le 3 février 1769, en parlant contre la chambre des comptes.

il n'eſt donc plus Souverain : il n'eſt que le magiſtrat qui repreſente le Souverain ; il eſt Archonte, il eſt Doge, il eſt Goufalon, mais il n'eſt point Monarque.

M. de Monteſquieu s'étant ainſi trompé en aſſignant les limites des deux premieres eſpeces d'adminiſtration, n'a pas pu être plus exact dans l'étendue illimitée qu'il ſuppoſe à la troiſieme. Il eſt évident qu'il a confondu la Monarchie avec le Deſpotiſme, & qu'il a fait un état, une maniere d'être permanente & fixe d'un abus qui, par ſa nature, ne peut être que paſſager.

Il n'y a point, & il eſt impoſſible qu'il y ait de prince, de Souverain qui regne ſans regle & ſans loi. Pourquoi les ſujets dans un pareil empire obéiſſoient-ils à un individu plutôt qu'à un autre ? à Alger même où ſe trouve celui de tous les trônes, dont la jouiſſance eſt la

moins assurée au possesseur, le Dey assis sur un siege souillé du sang de ses prédécesseurs, & qui ne peut gueres manquer de l'être du sien, le Dey qui regne par le sabre avec lequel on l'a consacré, a pourtant des formes qu'il révére, & des loix qu'il ne peut pas enfreindre.

Il donne audience à quiconque la demande, & s'il osoit la refuser, il accéléreroit sa catastrophe. Il y auroit des plaintes, preuve qu'il auroit violé une loi, ou du moins une regle.

En Turquie personne ne peut être jugé à mort que par le Souverain, & celui-ci ne peut faire exécuter sa sentence sans un festa du Mufti. S'il est assez hardi, & assez puissant pour ordonner un supplice sans cette formalité, ce n'est pas un jugement qu'il rend, c'est un assassinat qu'il commet.

Dans toute l'Asie l'alcoran & ses

décifions font une chaîne que les Sultans, les Sophis, les Mogols les plus impérieux n'ofent brifer. Il n'y a donc nulle part, même en Afie, de gouvernement fans regle & fans loi. Il ne peut pas y en avoir : des principes de M. de Montefquieu il réfultoit non pas que le Defpotifme eft un gouvernement affreux, mais que c'eft une chimere.

Il y a plus : lui même, à l'inftant où il donne fa définition, l'élude ou plutôt la détruit : il dit que ce genre de gouvernement ne porte que fur des caprices, & il fe propofe d'en développer les principes. Il n'y a rien de plus contradictoire : le ranger au nombre des efpeces d'adminiftrations caractérifées, prétendre en expliquer les loix, tandis qu'on affirme qu'il eft dans fa nature de violer toutes les loix ; vouloir en fixer les regles, tandis qu'on avance qu'il cefferoit d'être, s'il reconnoiffoit

aucune regle ; dire qu'il existe par sa nature ; donner des méthodes pour le distinguer, pour l'établir, pour le soutenir ; c'est tout à la fois se jouer de l'esprit des lecteurs & calomnier le genre humain.

La grande erreur de M. de Montesquieu & de ses prédécesseurs encore une fois, est d'avoir voulu caractériser avec cette précision géométrique des choses qui n'en étoient pas susceptibles.

Il y a cependant, je le répéte, grande apparence que c'est là le malheur des constitutions orientales : n'ayant paru, aux observateurs qui les ont appréciées, propres à être rangées dans l'une ni dans l'autre des deux premieres classes, ils les ont releguées dans la troisieme, ce qui a suffi pour en autoriser la proscription.

CHAPITRE II.

Du despotisme. Ce que c'est. Comment il s'introduit dans un Empire.

OU il n'eſt pas vrai qu'il y ait pluſieurs eſpeces de gouvernements diſtinctes, ou il faut en admettre cent, cinq cent, mille, autant qu'il y a de nuances dans l'autorité & la ſujétion. Tout ce qui s'appelle gouvernement, ne conſiſte qu'en deux parties, commander & obéir : or, il n'y a qu'une maniere eſſentielle de commander, comme d'obéir ; donc il n'y a qu'une maniere eſſentielle de gouverner.

Elle eſt, je l'avoue, ſujette à bien des modifications ; mais plus ces modifications mêmes paroiſſent s'éloigner, & plus au fonds elles ſe rapprochent. La Démocratie la plus li-

bre, où tout le monde paroît Souverain ; la Monarchie la plus absolue, où tout le monde paroît dépendant, sont les deux extrémités d'un cercle. Rien en apparence si éloigné, & rien en effet ne se touche de si près : rien n'est si facile à confondre.

Le gouvernement parcourt successivement avec plus ou moins de rapidité, le nombre infini de dégrés qui les séparent. L'instant où il s'écarte de la ligne circulaire tracée dans tous ses points à une distance parfaitement égale du centre essentiel, fondamental des sociétés politiques, c'est-à-dire de la *propriété*, de ce principe sacré de tous les gouvernements, de ce dieu de la politique, cet instant produit le despotisme : c'est alors que le caprice seul devient sa regle, & qu'on ne peut plus apprécier ses écarts. Tant qu'il ne donne point dans cette di-

vergence funeste, on ne sauroit, sans injustice, le flétrir de ce nom honteux qui ne désigne point un état fixe & naturel, mais une position violente, forcée, contraire à tous les principes.

Veut-on une image sensible de la maniere dont s'accélerent & se consomment les révolutions que la Politique ne peut guere maîtriser, & qui font parcourir à tous les Peuples ce grand cercle de l'obéissance exigée au même titre, sous tant de différents noms.

Un arbre s'éleve du sein de la terre : quand au printems le soleil vient donner de la vie à la séve, elle produit un bouton, qui bientôt présente un fruit tout formé; mais il est encore environné d'une couche amere ; il blesse le goût sans plaire à la vue ; il donne tout au plus des espérances.

La chaleur & le temps les réali-

ſent : le fruit s'arrondit : il ſe couvre d'une peau plus douce ; ſa chair s'attendrit, ſon eau acquiert du parfum, il ſe mûrit : il offre alors une nourriture auſſi agréable que bienfaiſante.

Mais bientôt ſon enveloppe ſe flétrit : ſes ſucs s'alterent ; la corruption le décompoſe ; ce n'eſt plus qu'une maſſe informe, où l'œil, ni le palais ne diſtinguent plus rien de ce qui les a flattés. Il tombe enfin, & de ſon noyau pénétré par l'humidité, ſortira, avec le temps, un autre arbre dont les fruits auront le même ſort. Telle eſt la deſtinée des productions de la Nature, & il n'y a point d'emblême plus expreſſif de la fatalité à laquelle ſont auſſi ſoumiſes celles de la Politique.

Quelle que ſoit la tige des établiſſements humains en ce genre, ſoit qu'ils naiſſent d'un pacte ſocial, ou de l'habitude qui a ſoumis les en-

fants à leurs peres, ou ce qui est bien plus vraisemblable d'une violence étayée par l'adresse d'une part & la lâcheté de l'autre, le fruit qui en sort est la société : son premier état est l'anarchie aristocratique où un petit nombre de maîtres injustes, opprime une multitude d'esclaves timides ; cet état triste & fâcheux, ne sauroit durer longtemps ; la fermentation des esprits, le développement de la raison, causent dans l'empire une chaleur secrette qui en accélere la maturité.

Celle-ci est un gouvernement modéré, soit républicain démocratique, soit monarchique ; si dans l'un l'administration n'est pas troublée par des citoyens trop puissants, si dans l'autre le maître n'est pas trop dur, ni les sujets trop avilis. C'est-là le beau siécle d'une nation ; les arts viennent alors, pour ainsi parler, en colorer la surface ; ils y ré-

pandent une diverſité ſéduiſante : mais l'inſtant même où ce vernis trompeur a reçu ſa perfection, eſt celui où tout va dégénérer.

Tandis qu'il paroît jeter le plus grand éclat, les fibres en deſſous ſe relâchent : les loix ſont oubliées : les vertus ſe dégradent : les gardiens de la nation ſe vendent à ſon chef, qui prend ſur elle de quoi payer ceux qu'il a beſoin de ſéduire : l'anarchie s'inſinue imperceptiblement dans toutes les parties de l'adminiſtration ; elle les deſſeche ; tous les principes s'y confondent ; & quand enfin, la diſſolution eſt au comble, au premier coup de vent le fruit ſe détache, il vient ſe briſer ſur les racines qui l'ont fait naître.

C'eſt l'Etat qui prépare cette chûte, auquel ſeul on peut approprier le nom de deſpotiſme. Il naît invinciblement d'une République, ou d'une

d'une Monarchie, à l'inſtant où par la loi générale ils faut qu'elles éprouvent une décadence involontairé; il eſt produit par la confuſion des loix, par l'oubli des vertus, par l'envie de ſe venger ou de s'agrandir, & la violence avec laquelle il éclate, ne lui permet pas une longue durée.

C'eſt le plus changeant, le moins fixe de tous les gouvernements. Ce n'eſt pas même un gouvernement. Il eſt auſſi abſurde de le compter parmi les adminiſtrations naturelles à la ſociété, que de mettre la paralyſie ou l'apoplexie au rang des principes qui diverſifient le tempérament des hommes. C'eſt une maladie qui ſaiſit & tue les empires à la ſuite des ravages du luxe, comme la fiévre s'allume dans les corps après les excès du travail ou de la débauche. Il n'eſt pas plus poſſible à un royaume d'être ſoumis à un

despotisme durable, sans se détruire, qu'à un homme d'avoir longtemps le transport sans périr.

Pendant la durée de cette fiévre politique une frénésie incurable agite tous les membres de l'Etat, & surtout la tête. Il n'y a plus de rapport, ni de concert entr'eux. Les folies les plus extravagantes sont réalisées, & les précautions les plus sages anéanties. On traite avec gaieté les affaires les plus sérieuses ; & les plus légeres se discutent avec tout l'appareil du cérémonial le plus grave. On multiplie les regles, parce qu'on n'en suit aucune. On accumule les ordonnances, parce que l'ordre est détruit. La loi de la veille est effacée par celle du lendemain. Tout passe, tout s'évanouit, précisément comme ces images fantastique, qui, dans les songes, se succédent les unes aux autres sans avoir de réalité.

Une nation réduite à cet excès de délire & de misere, offre en même-temps le plus singulier & le plus douloureux de tous les spectacles On y entend à la fois les éclats de rire de la débauche, & les hurlements du désespoir. Par-tout l'excès de la richesse y contraste avec celui de l'indigence. Les grands avilis n'y connoissent plus que des plaisirs honteux. Les petits écrasés expirent en arrosant de larmes la terre que leurs bras affoiblis ne peuvent plus remuer, & dont une avarice dévorante desseche ou consume les fruits, avant même qu'ils soient nés. Les campagnes se dépeuplent. Les villes regorgent de malheureux. Le sang des sujets continuellement aspiré par les pompes de la finance se rend par fleuves dans la capitale qu'il inonde. Il y sert de ciment pour la construction d'une infinité de palais superbes qui deviennent pour le luxe

autant de citadelles d'où il insulte à loisir à l'infortune publique.

Et il ne faut pas croire qu'au milieu de cette horrible confusion le despote jouisse d'une autorité bien reconnue. Il n'est si jaloux de son pouvoir que par ce qu'on le lui conteste. Il n'est si avide de l'étendre que parce qu'on travaille à le resserrer.

Tout ce qui l'environne est plein d'établissements, de compagnies qui prétendent ne rien tenir de lui, & dont l'origine est en effet bien antérieure à la sienne. Comme ce sont les mots qui gouvernent les hommes, & non pas les choses, elles se croient encore ce qu'elles ont été, parce qu'elles non pas changé de nom. Elles revendiquent les mêmes prérogatives, parce qu'elles s'assemblent avec les mêmes cérémonies.

Le despotisme irrité porte à ces

fantômes des coups qui retombent tous sur le peuple. Mais il s'affoiblit par les efforts mêmes qu'il hasarde pour s'affermir. Son trône étant établi sur les débris de la puissance qu'il a ruinée, n'a qu'une base raboteuse, pleine d'inégalités & de précipices. Il le sent vaciller sous lui au moindre mouvement qu'il se donne. Pour se rassurer dans son effroi, il se roidit avec plus de force sur le terrain qu'il occupe, en même temps qu'avec le pied il essaye d'écarter ou d'écraser ces inégalités qui l'inquiétent, & qui l'empêchent de se placer dans un parfait équilibre. Mais comme dans sa position ses efforts ne peuvent être assez suivis, ni assez puissants pour anéantir tout ce qui lui fait obstacle, il succombe enfin lui-même : il est renversé tôt ou tard avant que d'avoir exécuté son projet : & il abîme dans sa chûte la nation qu'il a si cruellement tourmentée. Elle dis-

paroît en même temps que lui, comme la fiévre à laquelle il ressemble si fort, s'évanouit avec la vie du malade.

Tel est le portrait ressemblant, naturel du despotisme. Tel il fut dans Rome sous cette longue suite de brigands qui déshonorerent si constamment le nom d'empereur. Tel il fut chez une infinité d'autres peuples, qui, avec moins de célébrité, ont éprouvé les mêmes malheurs.

Sous cette administration horrible qui est la caducité, la putréfaction d'un état, ce qui la rend à charge aux peuples; ce n'est pas la réunion du pouvoir dans les mains d'un seul homme, c'est au contraire sa dispersion dans toutes les mains, qui soutiennent & favorisent le Tyran; c'est l'oubli des loix: c'est le défaut d'une main ferme & vigoureuse, qui assujettissent également toutes les parties de l'état & les empêchent de se

déplacer : le despotisme est si peu un Gouvernement en forme, qu'à l'instant où il existe, il n'y a plus de forme de gouvernement ; or ce n'est qu'après avoir passé par tous les dégrés de l'existence & de la corruption, que l'on arrive à cette époque fatale.

CHAPITRE III.

Que d'après les ſimptômes du deſpotiſme, on ne peut pas ſoupçonner les Aſiatiques d'y être ſoumis.

Il s'en faut bien que le gouvernement, ſous lequel vivent les Aſiatiques, ſoit du même genre. Ces nations infiniment plus tranquilles que nous, ſous un climat qui juſtifieroit mieux leur vivacité, ſont auſſi plus conſtantes dans leurs uſages, plus modérées dans leurs paſſions ; elles ont trouvé moyen d'éterniſer la jeuneſſe de leurs empires ; elles ſont encore près de ce point que j'en ai appelé la maturité. La ſageſſe des loix avec le flegme des peuples, ſe tient probablement très-éloignée de l'inſtant où la corruption pourra s'y faire ſentir.

On annonce il eſt vrai qu'ils commencent à montrer du goût pour les arts. C'eſt un pas funeſte dont ils ne tarderont pas à ſentir les dangers. L'altération qui en eſt une ſuite néceſſaire s'accélérera même d'autant plus rapidement chez eux, qu'ils en auront plus long-temps ſuſpendu l'effet, & qu'il leur reſtera moins de moyens de l'écarter.

Mais après un mûr examen, je ne vois point juſqu'ici de nation ſur la terre chez qui la juſtice ſoit plus égale, les loix plus reſpectées, & le nom d'homme en général plus conſidéré dans la portion des êtres qui le portent, la plus nombreuſe eſt la moins ſujette à le deshonorer.

Premierement les mœurs y ſont encore ſéveres & le luxe inconnu. Si la volupté y a tranſpiré comme ailleurs, elle s'eſt arrêttée chez les grands qui ne font jamais la partie la plus intéreſſante d'une nation,

quoiqu'elle ſoit ordinairement la plus conſidérée. Elle ſe cache dans le fond des ſérails avec les ſoupçons, la honte, la défiance, les remords. C'eſt bien inutilement qu'elle les conſigne à la porte. Ils ſe font jour à travers les bataillons d'eunuques dont elle couvre tous les paſſages. Elle y vit triſtement au milieu de ces ſerpents qui la déchirent, ou plutôt les hautes murailles dont elle penſe ſe faire un abri, deviennent ſon tombeau, de même que celui de tant de charmes qu'elle ſe ſacrifie.

Les frais énormes qui ſont néceſſaires pour acheter de ſi fâcheux plaiſirs en ont du moins préſervé le peuple. Il ne met dans les ſiens ni raffinement, ni contrainte. La ſimplicité qu'il y porte aſſure ſon bonheur, ſans y donner d'éclat. L'amour de la dépendance, de la retraite, que la vertu & l'uſage inſ-

pirent aux femmes de la bourgeoisie comme à celles des patriarches, eſt la ſauvegarde des mœurs. C'eſt un aſile aſſuré pour l'honnêteté & par conſéquent pour la liberté publique. C'eſt un rempart impénétrable contre le luxe, & par conſéquent contre le deſpotiſme.

Secondement il n'y a point de pays où les coutumes ſoient moins variables, où les loix, une fois établies, prennent une ſolidité plus conſtante. Elles s'y affermiſſent par le temps, au lieu d'y dépérir comme par-tout ailleurs. On ne ſait ce que c'eſt que d'y rien innover. Elles oppoſent un obſtacle invincible aux deſirs du Monarque qui voudroit les renverſer; & ces Sultans, ces Sophis à qui nous attribuons dans nos rêveries un pouvoir ſi arbitraire, ſont ſoumis eux-mêmes aux loix de leur empire, qu'ils ne peuvent gou-

verner que par elles. Autre caractere bien incompatible aſſurément avec le vrai deſpotiſme.

Troiſiémement il n'y a point de pays encore où le commun des hommes, ce qu'on appelle le peuple, c'eſt à dire la nation, ſoit plus heureuſe & plus ménagée. Le Prince & ſes Miniſtres veillent uniquement à ſa ſécurité, dont ils ſentent que la leur dépend. Les incidents qui nous paroiſſent d'ici des révolutions ſanglantes dans le miniſtere, ne ſont que des ſacrifices qu'on lui fait. Ce que nous prenons pour un abus du pouvoir, de la part du maître, n'eſt que l'emploi de ſon autorité contre des Magiſtrats infideles qui en ont abuſé eux-mêmes.

Mais comme nous ſommes accoutumés à ne voir guere punir que des malheureux ſans appui; comme ce que nous appelons la juſtice n'eſt ſouvent parmi nous que l'inſtrument

de la violence des grands ; nous ſommes révoltés en apprenant des exécutions où il en a coûté la tête à des Bachas. Nous nommons rigeur tyrannique ce qui n'eſt que l'effet d'une ſage & prudente fermeté.

Quatriémement autant il y a d'obſcurité, de confuſion dans toutes les matieres du droit public, dès qu'une fois le deſpotiſme en a infecté le principe, autant celui de l'Aſie eſt clair, net & précis. C'eſt dans ſa ſimplicité même que conſiſte ſa beauté. Il manque heureuſement d'une complication funeſte qui en feroit l'incertitude. Point de cette multiplicité de pouvoirs qui rend le vrai deſpotiſme ſi dangereux ; point de cette viſſicitude de droit & d'ordonnances, qui font que ce qui eſt juſte aujourd'hui ne le ſera pas demain ; point de ces décombres d'une puiſſance antérieure qui fatiguent le trône, & le font chanceler ; point de ces prétendus

gardiens du peuple, qui ne ſongent qu'à augmenter leurs privileges en feignant de réclamer les ſiens, & qui ne le défendent que quand on ne les paye pas aſſez cher pour l'abandonner.

Cinquiémement enfin la longue durée de la forme des gouvernements de l'Aſie eſt ſeule une réponſe invincible aux imputations déshonorantes dont on oſe la noircir. L'ambition a déſolé cette partie du monde, comme les autres. Les hommes ſe ſont exterminés dans ces beaux climats, de même que dans les glaces de la Noverge. S'ils ont ſurpaſſé les armes à la main la férocité des ours vers le Pole, ils ont rencheri ſur celle des lions & des tigres vers le Tropique. Les nations s'y ſont chaſſées, détruites, elles ſe ſont ſuccédées les unes aux autres : mais les maximes politiques n'ont point changé.

Par-tout les conquérants pour s'assurer de leurs conquêtes en ont pris les mœurs. Les vainqueurs pour s'attacher les vaincus se sont soumis à leurs loix : ils en ont adopté le gouvernement. Si ce gouvernement avoit été en effet ce que nous imaginons ; si on pouvoit le confondre avec cette anarchie barbare qui ne se nourrit que de sang, avec ce monstre affreux qu'on désigne sous le nom de despotisme, n'auroit-il pas péri dans les révolutions ? Ne se seroit-il pas anéanti au milieu des secousses qui ont agité tant de fois ces vastes contrées ? Auroit-on conservé, comme un lien propre à produire l'amour, une chaîne terrible faite pour l'effroi & la désolation du genre humain ?

Quand nos ancêtres sortirent de leurs forêts sauvages pour démembrer ce colosse expirant de l'Empire Romain, en consacrerent-ils les coutumes dans les pays qu'ils usur-

perent ? Ils en prirent la religion : mais ils se garderent bien d'en conserver la politique. C'est que la gangrene du despotisme avoit corrompu toutes les provinces qu'ils s'appropriοient, & les peuples se trouvoient bien mieux de la grossiéreté vertueuse de leurs nouveaux maîtres, que de la politesse infecte des anciens.

Si les Arabes, si les Turcs, si les Tartares n'ont pas suivi la même conduite, c'est sans doute parce qu'ils n'en avoient pas besoin. Ou ils trouvoient leurs propres usages dans les contrées envahies par eux, & alors ce n'étoit pas le despotisme, puisqu'ils subsistoient avant la victoire, ou ils les changeoient contre ceux des peuples conquis, & ce n'étoit point encore le despotisme, puisqu'ils survivoient à la conquête. Or, les principales nations de l'Asie, sont dans l'un ou l'autre de ces cas. Ou les vainqueurs sont régis par les loix

des vaincus, ou les vaincus le font par celles des vainqueurs ; mais il faut remarquer soigneusement que ce sont les plus anciennes qui ont prévalu de part ou d'autre, & les meilleures qui ont eu la préférence.

CHAPITRE IV.

De la rigueur des Gouvernements Asiatiques ! Combien elle est utile aux peuples par le frein salutaire qu'elle impose aux grands.

En général l'adminiſtration entiere porte en Aſie ſur un principe bien ſimple & bien parfait. C'eſt la Monarchie par eſſence & dans toute ſa pureté. Le Prince en eſt le mobile unique, comme la Divinité l'eſt de l'univers. Il eſt le centre de l'Etat ; c'eſt à lui que tout ſe rapporte ; c'eſt lui qui, ſemblable au ſoleil, lance la lumiere & la vie juſqu'aux extrémités du tourbillon qui l'environne.

Il a encore peut-être avec le ſoleil une autre reſſemblance. Ce n'eſt que dans un certain éloignement que

la chaleur de celui-ci est douce & bienfaisante. Son activité brûle, endommage les objets qui en sont trop proches : c'est ce qui arrive autour des trônes de l'Asie : les grands souffrent du voisinage où leur condition les place ; mais ce n'est pas plus une imperfection dans le Gouvernement que dans la nature.

D'abord, ils sont éclairés de plus près par l'astre auquel ils rendent hommage ; ils faut bien compenser par quelques incomodités, la splendeur qu'ils en reçoivent.

Ensuite l'assujettissement dans lequel ils vivent, la facilité avec laquelle on les dépouille de leur puissance, est un frein qui les empêche d'en abuser. Les particuliers obscurs sont assez loin du maître, pour que sa grandeur ne leur devienne pas à charge ; mais ils en sont assez près, pour que leur cris parviennent jusqu'à lui.

Un avis peut perdre un Visir, au milieu des gardes & des flatteurs qui l'entourent ; un soupçon peut le replonger dans l'anéantissement où il seroit trop heureux de rentrer, si l'ambition qu'il a une fois écoutée, n'en faisoit pour lui le plus insupportable de tous les supplices. Une simple plainte est capable de lui coûter la fortune & la vie.

Il peut tout, il est vrai ; mais combien doit-il trembler à faire usage de son pouvoir, quand il vient à comparer sa foiblesse avec sa grandeur ; le danger de se livrer à ses passions, avec la facilité de les satisfaire ; la punition presqu'infaillible de ses excès, avec le court plaisir qu'ils peuvent donner ? Quel doit être son effroi, quand il songe que sa tête peut tomber au moindre signe du maître qui l'a placé, & que la promptitude de l'exécution lui ôteroit jusqu'au triste plaisir de si-

gnaler sa chûte par une défense honorable.

Ce contrepoids manque aux hommes puissants dans ce que nous appelons monarchies ou républiques, excepté pourtant dans la démoncratie : cette derniere est vraiment le chef-d'œuvre de la politique perfectionnée, mais sa perfection même la rend sujette à beaucoup d'inconvénients : les troubles perpétuels & inévitables qui l'agitent, défigurent un peu l'égalité dont on y jouit. Sa plus grande prérogative est de maintenir la dignité du nom d'*homme*, & d'empêcher que celui de *Peuple* n'y devienne avilissant, parce qu'il y désigne le véritable Souverain.

Je ne connois qu'Athenes & Rome qui ayent été ainsi régies pendant quelques temps, si l'histoire mérite quelqu'espece de confiance. Il est clair que cette forme d'administration étoit la plus propre à conser-

ver les droits du genre humain ; mais dans toutes les autres, quiconque par son bien, par sa naissance, ou par sa place, est élevé au dessus du peuple, est presque toujours sûr d'y faillir impunément ; ce n'est point le crime qu'on y juge, c'est le rang du criminel. Une disgrace, un exil, souvent moins encore, est pour un homme en charge, la punition des procédés qui coûteroient la vie à un homme moins autorisé. C'est vraiment là que les loix sont des toiles d'araignées où les petites mouches seules se prennent, tandis que les grosses les brisent.

On a même réduit en systême ces principes d'une clémence qui devient une cruauté terrible envers le reste de la nation. Dans nos malheureux climats, au milieu de cette nuit, en tout genre qui nous environne & nous dégrade, on fait retentir aux oreilles des princes cet axiome fu-

neste que les *ordres rigoureux souilleroient leur Majesté, que leur seule présence doit porter la grace, qu'ils sont les maîtres de pardonner les violements des loix, & que la justice à leur moindre signe doit baisser le glaive qu'elle avoit levé pour frapper un coupable*; politique criminelle, insinuation meurtriere qui devient le signal de la licence & de l'impunité.

Ah! puissiez-vous maîtres des nations, tristes & foibles jouets des intérêts de tant d'ames viles qui vous séduisent, puissiez-vous apprendre un jour à vous défier de cette morale empoisonnée; puissiez vous, mieux conseillés, sentir que de toutes les prérogatives attachées à votre suprémacie, celle de faire grace à des coupables, est la plus dangereuse, la plus injuste; celle dont vous devez le plus trembler à faire usage! La clémence à l'égard des crimes est une vertu de particulier:

c'eſt le plus grand de tous les vices dans un Roi. Il eſt fait pour punir ou pour récompenſer, jamais pour employer cette foibleſſe déguiſée qu'on a décorée du nom de clémence.

Tous les livres de politique répétent les uns après les autres cette maxime, qu'il eſt réſervé aux Rois de *faire grace*. Tous les livres de politique ſe trompent, s'il y a quelque choſe qui doive leur être interdit, c'eſt ſur-tout cette funeſte liberté. 1°. Parce qu'il eſt de l'intérêt public qu'aucun criminel ne ſoit enhardi par l'eſpérance de l'impunité. 2°. Comme les Rois ſont hommes & par conſéquent foibles, qu'ils ne connoiſſent & n'eſtiment guere de tous leurs peuples que les flatteurs qui les approchent; il y a toujours à parier que la grace tombera ſur le coupable qui en ſera le plus indigne, à coup ſûr elle ira trouver le criminel le mieux

mieux recommandé. Et eſt-ce le malheureux ſans fortune, ſans connoiſſances & ſans intigues que l'on recommandera. Et même quand il y aura à balancer entre le crime appuyé & l'innocence iſolée, n'eſt-ce pas le premier qui jouira du bienfait du Prince, & la ſeconde qui ſera punie ?

Il n'en eſt pas ainſi dans l'Aſie, la tête du grand coupable n'y eſt pas plus menagée que celle du particulier. Toutes deux tombent dans le néantdevant la loi vivante qui les condamne, & les rangs diſparoiſſent entre ceux que le crime fait égaux.

C'eſt ſi bien au public que ces ſacrifices ſont offerts ; c'eſt ſi bien la nation que le Prince veut venger & tranquilliſer par ces exécutions ſanglantes qu'à chaque tête qui tombe dans le ſerrail, on tire un coup de canon. Ce bruit effrayant apprend à l'empire qu'il y a un prévaricateur

découvert & puni. Parmi nous il n'est que le précurseur des fêtes des grands ou l'instrument de leurs querelles. Il prélude à leurs réjouissances comme à leurs combats, peut-être parceque les uns sont aussi préjudiciables aux petits que les autres. Il rassure & console à Constantinople le citoyen obscur. Il n'y a point de Bacha qui ne tremble en entendant gronder le tonnerre du serrail, & point de particulier qui n'éleve son cœur vers ce lieu terrible, où l'image de la divinité qui l'habite se montre toujours prête à confondre le crime puissant, & à protéger l'innocence opprimée.

CHAPITRE V.

Passages de différents auteurs, qui confirment tout ce qui vient d'être dit ci-dessus.

LE judicieux Chardin après vingt ans de séjour en Asie, après une étude réfléchie des mœurs & des loix de ces contrées, a bien senti que cette frayeur inspirée aux grands par le chef de l'administration étoit la sauve-garde des petits. Voici comme il s'exprime dans le monument le plus précieux qui existe entre tous les recueils de voyage : c'est-à-dire dans le sien.

„ Ce qui est principalement cause „ (1) qu'on a traité le gouverne-

(1) Voyage de Chardin, tome VI. description du Gouvernement politique, chap 2.

„ ment Perſan de gouvernement
„ tyrannique, eſt la coutume qu'on
„ y a de paſſer par-deſſus les formes
„ de juſtice dans les procédures con-
„ tre les gouverneurs & les inten-
„ dants des provinces & autre offi-
„ ciers de l'état. Mais le gouverne-
„ ment prétend qu'il ne s'en diſ-
„ penſe que dans certain cas, où
„ il y auroit du danger pour l'état,
„ d'agir avec les formalités & les
„ procédures régulieres, comme
„ lorſqu'on envoie éxécuter ſur le
„ lieu un gouverneur de province
„ aux frontieres du Royaume.

„ Ces gouverneurs ſe trouvant à
„ la tête d'un corps d'armée à trois
„ ou quatre cent lieues de la cour,
„ il ſeroit dangereux de les accu-
„ ſer & de les citer dans les formes,
„ parce que ce ſeroit leur donner
„ le temps de ſe révolter ou de s'en-
„ fuir : la politique du palais ſou-
„ tient que la vaſte étendue de

„ l'empire demande de promptes
„ exécutions, & dont on n'ait pas le
„ temps de donner de ſecrets avis,
„ parce qu'autrement il ſeroit com-
„ me impoſſible de punir les mé-
„ chants miniſtres & de prévenir les
„ ſoulevements.

„ Quand on n'eſt pas ſûr du cri-
„ me dont on accuſe un gouver-
„ neur ou un intendant, on en-
„ voie d'ordinaire le prendre pri-
„ ſonnier, & on lui fait ſon procès
„ à la cour; mais quand on croit
„ en être ſûr, on les condamne ſur
„ l'accuſation, & on l'envoie exé-
„ cuter ſur le lieu où il eſt.

„ *Hors des cas extraordinaires;*
„ *le gouvernement Perſan ſe regle par*
„ *les loix du droit civil*, & obſerve
„ ſes coutumes auxquelles les ſujets
„ prétendent qu'il ſe tient conſtam-
„ ment attaché, exceptez-en néan-
„ moins, comme je l'ai dit & redit,
„ ce qui arrive par les emportes

„ ments du Souverain contre les gens
„ de ſa cour, avec leſquels il ne croit
„ pas être obligé d'agir par les voies
„ ordinaires, les regardant moins
„ comme ſes ſujets, que comme ſes
„ eſclaves achetés.

„ C'eſt autant en Perſe qu'en aucun
„ autre pays du monde que la con-
„ dition des grands eſt la plus ex-
„ poſée, & celle dont le ſort eſt
„ le plus incertain & ſouvent le plus
„ funeſte; comme au contraire *la*
„ *condition du peuple y eſt beaucoup*
„ *plus aſſurée, & plus douce qu'en*
„ *divers états chrétiens.*

Ce que Chardin dit là de la Perſe, eſt bien plus vrai encore de la Turquie où le pouvoir, de ſon aveu, même chapitre, eſt moins arbitraire, & la vie des hommes plus reſpectée.

Ce que la pratique & l'expérience journaliere avoient enſeigné à Chardin; un écrivain qui n'eſt aſſurément pas le promoteur de la Tyrannie,

l'avoit découvert il y a déjà longtemps par le seul usage de la raison. Bodin, magistrat célebre par ses talents & par sa science, fait bien plus de cas d'un gouvernement sévere & même rigoureux, que d'une mollesse par laquelle tout tombe dans le désordre, quand malheureusement c'est le caractere du chef d'une nation.

Ceux-là s'abusent bien fort, dit-il chap. 4 du liv. 2 de sa république, qui vont louant & adorant la bonté d'un Prince doux, gracieux courtois & simple, car telle simplicité sans prudence est très-dangereuse & pernicieuse en un Roi, & beaucoup plus à craindre que la cruauté d'un Prince sévere, chagrin, revêche, avare & inaccessible; & semble que nos peres anciens, n'ont pas dit ce proverbe sans cause, *de méchant homme bon Roi*, qui peut sembler étrange aux oreilles délica-

tes, & qui n'ont pas accoutumé de peser à la balance les raisons de part & d'autre.

,, Par la souffrance & niaise simplicité d'un Prince trop bon, il advient que les flatteurs, courtatiers, & les plus méchants emportent les offices, les Charges, les bénéfices, les dons, épuisans les finances d'un état & par ce moyen le pauvre peuple est rongé jusqu'aux os, & cruellement asservi aux plus grands, de sorte que pour un tyran, il y en a dix-mille. Aussi advient-il de cette bonté par trop grande, une impunité des méchants, des meurtriers, des concussionnaires: car le Roi si bon & si libéral, n'oseroit refuser une grace. Bref, sous un tel Prince, le bien public est tourné en particulier, & toutes les charges tombent sur le pauvre peuple; comme on voit les cathares & fluxions en un corps fluet & maladif, tomber toujours sur les Parties plus foibles ,,.

„ On peut vérifier ce que j'ai dit par trop d'exemples, tant des Grecs & des Latins : mais je ne chercherai point autre part qu'en ce royaume, qui a été le plus misérable qui fut onques sous le regne de Charles, surnommé le simple, & d'un Charles faineant. On l'a vu aussi grand, riche & florissant en armes & en Loix, sur la fin du Roi François I. Lorsqu'il devint chagrin & inaccessible, & que personne n'osoit approcher de lui pour rien lui demander, alors les états, offices & bénéfices, n'étoient donnés qu'au mérite des gens d'honneur, & les dons tellement retranchés, qu'il se trouva en l'épargne, quand il mourut, un million d'or & sept cent mille écus, & le quartier de mars à recevoir, sans qu'il fut rien dû, si non bien peu de chose, aux Seigneurs des ligues, & à la banque de Lyon, qu'on ne vouloit pas payer pour les

retenir en devoir : la paix assurée avec tous les Princes de la terre ; les frontieres étendues jusqu'aux portes de Milan : le royaume plein de grands capitaines & de plus savants hommes du monde ,,.

,, On a vu depuis , en douze ans que régna le Roi Henri II. (la bonté duquel étoit si grande , qu'il n'en fut onques de pareille en Prince de son âge) l'état presque tout changé. Car , comme il étoit doux, gracieux & débonnaire, aussi ne pouvoit il rien refuser à personne ; ainsi les finances du pere en peu de mois étant épuisées , on mit plus que jamais les états en vente, & les bénéfices donnés sans respect , les magistrats aux plus offrans , & par conséquent aux plus indignes. Les impôts plus grands qu'ils ne furent onques auparavant ; & néanmoins quand il mourut, l'état des finances de France se trouva chargé de qua-

rante & deux millions, après avoir perdu le Piedmont, la Savoie, l'île de Corse, & les frontieres des pays-bas, combien que ces pertes-là étoient petites, eu égard à la réputation & à l'honneur „.

„ Si la douceur de ce grand Roi eut été accompagnée de sévérité, sa bonté mêlée avec la rigueur, sa facilité avec l'austérité, on n'eût pas si aisément tiré de lui tout ce qu'on vouloit „.

„ On me dira qu'il est difficile de trouver ce moyen entre les hommes, & moins encore entre les Princes qui sont le plus souvent pressés de passions violentes, tenant l'une ou l'autre extrémité : il est bien vrai que le moyen de vertu environné de plusieurs vices, comme la ligne droite entre un million de courbes, est difficile de trouver. Si est-ce néanmoins qu'il est plus expédient au peuple & à la conserva-

tion d'un état, d'avoir un Prince rigoureux & févere, que par trop doux & facile. La bonté de l'Empereur Pertinax, & la jeuneffe enragée d'Héliogabale, avoient réduit l'Empire Romain à un doigt près de fa chûte, quand les Empereurs Sévère l'Africain & Alexandre Sévère le rétablirent par une févérité roide & impériale auftérité, en fa premiere fplendeur & majefté, avec un merveilleux contentement des peuples & des Princes.

Ce paffage n'a pas befoin de commentaire : il dit mieux que moi, & en moins de mots ce qu'on m'a accufé d'avoir imaginé par amour pour le paradoxe. Il démontre ce que j'ai ofé avancer, qu'un Prince ferme, dur, cruel même, comme le font par effence les Souverains Afiatiques, eft préférable au Dominateur mou, pufillanime, qui n'exifte que dans fa cour, & pour fes courtifans; le

nom de l'un eſt un ſignal d'effroi pour les oppreſſeurs du peuple ; celui de l'autre eſt un encouragement pour eux & la caution de leur impunité.

Qui croiroit que le fonds de tout ce qui précede ſe retrouve clairement dans l'Eſprit des loix. M. de Monteſquieu y reconnoît avec préciſion ces vérités inconteſtables ; en annonçant la ſatire la plus cruelle du deſpotiſme ſuppoſé, il en fait le plus bel éloge. On a déjà lu le paſſage qui ſert d'épigraphe à cet ouvrage, & qui ſeul décide la queſtion. Ailleurs il s'exprime avec autant de force & d'inconſéquence. *Il faut*, dit-il, liv. 3. chap. 9, *que le peuple y ſoit jugé par les loix, & les grands par la fantaiſie du Prince, que la tête du dernier ſujet y ſoit en ſûreté, & celle des Bachas toujours expoſée.* Après une aveu auſſi formel, on ne s'attend pas à la concluſion :

il ajoute, *on ne sauroit parler sans frémir d'un gouvernement aussi monstrueux.*

La premiere fois que je lus ce passage, je crus m'être trompé, je pris du temps pour le relire, & pour le comprendre; mais quand je fus bien assuré du sens qu'il contenoit, je rejetai le livre avec indignation.

Quoi! m'écriai-je, vous, philosophe, vous, protecteur de l'humanité, vous en abandonnez si indignement les droits! Vous, dont un panégyriste a dit que votre ouvrage tendoit au bonheur des hommes, vous les sacrifiez au plaisir de flatter ceux qui les tyrannisent? Vous appelez une administration *monstrueuse*, précisément parce que moi particulier, j'y vivrois en sûreté sous la protection sacrée des loix! Ce qui vous révolte, c'est qu'elle enchaîne par la crainte des mains avides qui,

ſans cet épouvantail ſalutaire, ne feroient pas plus de cas de mon exiſtence, que vous ne paroiſſez en faire vous-même. Comptant pour rien mon bonheur, ma tranquillité, vous me livrez, ainſi que le reſte du genre humain, au caprice de quelques grands, plutôt que d'abandonner ces grands au caprice d'un ſeul homme, qui ſe rend mon protecteur contre eux.

Eh qu'importe à la nation le repos de ces Bachas, pour qui vous montrez tant d'eſtime? ne ſont-ils pas dédommagés de ces périls qu'ils aiment par les honneurs & les richeſſes qu'elle leur prodigue? Si l'incertitude où ils vivent leur devient à charge; s'ils s'ennuyent de dépendre des caprices d'un maître, qu'ils le quittent, qu'ils viennent ſe confondre parmi ce vulgaire qui diſparoît à vos yeux, & que vous êtes fâché de voir à couvert de leurs at-

tenfats ; qu'ils aillent y chercher dans l'obfcurité la fatisfaction, l'indépendance & le bonheur.

S'ils tiennent à leurs dignités, s'ils ne peuvent fe réfoudre à fortir de leurs places, n'eft-il pas jufte qu'ils en payent le prix ? Ils trouvent dans les agrémens qu'elles leur procurent un dédommagement fuffifant des périls qu'ils y courent. Quand même d'ailleurs ce dédommagement ne feroit que chymérique, ils n'en pourroient point exiger d'autre, puifque tel qu'il eft, ils s'opiniâtrent à s'en contenter, & qu'ils font toujours les maîtres de n'en avoir pas befoin.

Mais ce peuple que vous avez l'imprudence de méprifer, quoique vous en faffiez partie, l'état actuel de la fociété le place fur le bord d'un abyme qui l'empêche de reculer : il ne fauroit changer fa pofition ; il faut néceffairement qu'il foit foumis & gouverné. Quelle fera fa reffource,

ſi vous appelez monſtrueuſes; des loix qui, de votre aveu, le défendent avec une impartialité ſévere ?. A qui demandera-t-il du ſecours, ſi vous briſez le ſeul frein qui puiſſe arrêter ſes oppreſſeurs ?

Dans ce que vous appelez monarchie ou ariſtocratie, il faut de néceſſité abſolue que la tête des grands ſoit en ſureté & que la multitude immenſe, compriſe ſous le nom de peuple, ſoit le jouet de leurs caprices. Dans ce qui vous paroît un deſpotiſme affreux, c'eſt tout le contraire ; vous le reconnoiſſez vous-même ; la ſécurité de ceux-ci, eſt fondée ſur l'effroi qu'éprouvent ceux-là.

Ah, ſans doute, quelque choſe ici doit faire frémir ! Mais c'eſt que vous oſiez vous en plaindre ; c'eſt que diviſant le genre humain en deux parties, l'une infiniment petite, l'autre infiniment grande, & vous trouvant dans l'alternative de con-

damner une des deux à l'infortune, vous y plongiez sans remords la plus nombreuse, pour en arracher l'autre qui la mérite sans contredit davantage, puisqu'elle peut plus aisément s'en consoler.

De quelle balance avez-vous donc fait usage, le jour où vous avez rendu ce terrible arrêt ? Quelle reconnoissance doit ce malheureux troupeau à la philosophie qui, comme les bergers infidelles, le livre elle-même aux ennemis dont elle devroit le défendre ? A quoi songiez-vous, lorsque pesant cent millions d'être pareils à vous, contre une vingtaine de Bachas, vous n'avez pas craint de vous décider pour les derniers, & de donner des noms infamants à une administration qui assure la félicité des autres ?

CHAPITRE VI.

De la propriété des biens, s'il est vrai qu'elle n'ait pas lieu en Asie. Texte de l'Alcoran & passage de Chardin qui démontrent le contraire.

UN des plus inconcevables préjugés où nous croupissons à l'égard des orientaux, est celui qui nous persuade qu'il n'y a point dans ces heureux climats de propriété reconnue ; que tous les biens sans exception appartiennent au Prince ; que les citoyens sont de simples usufruitiers que l'on dépouille légitimement avec un *Kata-cherif* ; que pas un d'eux n'a la certitude de coucher le soir dans le lit qu'il a quitté le matin, ou de recueillir la moisson qu'il a confiée au champ de ses ancêtres ;

que les femmes n'ont point de dot ; que le fils n'hérite point du pere ; que le Prince ſeul englou*t*it toutes les ſucceſſions & concentre excluſivement en lui toutes les propriétés, & mille autres extravagances qui nous paroiſſent ici d'une vérité inconteſtable.

J'ai vu des gens de beaucoup d'eſprit, à qui j'expoſois mes raiſons apologétiques de ces gouvernements décriés ; leur derniere reſſource étoit de me dire, mais on n'y poſſede rien : le Prince eſt un tyran qui jouit ſeul des terres & des biens, & cette idée effaçoit à leurs yeux la force de tous les raiſonnements par leſquels je les accablois d'ailleurs.

Cette opinion eſt pourtant ſi abſurde, ſi folle, ſi inconſéquente, ſi deſtructive de tout état ſocial, que pour la refuter, il ſuffiroit de dire : ces peuples-là ont une forme d'adminiſtration ; donc ils ſont pro-

priétaires : les aliments ne sont pas plus essentiels pour la vie animale, l'air ne l'est pas plus pour la respiration, que la propriété à toute réunion constante & durable d'un certain nombre d'hommes qui composent ce que nous appelons une société. On peut ici juger de la cause par l'effet : de cela seul que les Turcs, les Persans, les Mogols ont des Villes, des Bachas, des Kams, des Omras, il s'ensuit évidemment qu'ils ont des possessions assurées, qu'ils en jouissent sans crainte; qu'ils exercent un domaine certain, incontestable sur leurs terres, sur leur argent, sur leurs enfants, sur leurs femmes & sur tout ce qui leur appartient : cela est sans difficulté.

Mais il faut dire quelque chose de plus, du moins en faveur des gens opiniâtres par foiblesse & crédules par ignorance : non seulement la situation des Orientaux exige qu'ils aient

des propriétés, au moins aussi respectables que les nôtres, mais leur loi, leur droit divin, leur Alcoran consacre cette jouissance, cette liberté de l'aliéner ou de la transmettre, cette possession attribuée à chaque citoyen, dont la puissance civile & la religion même ne sont que la sauve-garde. Voici ce qu'on lit au chap. 8 de ce Code célebre.

Les garçons, les filles & autres prendront une part fixe, petite ou grande, de ce que leur PERE *ou leurs autres* PARENTS LEUR AURONT LAISSÉ, *& à l'heure du* PARTAGE, *les proches, les orphelins, les pauvres & les misérables en recevront une petite portion avec un discours doux & honnête...... Dieu ordonne qu'un garçon* AIT A LUI SEUL LA PART DE DEUX FILLES. *S'il y a plus de deux filles, le garçon prendra* A LUI SEUL LES DEUX TIERS. *S'il n'y en a qu'une, il n'aura que* MOITIÉ. *Si le fils vient à mourir, les parents auront un* SIXIEME *dans la* SUCCES-

SION ; si ce sont les parents qui soient HÉRITIERS, la mere PRENDRA UN TIERS, à moins qu'elle n'ait des freres, car dans ce cas, la mere ne prendra qu'un sixieme après la LIQUIDATION DES DETTES, & la distribution des aumônes. . . . . Si votre femme en mourant ne vous laisse point d'enfants, vous garderez LA MOITIÉ DE SA DOT; si elle a des enfants, il ne vous appartiendra que le quart. Si le mari meurt sans enfants, la femme aura le quart de ses EFFETS MOBILIERS, & le huitieme s'il y a des enfants, après toutes fois la liquidation des dettes & distribution des aumônes.

L'Alcoran, comme ont sait, est le droit civil & canon des Orientaux ; en voilà le texte littéral. On trouve ici en huit lignes les réglements les plus clairs, les plus précis sur tous les articles sujets à contestation dans les héritages, articles noyés chez nous dans cette effroyable quantité de textes volumineux,

qui n'empêchent pas que de nouvelles difficultés ne s'élevent tous les jours ; malgré nos innombrables decisions, nous trouvons sans cesse des points qui ne sont point décidés, & l'Alcoran en six prétextes a supprimé jusqu'à l'ombre même des disputes.

On avance hardiment qu'en Asie les femmes n'ont point de gains nuptiaux : M. de M. affirme qu'ils ne doivent point aller au-delà de la subsistance. Vous venez de voir ce point éclairci par l'Alcoran qui assure aux femmes, un tiers, un quart, ou une moitié, tantôt dans le mobilier, tantôt dans les immeubles, suivant les différentes circonstances prévues & réglées par la loi.

Lisez encore Chardin : vous y verrez au tom. 2 pag. 265 les formalités des mariages. Vous y trouverez que les Douaires se stipulent & que la loi a même pris des précautions

cautions, pour que l'acte ne put être soustrait.

„ On se marie, dit-il, en Perse „ d'ordinaire par procureur, à cause „ que les femmes ne se font point „ voir aux hommes. La cérémonie „ du mariage se fait de cette ma„ niere. Les parents des parties s'af„ semblent au logis de la fille. Son „ pere accompagné de ses plus pro„ ches va recevoir le futur époux, „ l'embrasse, le conduit au lieu où „ est la compagnie, & puis il se „ retire. Il ne doit point assister „ au contrat, cela n'est pas légal „ à cause qu'il faut laisser le futur „ époux en pleine liberté.

„ Le contrat se fait en un lieu „ particulier, où il n'y a que lui, les „ procureurs & le prêtre (1); car

(1) C'est-à-dire l'Iman, l'homme de loi, qui n'est point du tout un pretre. Chardin le savoit bien, & il ne se sert ici d'un terme impropre que, parce que parlant d'une

„ c'eſt d'ordinaire un homme d'é-
„ gliſe qu'on fait venir pour dreſſer
„ le contrat. Ces procureurs ſont à
„ peu près comme en Angleterre,
„ les truſtées des mariages qui en
„ gardent les contrats, & en font
„ exécuter les clauſes.

„ Quand les parties ſont de la
„ premiere qualité, c'eſt le Cedre
„ qui eſt le grand pontife, ou le
„ Cheikeliſlana, qui eſt le grand
„ juge civil qu'on invite pour cela.
„ Si ce ſont des perſonnes de mé-
„ diocre condition, ils tâchent
„ d'avoir le Kazy qui eſt le lieute-
„ nant civil, & ſi ce ſont de pe-
„ tites gens, ils prennent un Molca
„ ou prêtre de la loi.

„ L'accordée accompagnée de plu-
„ ſieurs femmes ſe rend dans une

---

cérémonie analogue à celles qui ſe paſſent chez nous, il a cru devoir employer les termes qui s'y appliquent dans notre langue.

„ chambre ou un cabinet joignant, „ où la porte eſt à demi ouverte, „ mais la portiere en demeure abat- „ tue enſorte qu'on ne voit per- „ ſonne. Alors les procureurs des „ parties ſe levent, & celui de l'ac- „ cordée ſe rangeant contre la porte „ du cabinet, & y étendant la main, „ dit tout haut; *moi N. procureur „ autoriſe de vous N., je vous marie „ à N. ici préſent. Vous ſerez ſa „ femme perpétuelle à tant de douaire „ préfix duquel vous êtes convenus.*

„ *L'autre procureur répond ainſi.* „ *Moi N. procureur autoriſé de N., je „ prends en ſon nom à femme perpé- „ tuelle, N. qui lui a été baillée „ pour telle par N. ſon procureur ici „ préſent, à condition de tant de „ douaire préfix, duquel on eſt con- „ venu.* Enſuite le Miniſtre ou qui- „ conque eſt là pour dreſſer le con- „ trat ſe leve & approchant la tête „ de la portiere du cabinet, dit à

„ l'accordée : *Ratifiez-vous la pro-*
„ *messe que N. votre procureur vient*
„ *de faire en votre nom.* Elle répond :
„ *oui* „.

„ Après il demande la même
„ chose à l'accordé & dresse le con-
„ trat, y met le sceau, & le fait
„ mettre à l'assemblée comme té-
„ moins, & ensuite donne le con-
„ trat au procureur de l'accordée.
„ *Le contrat se garde par la femme*
„ *pour sûreté de son douaire* : plus
„ de sçeaux il y a, & mieux c'est ;
„ mais il faut qu'il y en ait au moins
„ dix „.

Comment ose-t-on d'après de pareilles autorités, contester l'existence d'une propriété si authentiquement consacrée, appuyée sur des loix si précises, & sur des décisions si respectables ? Comment un préjugé aussi imbecille que le nôtre a-t-il pu s'établir ? Comment ces missionnaires, ces marchands qui rampent si bas

ſement dans toute l'Aſie, les uns pour y baptiſer quelques enfants, les autres pour y vendre quelques aunes de drap, ou pour y acheter quelques balles de ſoie, ont-ils pu ſe méprendre à ce point ſur les coutumes d'un peuple, au milieu duquel ils vivent, & venir ainſi faire illuſion à toute l'Europe?

CHAPITRE VII.

Que les propriétés sont bien plus assurées en Asie qu'en Europe. Exemple singulier du scrupule des Asiatiques à cet égard.

NOn seulement le droit de propriété en Asie est nécessaire par essence comme ailleurs ; non-seulement il est fondé sur la législation dans la théorie, mais il est respecté dans la pratique jusqu'au scrupule, par ces Souverains contre qui tant de Mirmidons politiques osent ici glapir avec tant de fureur & d'indécence ; on nous les représente comme des ravisseurs impitoyables qui dévorent la substance des sujets, comme des despotes inflexibles, qui se plaisent à tyranniser des esclaves, comme des monstres d'inhumanité,

dont les plaiſirs conſiſtent dans la violence, & qui ſe font d'une rapine meurtriere une jouiſſance délicieuſe.

Eh! malheureux déclamateurs, voyez donc qui vous êtes; taupes envers vous-mêmes, & linx envers autrui, examinez vos propres loix avant que de calomnier une légiſlation étrangere : aboliſſez au moins les barbaries que vous conſacrez, avant que d'oſer outrager, par des impoſtures les plus doux des hommes, les plus humains des Rois, les plus équitables des Princes.

Vos coutumes ne ſont-elles pas deshonorées par ces articles *d'amendes*, qui rendent précieuſes au Seigneur, & lucratives pour ſon épargne, les fautes de ſes ſujets? Par ceux des *épaves*, des droits de *bris & naufrages*, de *retraits feodaux*, monuments honteux de la tyrannie & de l'oppreſſion des ſiecles ſauvages où vous étiez fort

au-dessous de ces loups, de ces sangliers que vous chassiez avec tant d'appareil autour de ces repaires que vous appeliez *Châteaux*.

Votre justice distributive, n'est-elle pas infectée de mille usages plus dangereux, plus meurtriers les uns que les autres, tels que ces dégrés de jurisdiction multipliés, qui se succedent en plusieurs provinces, jusqu'à quatre & cinq fois au civil, tandis que souvent il n'y en a qu'un au criminel ; comme si la vie d'un homme devoit être plus légérement sacrifiée que son bien ; comme si l'on pouvoit se permettre d'apporter moins de soins pour le pendre, que pour lui ôter un arpent de pré.

Votre droit public & national fourmille d'ordonnances monstrueuses, qui tendent à briser, non seulement les rapports & les liens de peuple à peuple, mais même du sujet au Souverain ; telles sont celles des *droits*

d'Aubaine, & celles qui donnent au domaine des priviléges que le Sultan le plus abſolu n'auroit jamais oſé imaginer. De ce genre eſt le principe adopté par les tribunaux, de ne jamais faire payer aux fermiers domaniaux, les dépens, même des conteſtations mal fondées qu'ils ſuſcitent, & cet autre plus authentiquement conſacré encore, puiſqu'il eſt érigé en axiome formel de juriſprudence, & inſéré à ce titre dans les énormes compilations qui vous ſervent de loix; en vertu duquel *tout bien que le receveur du domaine aura compris pendant dix ans dans ſes comptes eſt declaré acquis au Fiſc* (1), encouragement effroyable donné à la fraude, ſignal horrible d'injuſtice & déprédation, qui met le vol au rang des titres, & le larcin au nombre des moyens d'acquérir.

(1) Ordonnance de 1566.

On les réclame à chaque inſtant dans vos audiences, dans vos écritures, dans vos livres, ces principes affreux. Les Houbereaux qui déſolent vos campagnes ; ces fainéants titrés qui ſe font un honneur de leur oiſiveté, & qui couvrent le beau droit de ne rien faire par la qualité de gentilshommes, ſe prévalent à tout moment de ces étranges préceptes, ou l'on s'en ſert contre eux pour les écraſer.

Rapprochez-en donc ceux de la Légiſlation Turque. Voyez un Bajazet II, ſi ridiculement décrié par nos gazettiers littéraires, conſtruire un édifice exprès pour ſervir de dépôt à la valeur des biens de ceux qui mouroient ſans enfants, afin de donner le temps aux héritiers de ſe repréſenter pour les revendiquer. Il établit que ce ne ſeroit qu'au bout de ſept ans, que le tréſor royal pourroit s'en mettre en poſſeſſion

(1). Quelle différence entre cette loi juste, sage, douce autant que raisonnable, & celle des épaves qui confere le droit de voler sur les grands chemins, ce qu'un voyageur négligent y aura laissé tomber par mégarde, & qu'il n'aura pas réclamé dans le court espace d'un an!

Tavernier, témoin oculaire, raconte l'histoire de la succession d'un François mort à Madraspatan, sous la jurisdiction du Mogol; ses effets revinrent avec la plus scrupuleuse fidélité à Paris, à l'héritier qui n'apprit la mort de son parent, qu'en entrant en jouissance de son bien (1).

,, Ce n'est pas le seul exemple, ,, ajoute ce voyageur, que je pourrois ,, citer du bel ordre établi dans ,, l'Orient pour la conservation des ,, biens d'un étranger, de quelque

(1) Etat de l'Empire Ottoman, par la Croix.

(1) Tavernier, T. I.

„ pays qu'il soit, qui vient à mourir, ou en Perse, ou en Turquie, „ ou aux Indes; car, si ces biens „ tombent dans les mains des Mahométans, ils les enferment sous „ la clef; & quand il y auroit des „ marchandises qui pourroient se gâter, ils n'y toucheront jamais que „ les héritiers du défunt, & reconnus pour tels par des preuves bien „ authentiques, ne se soient présentés. Je doute fort qu'en plusieurs endroits de notre Europe, „ continue-t-il, on apportât en de „ semblables occasions, tant de sincérité & d'exactitude „.

„ Je ne dois pas oublier, dit l'équitable Chardin, qu'il y a en „ Perse une Cour fiscale qui a des „ commissaires en tous lieux pour „ assurer le bien des gens qui meurent sans tester & sans héritiers. „ On appelle cette Cour Beithel-mal, la maison du bien irréclamé,

„ ce Fifc a fes officiers, & fa jurif-
„ diction dont le Prévôt eft appelé
„ Beitlmel-malgi le Préfident du Fifc.

Et dans toutes ces cours, ces fortes d'établiffements ne font pas comme chez nous, des moyens de faire le mal avec impunité ; ces officiers ne font pas autorifés à dépouiller les vrais propriétaires fous prétexte de mettre leurs biens à couvert, comme le font en Europe nos jufticiers d'amirauté, & dans nos colonies nos procureurs aux biens vacants &c. Ouvrez encore Chardin : vous y lirez qu'un jouaillier Perfan étant allé tenter fortune au Tibet, en rapporta quantité de diamants. Qu'ayant perdu prefque tous fes domeftiques dans ce pays étranger, le Souverain le fit reconduire avec fes pierreries jufqu'aux frontieres du Mogol d'où il gagna Agra : il y mourut.

„ Le Grand Mogol ayant appris
„ cette hiftoire, fit raffembler tous

,, ses effets dans un lieu, bijoux, ar-
,, gent, papier, meubles, & y fit
,, apposer le sçeau, faisant dire aux
,, négociants Persans d'avertir les hé-
,, ritiers du défunt de venir retirer la
,, succession. Le fils encore jeune se
,, rendit à la cour du grand Mogol, &
,, retira tout sans peine & sans beau-
,, coup de frais. Le Grand Mogol de-
,, manda à voir les pierreries en parti-
,, ticulier, & en acheta une partie
,, du provenu de laquelle ce jeune
,, homme apporta en Perse plus de
,, sept cent mille livres en étoffes des
,, Indes,,.

,, Il publia que c'étoit toute la
,, succession de son pere, & on le
,, croyoit parce que c'étoit un gros
,, bien ; mais ayant voulu vendre de
,, gros diamants en secret, il fut dé-
,, couvert. Le Roi le pressa de lui
,, montrer ce qu'il avoit, & sur cela
,, il fit paroître trois diamants qui va-
,, loient bien cinq cent mille livres.

„ On croyoit à Iſpahan qu'il en avoit „ pour plus de deux millions, „ tout cela provenu de cent mille „ écus „.

Chardin avoit connu cet heureux héritier ; obſervez que les richeſſes qu'il avoit recueillies s'étoient échapées de trois cours Aſiatiques, & que dans la derniere où il avoit fixé ſon ſéjour, le Prince ne lui fit pas un crime de n'avoir pas voulu même lui revéler les objets de la ſucceſſion de ſon pere.

Qu'on juge ce qui lui ſeroit arrivé en Europe, s'il avoit eu le double crime d'être ſi opulent & ſi peu communicatif. Un courtiſan avide auroit obtenu l'héritage en vertu du droit d'aubaine, & le fils, chaſſé comme un importun, auroit fini ſes jours dans un cachot, s'il avoit oſé faire entendre des plaintes qu'on auroit appelé une révolte.

Un de nos plus célebres publiciſtes,

un de ceux dont on ne prononce le nom qu'avec respect dans ces écoles où l'on n'apprend guere qu'à méconnoître la raison, & à substituer le mensonge à la vérité, Puffendorff, décide sans balancer, que le Prince dans un besoin pressant peut prendre de gré ou de force le bien d'un sujet (1), principe abominable, principe directement contraire à la nature même de la royauté, principe mille fois plus dangereux encore pour les Princes qui ont tout à perdre, que pour le peuple à qui l'on ne peut rien, ou presque rien ôter, principe que le despotisme le plus sanguinaire rougiroit, frémiroit, trembleroit d'adopter en Asie.

Ouvrez Chardin; considérez-y le grand Abbas; au nom duquel les

(1) Liv. VIII. chap. 5 n. 7.
Il suppose, à la vérité, que les autres rembourseroient le particulier lésé: mais son principe n'en consacre pas moins l'injustice.

Kams les plus puiſſants rentroient dans la pouſſiere ; il brûloit d'envie d'élever une Moſquée : c'étoit, ſuivant ſa religion, une œuvre ſainte, & ſuivant les préjugés de ſon pays le dernier degré de gloire auquel pût s'élever un conquérant. Preſſé par ſa paſſion de ſe ſignaler, pour jouir plus promptement du fruit de ſon zele & du plaiſir de s'admirer dans ce monument de ſes exploits, il avoit fait dépouiller pluſieurs autres Moſquées de leurs marbres de tous les ornements intérieurs pour enrichir la ſienne. Qui croiroit que cette précipitation ſàcrilege vint échouer auprès d'une chaumiere appartenante à une vieille femme?

On avoit beſoin de ce recoin pour completter l'édifice : la propriétaire refuſoit de vendre : l'emportement du Souverain avoit ſans ſcrupule outragé les temples conſacrés à Dieu ; il reſpecta l'idole de la propriété dans

la cabane de l'indigence. Ce Sophi ſi cruel, ſi abſolu, qui faiſoit écorcher vifs des Viſirs prévaricateurs, s'humilia devant une femme octogénaire : il fit agir des Molas qui la flatterent : on la prit par l'eſpérance & par l'avarice ; on lui donna une groſſe ſomme ſur la terre, & la promeſſe d'un équivalent ſans bornes dans le ciel. Elle céda volontairement ſon terrain ; & la Moſquée du plus impérieux ; du plus fier de tous les deſpotes de l'Aſie, ne fut achevée que parce que la plus abjecte de ſes Vaſſales, voulut bien y donner ſon conſentement.

Repondez donc à cet exemple & à mille autres que fourniſſent les annales de l'Aſie, panégyriſtes aveugles des gouvernements mixtes de l'Europe, & des pouvoirs balancés, & de l'Ariſtocratie monarchique qui y écraſe les peuples. Combien d'Achabs & de Naboths dans ces contrées in-

fortunées qui joignent à tous les autres malheurs, celui de s'enorgueillir de l'esclavage réel où elles gémissent, & de mépriser dans leur délire les seuls hommes chez qui la vraie liberté trouve encore un asile.

J'ai vu dans un pays, libre disoit-on par essence, le cuisinier d'un grand seigneur, chasser au nom de son maître des citoyens respectables de l'héritage de leur pere, parce qu'il étoit heureusement situé; le but de cette vexation odieuse étoit d'infecter une partie de ce coin de terre par des lapins & de dévouer le reste à un luxe ruineux en y semant des primeurs.

CHAPITRE VIII.

Réfutation d'un passage de l'Esprit des Loix, où l'Auteur prétend expliquer ce qui fait qu'il n'y a point de propriete en Asie.

L'Auteur de cet ouvrage livré à ses inconcevables préjugés, non seulement a supposé des chimeres ; mais il a été jusqu'à leur attribuer une cause & des effets certains. Il a posé en principe qu'il n'y avoit pas de propriété reçue en Asie, & il a voulu montrer pourquoi cet étrange droit existoit. Il en trouve trois raisons : la premiere, *c'est que comme lorsqu'un homme meurt sans enfants mâles, le grand Seigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'usufruit, il arrive que la plûpart des biens sont possédés d'une maniere précaire* (1).

(1) Esprit des Loix, liv. 15, chap. 14.

Cette coutume dont l'efprit eft dévelopé dans la Théorie de Loix, liv. 3, chap. 21., n'eft affurément pas auffi injufte qu'elle le paroît d'abord. Et il s'en faut bien que l'exécution puiffe en être auffi funefte que le prétend M. de Montefquieu.

D'abord les occafions de la mettre en pratique ne doivent pas être fréquentes. Le célibat eft inconnu dans l'Afie. Les enfants des efclaves fervantes, font habiles à fuccéder comme ceux des efclaves époufes. Le titre de la mere ne fait rien à la légitimité du fils. Le plus ou le moins de cérémonies n'eft point ce qui fait valider un mariage. Là les effets politiques fuivent des effets naturels, au lieu que parmi nous les effets naturels dépendent des effets politiques: ce qui eft fort différent.

Avec tant de facilités pour fe donner des héritiers directs, on fent combien il doit être rare que l'on

vienne à en manquer. Ainſi le droit du Grand Seigneur, tout conſtant, tout authentique qu'il eſt, doit ſe réduire à très-peu de choſe. Il n'a pas ſouvent les occaſions de l'exercer; & lors même qu'elles ſe préſentent, de ce qu'il peut en effet ſe réſerver la propriété des biens que le haſard lui procure, il ne s'enſuit pas qu'il ſe la réſerve. Il la transfere à quelqu'un de ſes ſujets qu'il en veut gratifier, comme nos Rois laiſſent ordinairement recueillir par d'autres les profits inhumains du droit d'aubaine. Ils ne ſouillent point leurs tréſors en y admettant ces gains odieux. Ils diminuent la barbarie de la loi qui les leur adjuge par l'emploi généreux qu'ils en font.

Les Sultans ont la même politique. Ils font de ces bénéfices ineſpérés la récompenſe de leurs créatures. S'ils ſe réſervent quelque droit ſur les biens ainſi donnés, c'eſt tout

au plus celui d'une eſpece d'hommage, & quand ils en garderoient par devers eux la propriété, quand ils n'en tranſmetroient réellement à leurs donataires que l'uſufruit ; ce ne ſeroit pas une raiſon pour dire, comme l'a fait M. de Monteſquieu, que la plupart des biens de l'état ſont poſſédés d'une maniere précaire.

A cette coutume qui met dans la main du prince, ſuivant le ſyſtême de cet écrivain, la plupart des biens fonds de l'état, il en joint encore deux autres. La premiere : *C'eſt que*, dit-il, *le grand Seigneur donne la plupart des terres a ſa milice, & en diſpoſe à ſa fantaiſie.* La ſeconde, *c'eſt qu'il ſe ſaiſit de toutes les ſucceſſions des officiers de l'empire.* Cela n'eſt ni plus juſte, ni plus vrai.

Le grand Seigneur donne quelques terres à ſa milice : mais ce ſont des bénéfices militaires, des fonds

consacrés à cet usage depuis la conquête. Ils appartiennent au corps de la milice : le Sultan ne fait qu'en nommer l'usufruitier, de même que nos Rois conferent le titre des abbayes, &c. dont le clergé est le véritable propriétaire. C'est ce qu'on appelle des Timariots. Le Monarque Ottoman est responsable à la nation de l'emploi qu'il fait de ces récompenses destinées à ses défenseurs.

En Europe on les distribue à ceux qui prient pour l'Etat : en Turquie on les réserve aux mains qui combattent pour lui. Chaque pays à ses usages : la coutume établie dans le nôtre à cet égard ne doit pas nous rendre injustes envers des étrangers qui en suivent une un peu différente. Toutes deux sont également louables en examinant le principe de leur institution : mais l'une ne peut pas plus que l'autre produire

produire l'effet que lui attribué M. de Montesquieu. La nomination de quelques vieux janissaires à des Timariots dans l'île de Chypre, ou dans la Palestine, n'est pas plus nuisible à la propriété des biens fonds en Turquie, que ne l'est en France celle d'un chevalier de Malthe à une commanderie de Provence ou de Languedoc.

Ensuite est-il bien vrai que le grand Seigneur s'empare des successions de tous les officiers de l'empire ? Les relations sont pleines de traits qui prouvent le contraire. Le fils d'un homme constitué en dignité n'hérite point à Constantinople de la place de son pere : mais personne ne lui en conteste les biens. Les enfants d'un bacha décédé n'ont point de droit à ses trois queues, comme ceux d'un officier de l'ordre de S. Louis ne se prétendent pas autorisés à en porter la croix,

quand ils l'ont perdu. Mais la privation ſe borne à ces honneurs perſonnels qui ne doivent s'accorder qu'au mérite ; elle ne s'étend pas juſqu'aux priviléges qu'on eſt convenu d'attacher à la naiſſance. L'Aga qui commande au château de Dardannelles laiſſe ſes biens à ſa famille auſſi tranquillement, auſſi ſûrement que le lieutenant de Roi de Dunkerque ou de Baïonne.

Je ne vois en Aſie que deux ſortes d'hommes dont les tréſors ſoient dévolus au prince à leur mort. Ce ſont les eunuques attachés particuliérement dans le ſerrail au ſervice de ſa perſonne, ou les coupables qu'il a fait périr. Dans l'un de ces cas il ne faut que ſuivre la premiere loi dont j'ai déjà parlé ci-deſſus & dont la Théorie des Loix dévéloppe l'eſprit, liv. 3. Les eunuques n'ont point d'enfants : le droit commun ſeul l'autoriſeroit à leur ſuccéder :

mais de plus ils sont ses esclaves. Eux & leurs biens lui appartiennent : ainsi quand il s'en saisit à leur mort, il ne fait que se remettre en possession de ce qu'il auroit pu reprendre plutôt.

Dans l'autre cas il ne succede point, il confisque. Ce n'est point un héritage qu'il recueille, c'est une peine qu'il inflige : & dans tous les deux, quelque riches, quelque puissants que soient les défunts, ce ne sont pas des terres qu'il acquiert, mais de l'or, des pierreries ; des femmes, des chevaux, un grand mobilier, & point de biens fonds.

C'est une remarque bien importante à faire, & qui seule prouve peut-être la supériorité des gouvernements de l'Asie, sur toutes ces administrations nées de l'anarchie gothique dont nous avons tant de peine à débrouiller la confusion, & à mettre en jeu les ressorts. Il n'y

a pas de Princes qui possédent moins de fonds de terre, que les prétendus despotes de cette partie de notre continent. Leurs revenus consistent en impôts qui se payent en nature, & soulagent le peuple au-lieu de l'écraser : ils consistent en douanes bien indignes de ce nom, parce qu'elles sont douces, que les commis en sont honnêtes, & les receveurs désintéressés ; ils consistent en confiscations qui sont l'aiguillon ou le prix de la justice, & qui ne tombant jamais que sur les gens en charge, dépouillent plus souvent le crime que l'innocence : enfin ils consistent en présents volontaires qui signalent l'amour des sujets ; sans leur coûter de larmes ; & enrichissent le souverain, sans deshonorer ses ministres.

Les sommes que ces différents objets produisent servent à acquitter les charges de l'état, qui n'a jamais

de débiteurs. Elles payent les divertiſſements du prince qui s'amuſe ſans faire de malheureux, & dont les plaiſirs ne jettent perſonne dans le déſeſpoir. Leur ſuperflu s'accumule dans un tréſor qui épargne au peuple la dure néceſſité de redoubler ſes ſubventions, dans les calamités extraordinaires ou imprévues. On ne ſait ce que c'eſt que de le ſacrifier à l'augmentation d'un domaine chimérique, qui devient le patrimoine des régiſſeurs, bien plus que celui du maître, & qui pourroit ſervir ſeulement à faire ſouvenir celui qui peut tout aujourd'hui, du peu que pouvoient autrefois ſes ancêtres ?

Les grands dans leur conduite ſuivent à peu-près les mêmes principes. Ils tâchent là, comme ailleurs, de devenir puiſſants à force de baſſeſſes : ils chatouillent ſans rougir les vices du ſouverain, quand ils eſpé-

rent en tirer du profit. Mais le prix de leur ſervitude s'applique aux dépenſes de leur maiſon, où ſe conſomme par les objets d'un luxe voluptueux, ou ſe met en réſerve dans leurs cofres pour les premiers beſoins. Ils ne ſongent pas à faire de ces acquiſitions qui ſont parmi nous le luſtre des familles, & qui après avoir été ſi long temps l'appanage de la nobleſſe, ne ſont plus gueres aujourd'hui que celui de l'opulence.

Si l'on en croit M. de Monteſquieu leur indifférence pour cette eſpece de biens vient de ce qu'ils *craignent de n'en pas jouir*, & *qu'ils croient n'avoir en propre que l'or ou l'argent qu'ils peuvent voler ou cacher*. Mais cette politique ſeroit aſſurément fort mal entendue. Si l'or & l'argent ſe cachent aiſément, ils s'enlevent de même. Des terres tenteroient bien moins la cupidité

d'un ſultan avide, ou de ſon viſir. Il y auroit de la part des grands bien de la mal-adreſſe, à préparer ainſi un appât à l'avarice; & une récompenſe à leurs aſſaſſins.

Auſſi n'eſt-ce pas ce motif qui les dirige. S'ils ſont ſi peu jaloux d'acquérir des terres, c'eſt que leur poſſeſſion n'a rien qui flatte leur orgueil. En Aſie elles ne ſont pas titrées. Elles ne donnent au propriétaire ni rang, ni diſtinction. On n'y devient pas pour un peu d'argent le ſucceſſeur d'un petit tyran: on n'y achete pas les débris de la ſouveraineté d'un village. Le nom & les prérogatives d'une baronnie ne paſſent point des mains d'un gentil-homme appauvri dans celles de l'uſurier qui l'a ruiné.

Voilà ce qui épargne en Turquie aux perſonnes éminentes la manie d'entaſſer dans une même maiſon ces foules de domaines faſtueux qui

les décorent & les écrafent. La propriété des terres, fuivant fa véritable deftination, y refte dans les mains de ceux qui les font valoir. Ces terres elles mêmes y gagnent autant que les poffeffeurs, & l'état.

L'opulence voluptueufe des grands les deffeche & les dévafte. L'induftrie active des petits les nourrit & les féconde. Par là tout eft à fa place. Les hommes puiffants accumulent des métaux, des diamants, c'eft-à-dire des richeffes brillantes & fragiles comme leurs dignités. Les véritables tréfors, les richeffes folides, celles qui font le bonheur & la fécurité de leurs maîtres, reftent aux hommes obfcurs qui les doivent à leur travail, & de qui dépendent pour la vie ceux même qui les méprifent.

Mais de cette façon de penfer & d'agir, réfulte un effet qui détruit entiérement la conféquence de M.

de Montesquieu. Quelque riches que soient les coupables que le sultan punit, ou les eunuques à qui il succede, la confiscation & l'héritage ne portent à la caisse impériale, que des especes, ou des bijoux, ou des chevaux, & des hommes réduits à-peu près au même rang. Il n'est pas possible que la propriété des terres s'en ressente. Un sultan pourroit couper la tête à tous ses bachas, sans posséder une ferme de plus, & le reste de ses sujets n'en cultiveroit pas moins tranquillement les champs qu'ils auroient achetés eux-mêmes, ou que leur auroient transmis leurs ancêtres.

CHAPITRE IX.

Grandeur & humanité des Princes dans la vie privée en Asie, de leur haine pour le faste & l'étiquette qui n'est chere qu'au Despotisme.

Tout dans les usages de l'Asie respire la simplicité, la bonté, l'humanité, cette douce, cette bienfaisante humanité, dont nous ne parlons que pour l'outrager, que nous enterrons dans nos livres, & qui n'a jamais habité dans nos cœurs. Depuis le Prince jusqu'au dernier des manœuvres, tous sentent qu'ils sont des hommes ; tous aiment à le sentir ; tous font valoir les droits attachés à ce nom, & les respectent dans les autres, sans que la différence des rangs en souffre.

Là, l'orgueil ne prend point la place de la grandeur ; là, un hom-

me en place ne met point sa dignité à ennuyer ses égaux, & à s'ennuyer lui-même par l'étalage d'un faste ruineux autant que puérile : là, il ne prend point pour paroître en public, un masque impertinent, qu'il est trop heureux de quitter avec ses valets : là, point d'échasses pour réhausser des pigmées ; point d'extravagants artifices pour dérober aux yeux une nature qui n'a point à rougir de se montrer.

Voyez un prince Européen, le jour qu'il donne audience à des étrangers : lui & toute sa cour deviennent des machines dont l'étiquette meut les ressorts. Un pas de plus ou de moins dans une anti chambre, un tabouret plus ou moins avancé ; l'étourderie ou la mal-adresse d'un valet, peuvent paroître au représentant du prince étranger un affront sanglant. Deux ans de négociations, & quelquefois plusieurs

années de guerre, auroient peine à faire perdre le souvenir de l'énorme attentat : aussi tout le monde est roide : chacun a son rôle distribué & appris. Ces tristes comédiens de part & d'autre, osent à peine respirer autrement que ne le porte le fatal cahier. Après une heure de contrainte & de représentation, ils se quittent excédés, souvent honteux de leur propre jeu, & toujours mécontents de celui des autres.

En Perse, savez-vous en quoi consistent les mêmes cérémonies ? En un soupé splendide que le vin anime & dont la cruelle étiquette est sévérement bannie : & ce ne sont pas les ambassadeurs seuls que le monarque honore de ce joyeux accueil. Ce sont de simples particuliers qui lui ont plu, de ses sujets souvent qu'il chérit : il les appelle ses hôtes ; il connoît ce doux & inestimable plaisir de manger avec des amis, de satis-

faire à la fois par le plus délicieux des mélanges, ſon appetit & ſon cœur; il partage la ſatisfaction de ſes convives; il leur verſe à boire de ſa main; il ſe réjouit de leur gaieté, il l'excite, il l'encourage; il ne ſe croit roi qu'autant qu'on eſt heureux auprès de lui.

Si ces prétendus tyrans ſont doux, humains dans les cérémonies publiques; s'ils ſavent avec une bonhommie ſi magnanime ſubſtituer la bonne chere à l'art faſtidieux des négociations, & la franchiſe du vin aux impoſtures de la politique; combien ſont-ils plus admirables, plus aimables encore dans leur vie privée!

Je ne parle point des ſérails, triſte, & unique tribut qu'ils payent à la mode, à l'uſage; coutume affligeante que la réflexion peut excuſer, mais que le premier mouvement du cœur proſcrit, & dont les

ſectateurs ne ſont que trop punis par le vuide que laiſſe toujours dans leurs ames l'abſence du deſir. Mais dans le reſte de leur économie domeſtique, dans l'intérieur de leurs maiſons, j'ai preſque dit de leurs ménages, quelle nobleſſe, quelle aménité, quelle bienfaiſance !

Les ſimples ouvriers qui leur dévouent leurs talents & leurs travaux, ne ſont point, comme ailleurs, appelés par le luxe & rebutés par l'avarice. Aucun officier ſupérieur ne s'y fait un patrimoine de leur ſolde ; ils n'apprennent point à y devenir frippons par l'habitude d'être dupes, à enfler des mémoires qui obérent l'état, & dont l'excès tourne au profit du ſurveillant qui, étant payé pour empêcher cette manœuvre, ne ſe ſert de ſon pouvoir que pour la néceſſiter.

Dès qu'un ouvrier eſt agréé chez le roi de Perſe, il a ſes gages, ſa

ſolde fixe : le prince compte ſur ſa probité en l'admettant au nombre de ſes commenſaux; on ne le ſoupçonne point d'être capable de mal employer ſes moments pour un maître qui lui aſſure ſa fortune ; ſa paye court également, ſoit qu'on l'occupe, ou qu'on ne l'occupe pas ; ſoit que la maladie l'accable, ou que la vieilleſſe le mine.

Jeune, âgé, ſain, impotent, il vit aux dépens du monarque à qui il s'eſt attaché ; à la moindre infirmité, ce ſont les médecins du corps qui le viſitent ; c'eſt de la pharmacie royale qu'il tire ſes remedes ; qu'on ſonge que cette adminiſtration eſt établie de temps immémorial en Aſie, & qu'il n'y a pas deux ſiecles que nous avons des hôpitaux, même pour nos armées, qu'il n'y en a pas un que nous avons des invalides ; & qu'on juge entre l'humanité des pré-

tendus despotes de l'Asie, & celle de tant de princes que de lâches écrivains ne rougissent pas de leur préférer.

CHAPITRE X.

De la perception des impôts. Des douanes, combien elles sont douces en Asie. Des soldats avec quels égards, quelles bontés ils sont traités.

SI de ces détails de la vie domestique ; on passe à l'administration extérieure, aux soins du gouvernement, on verra par tout l'ordre le plus admirable, la vigilance la plus attentive, l'attention la plus bienfaisante. Rien de si doux que les impôts ; la plus grande partie se paye en nature, & dès-lors elle devient insensible.

Les douanes sont rejetées sur les frontieres, comme les griffes des animaux carnaciers qui se trouvent aux extrémités de leur corps ; elles sont

douées d'ailleurs : la marchandiſe qui en a une fois ſubi l'impreſſion, ceſſe d'y être ſujette. C'eſt vraiment ſur les limites de l'état qu'on paye le droit d'y entrer ou d'en ſortir : on n'y voit pas de péagers, de commis inſolents rançonner à dix lieues de la capitale un malheureux qui a déja acheté cinq ou ſix fois la permiſſion d'y entrer.

Il y a plus : dans ces climats fortunés, ſous ces heureuſes adminiſtrations, jamais on n'a imaginé d'affermer à quelques hommes privilégiés le droit excluſif de vendre du tabac ou du ſel, ou de faire perdre la vie dans les ſupplices à un honnête homme qui ſe haſarde à procurer l'abondance à ſes compatriotes : jamais l'exiſtence d'un citoyen n'y a été miſe en balance avec une once de cochenille ou une garniture de dentelle paſſée ſans la déclarer, entre je ne ſais quelles pa-

lissades de planches noircies, appelées *Barrieres*.

Les douaniers, à la vérité, sont exacts ; ils visitent de leur mieux, pour découvrir ce qui est sujet aux droits ; mais quand on les fraude, ils sont les premiers à en rire ; s'ils peuvent attraper le fraudeur, ils lui font payer le double de ce qu'il auroit dû payer par la voie légitime. Jamais de confiscation, ni des biens, ni des voitures, ni de la personne des conducteurs ou des propriétaires ; jamais ces menaces affreuses, ces exécutions encore plus terribles & si souvent multipliées dans la barbare anarchie de l'Europe contre les contrebandiers.

Les droits de douanes, disent ces hommes sages, sont un jeu entre le marchand & le receveur ; le plus adroit gagne, le plus mal-adroit doit

être puni (1). Mais ce jeu seroit horrible si la vie de nos pareils y entroit pour quelque chose. Rien de plus naturel que de tâcher de s'exempter des droits que le prince exige, rien de si excusable : nous croirions souiller son autorité & commettre le plus effroyable des crimes si nous osions, pour un intérêt si sordide, faire briller le glaive de la justice. C'est ainsi que partout dans cette admirable constitution le sang humain est respecté. Les rapports du prince envers ses sujets, sont toujours ceux qui existent entre un pere & ses enfants.

Par tout ailleurs les calamités de nature ne sont pas un frein pour la rapacité financiere ; la taxe imposée sur les hommes est toujours échue indépendamment de la réussite des

---

(1) *Voyez* à ce sujet Tavernier, Chardin, Gemelly, Carreri, Della Valle, & tous les Voyageurs.

productions de la terre. *Paye & meurs*, dit un traitant Européen au peuple qui a vu geler sa vigne ou grêler sa moisson. S'il obtient quelque relâche, on croit mériter de lui des autels, quand ce soulagement va à un quart, à un tiers de sa taxe, & encore n'est-ce pas une grace que le gouvernement fait: comme son appetit a besoin d'une proie fixe & qu'il n'entend pas que sa bienfaisance soit pour lui une privation, l'ombre d'indulgence que l'on montre pour un village, devient une surcharge pour le hameau voisin, & tandis que par égard pour une calamité physique, on feint d'épargner celui-ci, on inflige à l'autre une calamité morale qui le rend encore plus à plaindre.

Ce n'est pas ainsi qu'on en use dans les prétendus repaires de la tyrannie. Si en Egypte le Nil ne monte pas à une certaine hauteur, le pays est totalement exempt d'impôts. Les peu-

ples ne ſont pas obligés de cautionner le fiſc contre les caprices des éléments: & la prodigalité de la nature envers eux eſt la ſeule meſure de leur généroſité envers le ſouverain. Quoi de plus beau, plus admirable que cette manutention.

Toutes les opérations du gouvernement portent l'empreinte de cette généroſité douce & bienfaiſante. Chez nous s'il exiſte quelques monuments utiles au public, ce n'eſt gueres que le faſte des conſtructeurs ou quelque fois une occaſion brillante qui les fait élever. S'il en profite ce n'eſt que par haſard, c'eſt parce qu'on rougiroit de les détruire ou que leur exiſtence devient un titre à ceux qui en ont dirigé la conſtruction pour en obtenir un ſalaire, & cependant par qui ſont ils payés?

Par le public. Si l'on ouvre un chemin c'eſt par corvées, ſi l'on

charge une riviere d'un pont; on le charge lui-même d'un péage, ou s'il jouit de cette exception; des taxes levées d'avance à ce sujet en ont fourni le prix, long-temps avant que l'usage puisse en indemniser les riverains. En Asie tout se construit à prix d'argent aux dépens de l'état ou plutôt du prince.

Nous jugeons de la prétendue oppression que souffrent les Orientaux d'après des rélations absurdes dont même nous confondons l'application. Si l'on disoit à un Asiatique qu'il y a des pays où les princes sont si despotiques que leurs cerfs & leurs lievres sont privilégiés, qu'il est moins dangereux de tuer un homme qu'un de ces animaux favoris. Que l'été, à l'approche des moissons, il n'y a d'autre alternative pour les malheureux habitants des campagnes que de laisser dévorer leurs bleds par ces brigans ro-

yaux, ou de paſſer les nuits à courir, à crier pour les écarter de leurs champs ; il frémiroit d'une auſſi cruelle tyrannie. Il loueroit Dieu de n'être pas né dans un pays où les premieres notions de l'humanité ſont ſi cruellement dédaignées.

Et ſi l'on ajoutoit que toutes les terres du royaume ſont diviſées en fiefs plus ou moins étendus & que chaque poſſeſſeur de fief a en petit le même pouvoir que le prince ; que les galeres ſont remplies de malheureux qui n'ont pas d'autre crime que d'avoir voulu ſe débarraſſer d'un lievre qui mangeoit leurs choux, il frémiroit bien davantage & ne concevoit pas comment il ſe trouve un homme qui puiſſe vivre ſous un pareil gouvernement.

Cette vexation légale de la chaſſe, fait penſer à la nobleſſe, à ces titres plus chimériques encore que faſtueux

faſtueux, dont on ne ſe ſert en Europe que pour écraſer le peuple, ou au moins pour l'humilier. C'eſt encore un fléau dont l'Aſie eſt exempte : & rien de plus ſage, de de plus humain que l'indifférence de ſes habitans à cet égard.

Auſſi eſt-ce une invention de la barbarie. Elle n'a jamais été connue chez les peuples qui ont eu quelque reſpect pour eux-mêmes. Les Grecs & les Romains tant qu'ils ont été libres en ont fait très-peu de cas. C'eſt une des productions de l'ignorance ſauvage des brigands du Nord. Ces malheureux à qui eſt due la plus grande & la plus horrible dégradation de l'eſpece humaine ſont les véritables inventeurs de la nobleſſe. Ils l'accordoient à des actions atroces & par le dernier excés du délire & de l'avarice, nous nous ſommes aviſés dans des temps

modernes de les vendre pour de l'argent.

Les Asiatiques n'ont jamais souillé leurs administrations de cet opprobre. Tout citoyen est fils de son mérite & de ses actions ; l'héritier d'un vizir succede à la fortune de son pere mais point à ses places, & s'il n'est pas digne du nom qu'il porte ; ce mérite ne supplée point à son incapacité. Vous voyez partout l'indulgence & la raison se concilier dans les mêmes dont on nous fait sans cesse une peinture si odieuse.

Ceux même qui par-tout ailleurs sont dévoués au plus dur esclavage, ces malheureux serfs enrégimentés, à qui l'on donne le nom de soldats, de troupes, ces hommes qui sont l'appui du pouvoir, & dont le pouvoir fait si peu de cas, qui remplissent dans les empires, la fonction des chiens dans les basse-cours, & pour qui l'on n'a pas

même les ſoins que les fermiers intelligents ont pour les matins qui les gardent, celui de les nourrir, ils profitent en Aſie comme les autres claſſes de la ſociété, de l'eſprit de bonté, d'humanité qui en penetre & en dirige toutes les parties.

En général, voulez-vous ſavoir ſi le commun d'une nation eſt dans la miſere, ou non? Examinez comment y vit le ſoldat: cette claſſe de la ſociété eſt toujours au dernier rang quant à la ſubſiſtance. Rempliſſant les fonctions de l'animal au quel je viens de le comparer par ſa docilité & par ſon emploi, elle en occupe auſſi la place dans la diſtribution des aliments.

Si elle eſt abondamment pourvue, ſoyez ſûr qu'aucun des individus qui habitent la maiſon dont la garde lui eſt confiée, n'eſt dans la

disette (1). Or d'après cette regle qui est infaillible, comparez les troupes Européennes & les janissaires.

Chaque oda ou bataillon, de ceux-ci a ses pourvoieurs qui fournissent par chambrée, du mouton, du riz, du beurre & des oignons. Il y a même des jours marqués à chaque semaine, pour leur servir du pilau en cérémonie, & l'une des plus importantes fonctions du grand visir c'est de le leur voir manger.

Le soldat y est donc bien payé, bien vêtu, bien nourri. Un janissaire consomme lui seul plus que dix grenadiers Européens : de plus, quand ils sont en campagne, on ignore les

(1) A moins qu'un caprice extraordinaire ne cause une révolution comme à Rome, quand les soldats furent devenus les dispensateurs de l'empire, ou en Europe, depuis que les économistes ont osé y prêcher que le moyen de ramener tout à l'ordre essentiel, étoit de faire mourir les manouvriers d'inanition.

fournitures d'armées, les entreprises de vivres, d'habillements & d'hôpitaux qui mettent la vie de cent mille hommes à la discrétion d'un petit nombre de particuliers, dont la fortune ne se fonde que sur des meurtres, & qui ne peuvent s'enrichir que par des assassinats.

En Europe, le soldat a dans la marche à combattre les injures de l'air, & la chaleur, outre le poids de son bagage. J'en ai vu tomber mort de soif sur le chemin, sans qu'on soupçonnât seulement qu'il y eut moyen de rémedier à un inconvénient qui paroît à nos têtes septentrionales une des calamités attachées à la guerre.

En Asie non-seulement le soldat n'a à porter que ses armes, mais quand il est en route, des chameaux toujours chargés d'outres remplies, suivent l'armée; des sacas ou porteurs d'eau sont divisés entre chaque

file avec des fontaines portatives ; & font circuler les rafraichiſſements tout en marchant. Comment doivent être traités les bourgeois dans un pays où le gouvernement a pour les ſoldats des attentions ſi tendres & ſi affectueuſes !

CHAPITRE XI.

De la jurisprudence Asiatique, des formes usitées dans les procès, de leur police à cet égard.

UN des plus cruels fléaux de la société parmi nous, c'est la procédure. Les formalités en sont aussi accablantes qu'inutiles. Dans ce qui s'appelle affaires d'état, il n'en est pas même question, parce que le bien public, dit-on, & sur-tout l'envie qu'a un ministre d'être obéi promptement, les fait négliger sans que personne ose s'en plaindre.

Dans les affaires contentieuses où l'on ne risque que ses biens, elles ne servent pas d'avantage, elles deviennent au contraire un asile favorable à la fraude, à l'avarice, à l'opulence qui oppriment la pauvreté timide & sans appui.

La chicane se fortifie sur les amas de ces formalités qui, de l'aveu du Président de Montesquieu, *sont une partie essentielle de la monarchie.* Elle y dévore avec tranquillité le fruit de ses usurpations, quatre & cinq générations ne suffisent pas souvent pour lui arracher sa proie, & même elle ne la rend enfin que mutilée, épuisée, c'est un cadavre qu'elle restitue.

En est-il de même en Asie ? M. de Montesquieu, convaincu des avantages qui y résultent pour les peuples de l'abréviation des procédures & de l'omission des formalités, ne pouvant combattre ces vérités évidentes que l'aveu de tous les voyageurs confirme, s'en tire par la plus étrange question. Si cette maniere d'administrer la justice, est la meilleure, *il n'y aura donc*, dit-il (1), *que les plus ignorants des hommes qui auront*

(1) L. VI, chap. 2.

vu clair dans la chose du monde qu'il importe le plus aux hommes de savoir.

Mais où a-t-il pris que le Orientaux étoient les plus ignorants des hommes ? L'Asie est le berceau de tous les arts, comme celui du genre humain. C'est de-là que la lumiere est partie pour éclairer l'occident ; si nous pensons, si nous existons, c'est à l'Asie que nous en sommes redevables, & nous osons lui reprocher l'ignorance !

La jurisprudence qui y regne encore y est aussi ancienne que l'astronomie, les mathématiques & toutes les sciences relevées qui y avoient déjà fait les plus grands progrès dans des siecles où notre Europe existoit à peine, si le vrai systême du monde, & les axiomes de la géometrie ont pu être découverts dans ces heureux climats par les esprits supérieurs qu'une influence plus favorable & une nature plus active y formoit,

pourquoi donc les principes solides de la politique leur auroient-il échapés.

Loin de s'en être dégoûtés par une expérience de trois mille siecles, ils ne s'y montrent que plus attachés, & les voyageurs de bonne foi conviennent des bons effets que ces maximes produisent. Chardin, Dellavalle, Gemellicazeri, nos missionnaires même tout remplis de préjugés, tout ennemis qu'ils sont d'un gouvernement peu favorable à leurs pieuses conquêtes rendent hautement hommage à sa sagesse & au bonheur des peuples qu'il dirige.

Les écritures sont rares dans l'instruction des procès & les plaidoieries courtes. Il n'y a point de défenseurs mercenaires, interessés à multiplier les procédures, la médiation d'un procureur entre le juge & la partie est inconnue. D'ailleurs les principales sources des querelles

litigieuses, ces boëtes de Pandore, si l'on peut ainsi parler, que la justice a tant multipliées parmi nous, d'où sortent journellement le désespoir, la ruine des familles, & l'opprobre de la législation, n'existent point en Asie.

Une égalité absolue dans les partages entre les enfants ne donne pas lieu à des chicannes. Le despotisme des peres & des maris dans l'administration intérieure de la maison, ou du moins le divorce, écartent ces réclamations odieuses d'un fils rebelle, d'une femme sans pudeur, qui embarrassent & dèshonorent si souvent nos tribunaux. Les collatéraux n'héritent point. Les biens ne passent jamais qu'aux héritiers directs ou ascendants, ou descendants; & la preuve testimoniale est admise même pour les obligations les plus considérables. C'est donc par la constitution même de cet empire,

par sa sagesse qu'il ne peut s'offrir aux magistrats que des cas très-simples & auxquels la loi peut s'appliquer avec la plus grande facilité : mais cette simplicité produite par la plus sage politique n'est pas le fruit de l'ignorance.

Les Asiatiques connoissent le divorce aussi bien que la multiplicité des femmes, & c'est encore une preuve des égards de leur législation pour les hommes, pour le peuple, c'est-à-dire, pour la partie de la nation qui est comptée pour rien par-tout ailleurs.

La multiplicité des femmes fait les délices des riches, mais le divorce est la ressource des pauvres. C'est un soulagement que la loi a préparé à leur indigence. Leur triste situation les met hors d'état de remédier à la mauvaise humeur de leurs femmes par la rivalité, & de les tenir dans la dépendance par

la crainte de voir paſſer à un autre l'affection du maître & les faveurs qui en ſont la ſuite. Il étoit donc naturel de leur permettre au moins d'en changer & de ſuppléer par le divorce à une variété onéreuſe qu'ils n'auroient pu ſoutenir. Il eſt bon d'obſerver que dans le cas des ſéparations, les enfans reſtent au pere parce qu'ils ſont partie de ſa propriété, (1) & qu'il eſt d'ailleurs conſidéré par la loi comme ayant plus de moyens, plus de pouvoirs pour ſubvenir à leurs beſoins.

Son extrême indulgence pour les membres de la ſociété quelle régit, a même été plus loin encore. Elle autoriſe des mariages paſſagers qui ne ſont que des loyers de femmes, de véritables baux par leſquels on

(1) Voyez à ce ſujet, le livre 5 de la Théorie des Loix.

s'en assure l'usage pour un temps fixe. Ces hommes que Chardin appelle Canitzé s'engagent, par un contrat en forme, moyennant un prix convenu. A l'expiration du temps, on leur paye la somme, & elles cherchent un autre marché, mais il ne leur est permis de passer dans les bras d'un autre qu'au bout de quarante jours, afin que l'on puisse s'assurer si elles ne sont pas grosses. En ce cas l'enfant retourne toujours au pere & lui reste, ainsi que tous ceux qu'elle a pu lui donner dans l'intervalle de leur union.

On peut remarquer combien de ménagements a en tout cette legislation pour l'honnêteté, d'une part en procurant tant de secours légitimes contre le désordre & pour la population, de l'autre en s'occupant toujours du soin d'assurer irrévocablement le sort des enfants.

Que l'on compare ce procédé plein de bonté, de tendreſſe, de délicateſſe même, avec nos loix qui recommandent la régularité ſous dès peines cruelles, tandis que nos mœurs néceſſitent & conſacrent le deſordre : que l'on mette en parallele la politique qui adoucit, tant qu'elle peut, les obligations des hommes pour les engager à multiplier leur poſtérité & qui dénaturant le vice même trouve moyen d'en tirer autant d'avantage que de la vertu, avec celle qui dans nos climats tolere le libertinage ſous prétexte qu'il eſt impoſſible de le reformer, & laiſſe la débauche cangrener dans leurs ſources les racines de la ſociété, de peur d'attaquer les uſages meurtriers qui la dèshonorent, & l'on verra bien-tôt à laquelle la préférence eſt due. Pour moi, il me ſemble que les hopitaux ſeuls des enfants trouvés & la néceſſité effre-

née de les entretenir, font la proscription la plus foudroiante de nos loix, & la juſtification la plus authentique de celle des Perſans qui n'en ont jamais eu beſoin.

CHAPITRE XII.

S'il est vrai que la justice soit vénale en Asie, & qu'il n'y ait de courage, de vertu dans aucun état.

MAis, dit-on, tout est corrompu dans ces tribunaux où un seul homme juge arbitrairement. L'argent est la seule raison décisive qu'on y puisse faire valoir. La vénalité y est si publique, elle entre si fort dans la constitution même du gouvernement, qu'on ne peut jamais paroître devant les personnes en place, & sur tout devant le prince, sans lui faire de présents. Le P. de Montesquieu regarde cet usage comme une prévarication, & il explique pourquoi il est inséparable du despotisme.

Il eſt bien aiſé de répondre à ces aſſertions plus que frivoles.

D'abord, c'eſt une ſuppoſition fauſſe & abſurde en général que celle d'un empire où la juſtice ſeroit publiquement à vendre, où il y auroit des magiſtrats autoriſés à prévariquer impunément, & où le citoyen vexé ſeroit ſûr de ne point trouver de ſupport dès qu'il auroit affaire à un oppreſſeur riche & puiſſant.

Enſuite, j'ai fait voir que s'il y avoit au monde une adminiſtration exempte de cet abus, c'étoit eſſentiellement celle de l'Aſie. Les ſouverains n'y exiſtent que pour le reprimer. C'eſt là leur unique ſoin, & ils ne peuvent être tentés de le négliger puiſqu'ils ſentent à chaque moment que c'eſt de leur exactitude que leur ſûreté dépend.

Auſſi encore une fois leurs hiſtoires n'offrent elles à chaque page que

des exemples d'une juſtice pouſſée en apparence juſqu'à la cruauté. Il me paroît toujours étrange qu'on croie ſi légerement à l'iniquité des juges dans un pays où l'ombre d'une prévarication peut leur coûter la tête, tandis qu'on a une confiance ſans reſerve dans leur intégrité en Europe, où la conſidération, l'opulence, ou au moins l'impunité ont à coup ſûr leur ſalaire, quand ils l'oublient.

Le préſident de Monteſquieu, toujours embarraſſé pour concilier ſes préjugés avec la vérité qui l'éclairoit malgré lui, ne peut s'empêcher à chaque inſtant d'y rendre hommage. C'eſt ainſi qu'après avoir avancé, liv. 6. chap. premier. *Que dans l'Aſie il n'y a point de loix civiles*, quoiqu'il n'exiſte aucun pays au monde ou elles ſoient plus ſacrées, plus authentiques, puiſqu'elles ſe trouvent liées avec la reli-

gion, il ajoute : *C'est ce qui fait en partie que l'on maltraite si fort les plaideurs : l'injustice de leur demande paroît à découvert, n'étant pas cachée, palliée ou protegée par une infinité de loix.* Ce peu de mots renferme bien des aveux précieux.

1°. Il en resulte que dans l'opinion de M. de Montesquieu lui-même, la multitude des loix n'est propre qu'à cacher, pallier ou protéger l'injustice, ce qui detruit la moitié de son livre.

2°. Il en resulte encore que, suivant ses principes, ce ne peut pas être la vertu qui soit le ressort des républiques, puisque c'est dans les républiques essentiellement que les loix se multiplient. Si cette multiplicité n'est que le soutien de l'injustice, ce n'est pas où regne la vertu, que la propagation en peut être favorisée.

3°. Il en resulte aussi clairement

que les juges Asiatiques ne sont pas corrompus, puisque l'injustice d'une demande les irrite, & que le ton général qu'elle leur donne, est l'humeur, la sévérité : ce que n'auroient pas des magistrats à qui des demandes iniques constitueroient un patrimoine.

4°. Enfin il en resulte encore avec autant d'évidence que M. de Montesquieu écrivoit quelquefois avec une bien étonnante legereté, & qu'il se permettoit bien peu de réflechir sur les mots qu'il employoit. Comment ce defaut de loix civiles avoit-il pu armer les tribunaux contre les plaideurs en général ? A quoi auroit-on reconnue leur mauvaise foi ? Ce seroit précisément parce qu'il n'y auroit point de loix que toutes les demandes seroient licites.

D'ailleurs qu'on les apréciât d'après des coutumes, ou d'après le

caprice du juge, si l'on veut, il s'en trouvoit toujours une de fondée. Comment celui qui a raison pouvoit-il être maltraité ? En quoi consisteroit ce mauvais traitement, dans une législation où il n'y a point de frais, où la sentence & ses préliminaires ne coûtent rien, & quand elle coûteroit quelque chose, est-ce le plaideur dont le juge viendroit de toucher l'argent, & à qui il auroit en conséquence vendu un arrêt favorable qu'il maltraiteroit ? Voilà pourtant comme l'auteur de l'*Esprit des Loix* a traité cette matiere.

A l'égard de la coutume reçue de ne se présenter jamais les mains vuides devant le prince ou ses représentants, elle n'est ni attachée au prétendu despotisme de l'Asie, ni vicieuse.

1°. Les empereurs Romains étoient sans contredit les plus par-

faits despotes qui ayent jamais existé, ils ne recevoient pas de présents de cette maniere.

2°. Dans les gouvernements Asiatiques on n'en fait pas toujours aux hommes en place. Quand le sultan va à la mosquée, quand le vizir donne audiance pour juger les procès, ils reçoivent gratis toutes les requêtes qu'on leur présente, les affaires s'instruisent gratis. Les présents ne sont que pour les occasions extraordinaires, & cet usage est très-loin d'être odieux.

Personne ne s'avise de blamer les hommes de se présenter dans les temples avec de legers présents. C'est un hommage qu'on rend à la divinité dont on implore le secours & non pas le prix qu'on met à ses bienfaits. Le Prince tenant en Asie la place de la divinité, il est naturel qu'on tâche à le flatter aussi par des témoignages de dépendance,

Dans l'état despotique, dit Montesquieu, liv. 5. chap. 17, *on ne peut être déterminé à agir que par l'esperance des commodités de la vie*, mais quelle commodité peut procurer un présent à un homme, qui, suivant Montesquieu, est propriétaire de tous les biens & de la personne même de celui qui donne ?

Il peut donc y avoir, & il y a en Asie comme ailleurs, des magistrats integres, capables de ce courage, qui éleve l'ame au-dessus de la corruption & des présents, courage quelque fois supérieur à celui qui fait braver les dangers. A entendre le président de Montesquieu, l'un de ces héroïsmes n'est pas plus naturel à ces contrées, que l'autre. Dans le même ouvrage où il a supposé que les cadis ne pouvoient que prévariquer en jugeant, il a affirmé que leurs compatriotes n'étoient pas capables de se battre avec résolution

solution : *Il faut*, dit-il, liv. 3. chap. 9, *que la crainte abatte tous les courages* dans les états despotiques & cette pensée, que toute fermeté est bannie des administrations qu'il lui a plu de flétrir ainsi, se trouve répétée dans chacun de ses chapitres.

Il faut avouer pourtant que c'étoient d'étranges poltrons que ces janissaires qui conquirent la moitié de l'Asie, ces Sarrasins dont l'empire fut plus étendu que celui des Romains à qui nous donnons la palme du courage guerrier ; c'étoit une singuliere lâcheté que celle de ces Parthes qui furent l'écueil des armes Romaines, dans le temps de leur plus grande prospérité.

Si la mollesse des Indiens & des Chinois prouve que le gouvernement Asiatique n'est pas incompatible avec elle, la vigueur des Turcs, des Parthes, des Arabes démontre que

ce n'eſt point lui qui la cauſe. Les Mandarins de Peking, ſont lâches parce qu'ils ſont ſavants ; ou du moins, qu'ils paſſent leur vie à lire ou à faire des livres. Les Rajas de Golconde ou de Viſapour, n'ont point de courage parce que les Bramines les ont énervés, & à la guerre, les nations ne ſont que ce que les chefs les font.

D'ailleurs, ce n'eſt point par lâcheté que les Aſiatiques obéiſſent à leur ſouverain, c'eſt par principe de vertu. Ils conſidérent le prince comme l'envoyé de Dieu, comme le repréſentant de l'être ſuprême, ils croient remplir les ordres de la divinité en ſe précipitant ſans examen pour accomplir ceux du chef qui la leur retrace. Cet héroïſme de la ſoumiſſion & de la généroſité vaut bien aſſurément ces petits ſacrifices que l'honneur ſemble arracher dans nos monarchies, & qui dans la réalité ne ſont offerts qu'à l'intérêt.

CHAPITRE XIII.

Des mœurs du Peuple, que la vie en général est plus douce en Asie qu'en Europe. Que les usages y sont plus favorables à la partie peu aisée des Nations. Des aliments.

SI de la cour on descend vers cette classe inférieure de la société, où le génie national se distingue encore mieux, parce qu'elle est moins voisine des principes qui l'altérent, on trouvera par-tout des mœurs, des usages, une façon d'être à tous égards préférable à la nôtre.

Nous nous enfermons soigneusement pour dîner : les regards d'autrui sont importuns pour notre basse gourmandise : aussi exclusive que vorace, elle ne veut rien que pour elle : elle craindroit de perdre ce que des yeux étrangers pourroient saisir du spectacle de ses mets. Un

Turc, un Perſan, un Arabe ne mange point, que ſes portes ne ſoient ouvertes : il appelle les paſſants pour venir jouir de l'abondance que l'être ſuprême lui a donnée ; ſa table eſt toujours celle du pauvre : comme on s'y aſſeoit ſans façons, on la quitte ſans remerciement ; du moins la reconnoiſſance n'eſt pas un tribut que le maître exige ; vous l'avez payé en lui donnant l'occaſion d'obliger un homme.

Notre moleſſe s'effraye au récit que font les écrivains de la maniere dont on voyage en Aſie : il faut mener avec ſoi juſqu'à ſon lit. Nous préférons la méthode voluptueuſe de nos climats. Nous ſommes toujours chez nous, même en quittant nos foyers : les chemins ſont peuplés de domeſtiques éphéméres que l'eſpérance nous amene & qui ſe diſputent l'avantage de nous ſervir. D'ailleurs, nous volons ſur les rou-

tes avec la rapidité des éclairs ; l'espace s'évanouit sous l'effort du malheureux mallier que le postillon crève sans scrupule à son maître pour gagner quelques sols qui ne lui sont pas dûs. Rien de plus agréable sans doute : mais pour qui des soulagements si commodes sont-ils préparés ? Pour les riches, & pour les riches seuls.

Le pauvre qui rampe dans la boue, qu'effleurent si légérement ces chars dans lesquels on change de pays, sans s'en appercevoir ; le pauvre en arrivant à l'auberge, quel accueil y reçoit-il ? Mal reçu, mal nourri, mal logé, plus fatigué souvent du repos qu'il y trouve, que du chemin qui l'y a conduit, rançonné encore par l'avidité insolente qui trouve moyen de faire payer à l'indigence les services qu'elle ne lui rend pas, tandis qu'elle en prodigue à la richesse plus qu'on ne peut lui en

payer ; que lui reſte-t-il en ſortant de ces aſiles ſi commodes, ſi favorables en apparence ? La honte d'y avoir été mépriſé, le regret de s'y être encore appauvri, & très-ſouvent le germe des maladies que la négligence & la mal-propreté engendrent. Il ne faut qu'une nuit cherement payée pour empoiſonner ſes jours & quelques fois les abréger.

Quelle énorme différence en Aſie ! Le riche qui y voyage, y a, à la vérité, plus de reſſources ; mais il y a auſſi plus d'embarras. Les commodités qu'il veut ſe procurer, il faut qu'il les porte avec lui. Arrivé au Caravanſerai, il n'y a de plus que le pauvre, que ce qu'il y met.

La porte en eſt également ouverte à tous deux. Le dernier y entre ſans argent : il y demeure ſans inquiétude ; il en ſort ſans regret : il y trouve tout ce que ſon état comporte, un abri contre les injures de l'air, & les fa-

cilités néceſſaires pour ſa ſubſiſtance, que la ſobriété ne rend ni onéreuſes, ni compliquées : il gagne donc à cet uſage autant que l'autre y perd, & c'eſt une nouvelle preuve des égards que ces ſages nations ont conſervé pour le nom d'homme, puiſque, malgré la diſtinction que l'or les a forcés de mettre entre les individus, on n'a manqué aucune des occaſions imaginables de les raprocher.

C'eſt à cette idée de procurer du ſoulagement dans les voyages, à la partie du peuple qui en eſt néceſſairement le plus dépourvue, que ſont dues les fondations ſans nombre en ce genre dont l'Aſie eſt pleine ; quiconque veut s'immortaliſer, n'éleve point comme chez nous de ces édifices faſtueux, qui ruinent les conſtructeurs & illuſtrent un architecte aux dépens de la famille de celui qui l'employe ; il conſtruit un Caravanſerai ſimple & ſolide : il en répare un vieux qui al-

loit tomber : il plante des arbres fur les routes : il établit des revenus pour y entretenir des hommes obligés par état à défaltérer les paffants : ainfi à l'ombre qui tempere l'ardeur de la foif, il joint un fecours qui l'éteint.

C'eft ainfi que partout dans cet autre monde, il n'y a pas d'endroit où le dernier des citoyens ne puiffe s'appercevoir qu'il eft quelque chofe, que l'on s'occupe de lui ; & quel eft le lieu chez nous, où les trois quarts des hommes qui compofent la nation, ne foient point pas forcés de fe faire à eux-mêmes l'aveu humiliant qu'ils ne font rien ?

Il n'y a pas jufqu'à la nourriture dans ces pays fortunés, qui ne fe reffente de cette influence vigoureufe de la liberté. Elle y fait pour les corps, ce que le gouvernement, les mœurs & toutes les inftitutions morales, y font pour les ames. On n'y vit que de riz, c'eft un des bien-

faits les plus ſignalés de la nature, ainſi qu'un des plus ſages traits de la politique, de n'y avoir jamais laiſſé connoître le bled.

Nous vivons de pain, nous autres Occidentaux ; notre exiſtence dépend de cette drogue dont la corruption eſt le premier élément, que nous ſommes obligés d'altérer par un poiſon pour la rendre moins mal-ſaine, dont l'apprêt eſt ſujet à tant d'appareil, & qui depuis l'inſtant où la malheureuſe graine qui en fait la baſe, eſt cachée dans le ſein de la terre, juſqu'à celui où un boulanger l'étale ſur ſa boutique, exige les plus grands travaux, ainſi que la plus cruelle dépendance. Elle eſt plus meurtriere encore cent fois par les monopoles & les abus qu'elle néceſſite, qu'utile par la propriété qu'elle a de ſervir d'aliment.

Nous croyons qu'il eſt impoſſible de s'en paſſer : nous avons la folie de

la regarder comme la nourriture seule digne de l'homme : elle est devenue le premier objet des petits soins, des courtes vues de nos empires, & le premier besoin des êtres qui s'enorgueillissent de porter des chapeaux ; mais aussi elle est la ressource la plus sûre du despotisme, & la plus cruelle chaîne dont on ait chargé les enfants d'Adam ; pareille à ces poisons dont l'habitude mene au tombeau, & dont la privation causeroit également la mort, nous ne pouvons ni y renoncer, ni en jouir. Elle est heureusement inconnue aux trois quarts des nations : & de toutes les denrées qui empêchent qu'on ne la regrette, il n'y en a pas une qui ne lui soit préférable.

Elle est surtout bannie de l'Orient : le riz, cet aliment léger, substantiel, dont la préparation est simple, sans frais, & la reproduction toujours assurée, y vient au secours des hommes.

M. de Montesquieu a la légéreté de dire, *que tous les pays où il croît, sont sujets à de fréquentes famines* (1). Je ne sais s'il y a un trait d'aveuglement pareil à celui-là : d'abord, il n'y a pas de production qui dépende moins de l'inégalité des saisons, puisque sa nature est de croître sous l'eau, & qu'ainsi elle est à l'abri des inconvénients qui dérangent la végétation de toutes les autres plantes : ensuite, bien loin d'être la source des famines, elle devient notre recours à nous-mêmes, quand notre admirable agriculture nous manque, quand le divin froment s'évanouit de nos champs ou de nos greniers, & que les prévarications qui le font disparoître, ou les caprices de l'air qui le tuent, exposent ce qu'il y a de plus respectable dans l'humanité, c'est-à-dire le peuple à mourir de faim.

---

(1) L. VIII, chap. 21.

Cessons donc, cessons d'insulter à la raison & au genre humain. Malheureux galériens renfermés dans le plus infect de tous les Bagnes, gardons-nous d'outrager nos maîtres en tout genre, mettons fin à nos puériles lamentations sur le sort des Asiatiques ; tout fangeux encore de la boue des marais Septentrionaux qui ont produit nos barbares ancêtres & les fers absurdes dont ils ont enchaîné leur postérité, rougissons de vouloir apprécier des hommes que la nature elle-même a posés dans le plus délicieux pays de la terre, à qui elle a donné un soleil plus serein, un air plus pur, des sens plus vifs, des hommes enfin qui sont à tous égards, la perfection de l'espece humaine, & auxquels nous serions trop heureux de ressembler.

Fin du Tome premier.

ŒUVRES

DE

M. LINGUET.

TOME SECOND.

DU PLUS HEUREUX

GOUVERNEMENT,

OU

PARALLELE

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES

DE L'ASIE

AVEC CELLES DE L'EUROPE;

Servant d'introduction à la Théorie des Loix Civiles.

Les monarques de l'Asie ne font gueres d'édit, que pour exempter chaque année de tributs quelque Province de leur empire. Les manifestations de leur volonté sont des bienfaits. Mais en Europe les édits des princes affligent, même avant qu'on les ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins, & jamais des nôtres.

Esprit des loix, Liv. 13, ch. 15.

TOME SECOND,

SUITE DE LA PREMIERE PARTIE.

A LONDRES.

M. DCC. LXXIV.

DU PLUS HEUREUX

GOUVERNEMENT

OU

Parallele des Constitutions Politiques de l'Asie, avec celles de l'Europe.

CHAPITRE QUATORZIEME.

Nouvelles considérations sur le bonheur des Gouvernements de l'Asie. Qu'ils ont une très-grande ressemblance avec les anciennes Démocraties.

Un journaliste à qui mon enthousiasme oriental a déplu au moins autant qu'à moi, son fanatisme angli-

can m'a attaqué avec violence. J'ai oublié ſes injures. Je voudrois répondre à ſes raiſons ; mais il en a bien peu donné.

Il y a ſubſtitué des plaiſanteries peu placées, & dont la gravité de la queſtion n'étoit pas ſuſceptible. Par exemple, parce que j'ai l'honneur d'être *avocat*, il a ſuppoſé que l'envie pourroit me prendre de plaider pour le Grand Turc. Il a eu même la bonté de me compoſer un exorde. Il m'a fait la grace de m'introduire dans ſon journal, diſant au public : *Meſſieurs, je parle pour les gouvernements arbitraires contre les gouvernements modérés.*

Pas tout à fait ainſi, lui ai-je répondu dans le temps ; je ſerois trop ridicule, ſi j'empruntois votre langage. Epargnez-vous la peine de me compoſer mes plaidoyers, je les fais bien moi-même. Si j'avois, par exemple, à ſoutenir cette grande

cause devant des auditeurs dignes de l'entendre & de la juger, voici comme je m'y prendrois.

Je parle, Messieurs, pour le genre humain & la raison, contre un préjugé ennemi de l'un & de l'autre. O vous, hommes de toutes nations, de tout rang, de tout âge, qui m'écoutez, on vous abuse : vous étiez nés libres, on tâche de vous persuader que vous pouvez l'être encore. Cette idée est une chimere. Les moyens qui pourroient tendre à la réaliser, ne feroient que vous plonger dans de plus grands malheurs.

La liberté avoit, comme toutes les choses qui vous entourent, ses avantages & ses inconvénients : on vous a fait une autre maniere d'être qui a la même propriété, & à laquelle il ne vous est plus possible de vous soustraire. Elle exige que vous soyez divisés en deux parts : l'une petite & oisive qui, sous pré-

texte de gouverner & de maintenir l'ordre, dévorera le fruit des travaux de l'autre. Celle-ci, quoique plus nombreuſe, ſera cependant aſſujettie, ſans eſpérance de ſe pouvoir jamais délivrer. C'eſt cette ſituation que l'on appelle une ſociété, un gouvernement. Parcourez toutes les aſſociations humaines, tous les attroupements compoſés de créatures ſemblables à vous, il ne s'y trouvera pas autre choſe; c'eſt là le véritable & le ſeul *ordre naturel & eſſentiel des ſociétés politiques.*

Il eſt dur ſans doute dans la ſpéculation, mais il y a un moyen de l'adoucir dans la pratique. Ce moyen, c'eſt une légiſlation qui établiſſe le plus grand équilibre poſſible entre les deux claſſes, qui, en procurant à l'inférieure la plus grande ſomme poſſible de liberté & de jouiſſances que ſa dégradation lui permet, tienne la ſupérieure dans le plus violent

état, possible aussi de crainte & d'oppression, pour prévenir l'abus qu'elle pourroit faire de ses facultés.

Les formes multipliées ne sont point cette législation : elles ne favorisent que le crime, & ne retardent que le châtiment : elles sont d'ailleurs toujours violées au préjudice du pauvre : elles ne s'observent scrupuleusement que quand elles tendent à la décharge du riche. L'administration la plus douce, la plus sage, la plus humaine, est donc celle où l'ordre est rétabli aussi promptement qu'il a été enfreint. C'est celle où il existe une autorité prépondérante, qui peut suivre sans cesse le coupable, & qu'aucun obstacle n'empêche de le saisir, quel qu'il soit, au moment même où il a consommé son attentat.

L'honneur d'exercer une justice inflexible ne seroit peut-être pas toujours un motif suffisant pour por-

ter cette autorité à être juſte. La perfection du gouvernement ſeroit donc de lui donner un aiguillon encore plus preſſant pour le forcer à ne jamais ceſſer d'être équitable ; & cet aiguillon, quel peut-il être ? Le plus impérieux de tous, l'intérêt. C'eſt de lui faire redouter le malheur des peuples, moins comme un état douloureux qui doit l'affliger, que comme un principe deſtructeur qui peut le ruiner lui-même ; c'eſt d'unir, d'incorporer les loix civiles avec les politiques ; c'eſt de les rendre abſolument dépendantes les unes des autres ; c'eſt de faire enſorte que le moindre abus dans l'adminiſtration particuliere influe ſur la conſtitution publique : alors les chefs, inſtruits de l'inexécution des loix par le retentiſſement qu'occaſionneroit dans le centre qu'ils occupent, la partie briſée, ſongeroient promptement à reformer cette défectuoſité

dangereuse ; de même que le *fourmillon*, quand quelque grain de sable coule jusqu'au fond de l'entonnoir d'où il dirige toute sa machine, ils travailleroient sans délai à rétablir l'ordre, & à faire disparoître le trouble qui l'a interrompu.

Or c'est ce qu'on n'a jamais fait que dans les monarchies sages, éclairées de l'*Asie*. C'est là, & là seulement, que la moindre altération dans les formalités consacrées, le moindre abus contre le dernier des citoyens, auroit des conséquences pour la tête même de l'état. C'est là que les *sultans*, les *sophis* sont enchaînés au bien public par la considération du leur, & que les *visirs* sont préservés de la tentation de devenir oppresseurs, par la crainte d'un châtiment toujours visible & toujours prochain. C'est là que, sous l'apparence d'une gravité triste & d'une morne pesanteur, on trouve

des peuples ſatisfaits, des nations livrées à une joie pure & douce, des hommes dont les jours s'écoulent dans la paix la plus heureuſe, & qui ne ceſſent de bénir d'une voix unanime l'adminiſtration admirable à laquelle ils ſont redevables de ce calme fortuné.

Quoi qu'on en diſe, ne le croyez pas, Meſſieurs; la félicité d'un peuple ne conſiſte pas dans ce baladinage impoſteur qu'on nomme *arts*, *ſciences*, &c. S'il eſt vrai qu'il puiſſe s'applaudir de ſon exiſtence, ce n'eſt pas quand les habitants de la capitale ſe fatiguent à danſer pendant ces treves frauduleuſes qu'on déguiſe ſous le nom de *paix*; ce n'eſt pas quand des artiſtes, des poëtes, des philoſophes, & d'autres adulateurs de cette eſpece, prodiguent les menſonges & les livres pour perſuader que quiconque leur donne des penſions, eſt un grand homme, & que la

la gloire de la nation consiste à leur procurer une aisance voluptueuse.

C'est quand un bras vigoureux, également étendu sur toutes les parties de l'état, les contient toutes invariablement dans leur place ; c'est quand cette action salutaire s'exerce sur tout sur celles d'en haut, dont le voisinage de l'atmosphere facilite la dilatation ; tandis que celles d'en bas, écrasées par le poids de toutes les autres, restent assez d'elles-mêmes dans l'immobilité qui fait le bonheur commun.

Un philosophe a beau appeler cette immobilité *le silence d'une place prête à être occupée par l'ennemi ;* c'est aux grands à marquer leur satisfaction par des cris, par des mouvements convulsifs, par ces éclats bruyants qui les fatiguent, bien plus qu'ils ne les amusent : mais le peuple reste toujours muet & tranquille, tant qu'il est heureux. Il ne s'agite, il ne crie que quand il souffre.

Tels ſont, Meſſieurs, les principes d'après leſquels je vous ſupplie de prononcer entre les philoſophes politiques, ennemis déclarés des adminiſtrations orientales, & moi qui n'en imagine point de plus parfaite & de plus admirable.

Voilà, quel feroit mon exorde, & peut-être tout mon plaidoyer, devant une cour ſaiſie de cette grande, de cette intéreſſante affaire, devant un tribunal créé pour juger la queſtion débattue depuis ſi long-temps *du plus heureux gouvernement.* Ce que j'aurois à y ajouter feroit bien peu de choſe.

J'obſerverois peut-être la mépriſe inconcevable de tous les rêveurs qui ſe ſont mêlés de faire des traités de droit public ſur ce mot de *liberté*, dont ils ont tant parlé, & qu'ils ont ſi mal défini. Je reviendrois à ce que j'ai dit, que la liberté politique par eſſence exiſte en Aſie, & qu'elle

n'exiſte que là. Je démontrerois que rien n'a jamais plus reſſemblé aux monarchies Aſiatiques, que les démocraties qui ont fourni à ces ſpéculateurs inconſéquents les ſujets de tant de panégyriques, tandis que des gouvernements tout ſemblables ont donné lieu de leur part à tant d'affreuſes ſatires.

Dans l'état où la politique met les hommes, encore une fois liberté & empire ſont ſynonimes. Il ne peut y avoir de libres que ceux à qui la ſociété procure des avantages : or ceux-là ſans contredit ſont ceux qui commandent. Plus leur domaine eſt abſolu, plus la ſociété leur devient avantageuſe, & par conſéquent plus ils ſont libres. C'eſt ce qui fait qu'en Aſie il y a plus de liberté qu'en aucun autre pays du monde. Tous les hommes qui ne ſont pas eſclaves jouiſſent, chacun dans leur famille, d'un pouvoir deſpotique. Ils ſont donc les plus

libres de tous les êtres humains.

Aussi Chardin remarque qu'en Perse un bourgeois s'appelle image de Dieu, parce qu'il gouverne sa famille, comme cet être suprême dirige le monde. Cet empire n'empêche point qu'il ne soit surbordonné d'étage en étage aux gens en place jusqu'au souverain, en qui se trouve la perfection de la liberté comme celle du commandement, parce qu'il est le seul qui, donnant des ordres à tout le monde, n'en reçoive de personne.

L'exemple des démocraties confirme ce principe. Tous les membres d'une démocratie ne sont libres que parce qu'ils sont tous souverains. Cet exemple conclut donc en faveur de mon axiome. Pour être libre, il faut donc être souverain comme eux; c'est-à-dire, obéir d'une part, ou aux loix comme ils le faisoient, ou aux souverains comme le font les Asiati-

ques, en conſervant, comme ils le faiſoient tous dans l'intérieur de leur famille, l'aſcendant le plus impérieux.

Auſſi n'y a-t-il rien qui ſe reſſemble plus que les loix du prétendu deſpotiſme Aſiatique, & celles de la liberté ſuppoſée des démocraties. Dans l'une & dans l'autre les femmes ſe marient preſque ſans dot; dans l'une & dans l'autre les femmes & les enfants ſont eſclaves, les collatéraux n'héritent point, les teſtaments des morts ſont une loi deſpotique pour les vivants, la ſervitude eſt conſervée. C'eſt une remarque qu'aucun auteur n'a jamais faite, & qui prouve combien ces deux eſpeces de gouvernements, ſi différentes par les définitions qu'on en donne; ſe reſſemblent cependant au fond.

Mais tout l'avantage pour les peuples eſt en faveur de la monarchie Aſiatique. Dans la démocratie républicaine, on n'eſt gouverné que par

les loix que les citoyens ſe font eux-mêmes ; je le veux : mais l'interprétation de ces loix, quand elle eſt exigée par un citoyen plus puiſſant ou plus adroit que les autres, donne lieu à mille troubles qu'il n'eſt pas poſſible de prévenir, & dont on ne peut accuſer perſonne en particulier, puiſque tout l'état y participe, au lieu que dans le prétendu deſpotiſme la loi eſt fixée invariablement.

Un ſeul homme, à la vérité, en eſt conſtitué dépoſitaire ; mais auſſi il eſt reſponſable de l'exactitude de l'exécution. L'Europe eſt le ſeul de tous les pays du monde où les hommes puiſſants aient le privilege d'être injuſtes impunément. Ce n'eſt même que depuis peu que cette prérogative fatale y a germé : l'unique attention des anciennes républiques avoit été de l'en extirper avec une forme un peu différente à l'extérieur, elles avoient adopté & conſacré tous

les principes desad miniſtrations Aſiatiques.

A Athenes, à Sparte, à Rome libre encore, les dominateurs de l'état n'étoient, comme en Turquie, en Perſe, au Mogol, que des magiſtrats amovibles & révocables par la volonté du peuple, au premier abus de leur autorité. Dans ces pays qui nous ſemblent, par l'effet ordinaire de nos vues contradictoires, avoir été les uns le berceau de la liberté, les autres ſon tombeau, & qui dans le fait ont également dans tous les temps été ſon ſéjour, il n'a jamais exiſté que deux individus dans l'état, le peuple & le prince. Tous deux ſe ſont toujours touchés immédiatement dans tous les points.

Unis, incorporés de la maniere la plus intime, comme la tête au reſte des membres, le moindre ſoupçon d'oppreſſion, la moindre idée de douleur ne pouvoit agir ſur l'une

des parties, que l'autre ne s'en reſſentît vivement. La tête ſur-tout, organe de la ſenſibilité, ſéjour de la vie, trône de l'ame, étoit à l'inſtant même avertie du déſordre, & forcée pour ſa propre conſervation, d'y remédier : ſans quoi le peuple ſe ſéparoit par un effort violent, mais ſubit, du chef corrompu, qui cauſoit ſa maladie, & s'en refaiſoit en un moment un nouveau.

Le ſultan, le ſophi ſont l'archonte ou le dictateur, que l'on dépoſe en vertu des loix qu'ils ont violées, ſans qu'il en coûte la vie à un ſeul ſujet. Ce n'eſt point une guerre civile, mais une correction légale. C'eſt un magiſtrat concuſſionnaire, que l'on punit en moins de temps, avec moins de troubles & de formalités qu'il n'en faut pour punir un particulier coupable. L'état ne ſouffre en aucune maniere de l'humiliation du trône. La dignité n'eſt ni

ébranlée ni avilie par le châtiment du ſujet indigne qui l'a occupée. Un inſtant voit éclore le déſordre & la réforme.

Cette remarque bien eſſentielle n'a pas échappée à la ſagacité du préſident, de Monteſquieu ; mais par la continuation du même aveuglement qui lui a fait donner le nom de monſtrueuſe à une adminiſtration qui ſauve les petits aux dépens des grands, il ne parle qu'avec horreur de celle où les *révolutions de la Couronne ſe conſomment ſans guerre civile :* il trouve que l'hiſtoire des monarchies de ſon invention eſt bien plus intéreſſante parce qu'elle *eſt remplie de guerres civiles ſans révolutions.* Comment un homme auſſi éclairé, auſſi zélé en apparence pour le bien public n'a-t-il pas vu que de tous les fléaux dont une nation peut-être accablée, la guerre civile eſt le plus affreux, & qu'une conſtitution qui la lui épar-

gne eſt néceſſairement la plus heureuſe de toutes ?

Les Orientaux remplis d'un reſpect profond & inaltérable pour le trône qui ſubſiſte toujours, ſont très-indifférents ſur l'être paſſager qui le remplit : par là l'état ne peut jamais être troublé, même par l'ambition des concurrents : ce n'eſt jamais qu'un duel entre eux dans lequel la nation n'entre pour rien. Le vainqueur prend l'aigrette de héron & il regne : s'il déplaît aux janiſſaires, c'eſt-à-dire, s'il eſt foible & par conſéquent injuſte, on le précipite du ſiege royal qu'il avilit. Le peuple ne s'apperçoit ſeulement pas qu'il ait changé de maître.

Cette politique, deſtinée à ménager le ſang des hommes de tous les rangs, à conſoler, à tenir toujours les grands dans une épouvante ſalutaire, eſt le code de toute l'Aſie, la Chine exceptée, & je le répete,

elle a été auſſi celui de toutes les démocraties, de tous les empires, où la qualité d'homme a été comptée pour quelque choſe, où, pour en jouir, il n'a pas été néceſſaire d'y joindre des titres factices.

Ce n'eſt que dans les marais ſeptentrionaux qu'il s'en eſt produit une autre tout oppoſée. C'eſt là que ſont éclos ces principes intermédiaires, ces idées d'une échelle de pouvoirs tous réagiſſants les uns contre les autres, tous prétendants à des prérogatives inhérentes à leur nature, tous autoriſés à ſe dire indépendants du ſouverain, & faits, non pour intimer ſes ordres après les avoir reçus, mais pour inſpecter ſes volontés & les modifier à leur gré. Ces fantômes qu'il eſt facile, je l'avoue, de revêtir d'une apparence impoſante, ſont devenus les véritables ennemis du peuple, & les cautions de ſon eſclavage.

Jugeons-en par ce que nous avons vu se passer dans tous les pays livrés à ce fléau. Au lieu de rapprocher la nation du souverain, ces corps ont formé entre le peuple & le prince une barriere impénétrable. Destinés en apparence à servir uniquement de canal à ses cris, pour les porter jusqu'au pied du trône, ils ne sont devenus qu'un tuyau long & sourd qui les absorbe, ou qui du moins les dénature.

Ce ne sont jamais ses intérêts dont ils se sont occupés ; c'est leur avantage personnel, dont ils ont été uniquement & exclusivement jaloux. C'est pour leurs privileges seuls qu'ils ont élevé la voix ; & ce qu'il y a d'étrange, c'est que quand leurs demandes ou leurs usurpations ont éprouvé de la résistance, ce même peuple, qui en étoit la premiere victime, est devenu l'arme avec laquelle ils ont voulu les soutenir. Ce

ſont ſes malheurs, dont ils ſe ſont fait une reſſource pour forcer le ſouverain à conſacrer leurs chimeres. Ils lui ont reproché d'être tyran, dès qu'il s'eſt refuſé à tolérer leurs tyrannies. Voilà, l'heureux effet de ces belles inſtitutions féodales, de ces tribunaux dévorants, dont l'Europe & la Chine ſont peuplées.

CHAPITRE XV.

Examen d'un Chapitre de l'Esprit des Loix intitulé, DE LA COMMUNICATION DU POUVOIR.

D'APRÈS ce qui précéde, il est impossible de lire sans être révolté le chap. 16 du liv. V. de *l'Esprit des Loix*. Je n'accuse pas le président de Montesquieu d'avoir été de mauvaise foi ; mais je l'accuse d'avoir écrit sans la moindre réflexion. Je l'accuse de n'avoir pas daigné s'instruire des premiers éléments de la politique de ces empires, qu'il travailloit à dégrader si ignominieusement. Voici ce qu'il dit liv. 5 chap. 16.

,, Dans le gouvernement despoti-,, que le pouvoir passe tout entier

„ dans les mains de celui à qui on „ le confie, le visir est le despote lui-„ même, & chaque officier particulier „ est le visir. Dans le gouverne-„ ment monarchique le pouvoir „ s'applique moins immédiatement ; „ le monarque en le donnant le „ tempere. Il fait une telle distri-„ bution de son autorité, qu'il n'en „ donne jamais une partie qu'il n'en „ retienne une plus grande „.

„ Ainsi dans les états monarchi-„ ques, les gouverneurs particuliers „ des villes ne relevent pas telle-„ ment du gouverneur de la pro-„ vince, qu'ils ne relevent du prince „ encore davantage ; & les officiers „ particuliers des corps militaires, „ ne dépendent pas tellement du „ général, qu'ils ne dépendent du „ prince encore plus „.

Je suis honteux de le dire, mais je ne crois pas qu'on ait jamais poussé l'inconséquence & l'aveuglement plus loin. Observez que le pré-

sident de Montesquieu donne précisément ici pour caractere essentiel de la monarchie, ce qui ne convient essentiellement qu'à ce qu'il appelle le despotisme. Son monarque fait des officiers qu'il ne peut pas défaire. Il donne des certaines charges qui emportent avec elles le privilege de lui résister, de prévariquer sans pouvoir être jugé ou destitué par lui. Il est donc faux qu'il *fasse une telle distribution de son autorité qu'il n'en donne jamais une partie, qu'il ne s'en retienne une plus grande.* Il est à tout moment forcé de se dessaisir de l'autorité entiere & d'en abandonner beaucoup plus qu'il n'en garde.

C'est ce qui n'a pas lieu en Asie. C'est vraiment là que le prince est toujours le maître, même de l'usage que l'on pourra faire de ses graces & de sa confiance. Berger d'un grand troupeau, il ne lâche jamais les chiens qu'il emploie à le garder,

ſans retenir dans ſa main le bout de la chaîne avec laquelle il les rappelle, au moment où ils s'emportent au-delà de ce qu'il en exige.

„ Dans la plûpart des états monarchiques, continue M. de Monteſquieu, on a ſagement établi que ceux qui ont un commandement un peu étendu ne ſoient attachés à aucun corps de milice, deſorte que n'ayant ce commandement que par une volonté particuliere du prince, pouvant être employé & ne l'être pas, ils ſont en quelque façon dans le ſervice, & en quelque façon dehors.

„ Ceci eſt incompatible avec le gouvernement deſpotique. Car ſi ceux qui n'ont pas un emploi actuel, avoient néanmoins des prérogatives & des titres, il y auroit dans l'état des hommes grands par eux-mêmes; ce qui choqueroit la nature de ce gouvernement „.

Comment avec un bon eſprit &

de la lecture, cet écrivain a-t-il pu se tromper & en imposer à ses lecteurs aussi grossiérement. Non seulement les cours des Princes Asiatiques sont pleines d'hommes désignés pour remplir des places, & qui s'exercent en attendant à s'en rendre dignes; mais il y a même des séminaires politiques, où on les éleve avec le plus grand soin. Les visirs du Banc qui n'ont que voix consultative au Divàn, sont précisément des hommes grands par eux-mêmes sans avoir d'emploi actuel, autre que la séance au conseil du prince, séance qui dépend de sa volonté. Les Icoglans en Turquie, les Couloms-cha de Perse sont des sujets élevés dans des écoles particulieres d'où on les tire pour les employer aux gouvernements, aux embassades, aux sangiacats. Cette vocation ne peut sans doute manquer d'illustrer le corps auquel surtout elle est réservée.

Les lecteurs profonds qui ont médité alphabétiquement l'enciclopédie ne manqueront pas de se rappeler qu'il y a dans cet océan de lumiere, un article Icoglan, ils y auront recours, & ils y liront qu'à la vérité c'est la source qui produit presque tous les officiers de l'empire Turc : mais ils éclateront de rire en apprenant dans ce majestueux répertoire des connoissances humaines, que ces jeunes gens sont élevés comme des religieuses que le silence & la clôture leur sont recommandés, qu'on leur apprend à broder, à coudre, à raser, à faire des liqueurs, & ils admireront qu'une semblable éducation soit le préliminaire qui conduit aux premieres portes de l'empire.

Rien n'est plus plaisant en effet. Il s'agiroit pourtant d'abord de savoir si cela est bien fondé, bien exact, si ces mysteres du serrail n'ont

pas été traverstis par l'ignorance des observateurs ou leur crédulité, si cette éducation ridicule ne se réduit pas à des leçons telles qu'en reçoivent parmi nous les pages, que des services très-peu honnêtes en eux-mêmes n'empêchent point de parvenir par la suite aux dignités les plus éclatantes.

Ensuite il seroit aisé de faire voir qu'en supposant vrai tout ce qu'on nous conte des Icoglans, on en retrouveroit parmi nous à peu près l'équivalent. Quelle est donc l'éducation que reçoivent nos magistrats, nos guerriers? Un jeune militaire apprend la musique, le dessein, le latin &c. Un conseiller futur apprend à monter à cheval, à danser, à faire des armes. Vous en trouvez mille des uns & des autres dans les appartements qui se font un honneur de travailler à la tapisserie, & disputent à nos femmes la gloire

d'exécuter plus adroitement une broderie, ou de mieux adoucir une nuance. Tout cela est-il bien propre à leur donner l'esprit des places auxquelles ils aspirent ? & sommes-nous bien fondés à nous moquer des Turcs sur cet article ?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les sujets formés parmi les Icoglans n'en développent pas moins de talents, quand ils sont dans des postes où ils peuvent les montrer. Ce qu'il y a de bien certain aussi, c'est que M. de Montesquieu s'est trompé quand il a prétendu qu'un simptôme essentiel du despotisme étoit de n'avoir point de titres honorables sans un emploi actuel. Il est vrai pourtant qu'on ne connoît en Asie ni *Lieutenants Généraux*, ni *Maréchaux de Camp*, & que c'est un grand malheur.

Enfin M. de Montesquieu ajoute : „ dans ce gouvernement, l'autorité

ne peut être balancée ; celle du moindre magiſtrat ne l'eſt pas plus que celle du deſpote. Dans les pays modérés la loi eſt par-tout ſage, elle eſt par-tout connue, & les plus petits magiſtrats peuvent la ſuivre. Mais dans le deſpotiſme où la loi n'eſt que la volonté du prince, quand le prince feroit ſage, comment un magiſtrat pourroit-il ſuivre une volonté qu'il ne connoît pas ; il faut qu'il ſuive la ſienne „.

„ Il y a plus : c'eſt que la loi n'étant que ce que le prince veut, & le prince ne pouvant vouloir que ce qu'il connoît, il faut bien qu'il y ait une infinité de gens qui veuillent pour lui & comme lui „.

„ Enfin la loi étant la volonté momentanée du Prince, il eſt néceſſaire que ceux qui veulent pour lui, veuillent ſubitement comme lui „.

Jamais on n'a accumulé en moins de mots plus de paralogiſmes, &

même d'inexactitudes. Dans ce gouvernement l'autorité est plus vigoureusement balancée que par-tout ailleurs. Il n'y a point de magistrat qui soit absolu ; j'ai fait voir que le despote lui-même ne l'étoit pas.

Tout ce qui participe au pouvoir dans ces heureuses administrations, forme une chaîne dont chaque anneau tient d'un côté, & est tenu de l'autre. Tout homme en place y jouit d'une grande autorité, mais en même temps est soumis à une grande subordination, de sorte qu'il n'y en a aucun depuis le prince jusqu'au dernier lieutenant de cadi, qui ne puisse beaucoup & contre lequel on ne puisse tout, ce qui me semble être le chef-d'œuvre de la politique, puisque c'est tout à la fois le moyen d'assurer l'obéissance, & de prévenir les abus de l'autorité.

Quant au reste des assertions de ce chapitre, comme elles portent toutes sur cette étrange méprise qui fait la base du tiers de l'esprit des loix, qu'il n'y a point de loi en Asie, que la volonté passagere du prince est la seule regle constante &c, ce n'est pas la peine d'y répondre. Il ne faut qu'avoir un livre où il soit question de l'Asie pour en sentir l'illusion. L'alcoran y est la regle certaine immuable à laquelle les princes eux-mêmes sont soumis. Les propriétés y sont fixes. Ce n'est même que là, qu'il y a un véritable danger à les attaquer, & les prétendus caprices du prince bornés à l'intérieur de son serrail, ne s'étendent jamais, comme l'avoue Chardin, & tous les voyageurs judicieux, jusqu'aux possessions des sujets.

CHAPITRE XVI.

Que, par la nature des constitutions de l'Asie, les mauvaises qualités même du Souverain tournent au bien public, & que c'est de tous les Gouvernements celui où elles peuvent faire le moins de mal.

IL n'y a pas de gouvernement qui, par sa nature, ne soit ennemi des sujets. Naturellement celui qui en est le chef songe à attirer exclusivement à lui la jouissance de tout. Si ce n'est pas lui, ce sont ses sous ordres. Ce que se proposent toutes les mains employées à cimenter cet étrange assemblage, connu sous le nom de société politique, c'est d'enchaîner la foule abjecte qui en porte tout le poids, & dont l'esclavage est le fondement du bonheur des autres. Le

gouvernement le plus parfait eſt donc celui où les chefs ont le moins d'intérêt poſſible d'être méchants, & les ſous-ordres le plus d'intérêt à ne l'être pas. Or cela ne ſe trouve qu'en Aſie.

Qu'eſt-ce qui rend un gouvernement dur? C'eſt le pouvoir de réſiſter qu'ont les inférieurs; car alors le gouvernement s'irrite & les écraſe par ſes efforts. Voilà pourquoi l'adminiſtration des républiques eſt bien plus orageuſe, bien plus cruelle à tous égards que celle des gouvernements monarchiques. Le pouvoir de réſiſter n'a pas lieu & ne peut pas l'avoir en Aſie. La marche de la machine doit donc être plus uniforme, & le jeu plus doux.

Dans un gouvernement mixte, les vertus & les vices du prince ſont également funeſtes aux ſujets: ſa bonté leur eſt au moins inutile, parce

qu'elle ne néceſſite pas celle des ſous-ordres, parce que ſa puiſſance n'eſt pas aſſez grande pour les intimider, parce que depuis qu'il reſpire, c'eſt toujours dans une exceſſive indulgence pour tous ceux qui l'entourent, qu'on lui a appris à faire conſiſter ſa grandeur, & que ſes inſtituteurs ne lui ont rien prêché avec plus de ſoin que de reſpecter ces prétendus appuis de ſa couronne, c'eſt-à-dire, les courtiſans qui le trompent, & les flatteurs qui le pillent.

Par la maniere dont il eſt élevé, par la maniere dont il vit, par celle dont on lui parle, il ne connoît qu'eux. Eux ſeuls, on ne peut trop le répéter, font ſon peuple & ſon empire. Or ils lui prêchent toujours la clémence, comme je l'ai déjà obſervé. Ils lui diſent que la rigueur eſt le vice le plus affreux dans un

roi, & l'indulgence la plus admirable des vertus. Ils lui répétent sans cesse que sa face doit porter partout la joie & la sérénité, & que son nom seroit à jamais flétri, si elle avoit une fois inspiré l'épouvante; & cette morale n'a rien qui doive surprendre. Ils sont seuls en droit de jouir des rayons de cette face bénigne. Il n'est pas étonnant qu'ils s'attachent à en tempérer l'éclat. Il est naturel qu'ils s'occupent sur-tout à empêcher que la justice ne les allume au point d'en faire sortir les éclairs & la foudre.

Si au contraire le monarque est vicieux, tout le monde l'imite: son exemple autorise tous les abus: n'osant rien contre les grands que leurs titres défendent de ses vexations, il les fait retomber toutes sur la nation qu'il leur sacrifie, à condition d'être défendu contre elle.

Aigri par les obſtacles qui s'oppoſent à ſes penchants, n'oſant les rompre, de peur des cris qui s'éleveroient s'il y touchoit, il s'établit imperceptiblement un traité tacite entre lui & les prétendus défenſeurs du peuple. Il tolérera leurs abus, leurs excès, pourvu qu'ils ferment les yeux ſur les ſiens. Il fera avec eux le marché d'un berger qui abandonneroit aux loups une partie de ſon troupeau, pour conſerver le droit de dévorer l'autre. Ainſi ſa foibleſſe, ſa cruauté, ſon avarice ſe multiplient à l'infini, par l'appui qu'elles donnent à celles des autres.

Dans le prétendu deſpotiſme oriental, au contraire, la perverſité du prince, ou ſa bienfaiſance n'influent preſqu'en rien ſur l'adminiſtration, ou plutôt elles ne peuvent concourir qu'à en aſſurer la bonté. S'il eſt vertueux, tout va bien ; il trace le che-

mis, & qui oseroit se dispenser de le suivre ? Sa bonté est nécessairement utile aux sujets, parce qu'elle n'a & ne peut avoir qu'eux pour objet. Ses *bachas*, ses courtisans ne lui paroissent jamais que des esclaves, des fautes de qui il répond, & qu'il abandonne, sans hésiter, à la premiere plainte.

Ses travers tournent encore au bien public. C'est sur-tout aux grands qu'ils se font sentir. Le peuple en est à couvert par sa bassesse même. Ils se concentrent dans l'intérieur du sérail. La rigueur excessive qui en est le fruit, devient un frein qui enchaîne les visirs toujours tremblants à l'aspect de leur maître : sa fureur souvent motivée par le caprice, peut à plus forte raison l'être quelquefois par l'équité.

Dans cette constitution un seul homme, dit-on, peut faire le mal,

je l'avoue ; mais aussi un seul homme peut faire le bien ; & comme je l'ai prouvé ci-dessus, à moins qu'il n'ait perdu la raison, il le fera : c'est son intérêt. Il n'y trouvera aucune difficulté : c'est même de là que dépend sa gloire, & , qui plus est, son repos. Dans les monarchies mixtes, au contraire, les hommes en place ont toujours les mains liées pour le bien : ils n'ont de liberté que pour le mal.

Le bien seroit, par exemple, une reforme utile dans l'état ; mais il y a tant de gens qui doivent leur santé à sa langueur, que les meilleures idées trouveront de toutes parts des oppositions. L'autorité n'est point assez indépendante, assez vigoureuse pour les vaincre. L'honneur, cet être fantasque & inconséquent, dont M. de Montesquieu a fait le soutien de ces

monarchies, & qu'il auroit dû en appeler le tyran ; l'honneur, déployant alors ſes bizarreries, fait conſiſter la gloire dans la réſiſtance, & attache la plus honteuſe flétriſſure à une ſoumiſſion éclairée. Le projet échoue préciſément parce qu'il eſt utile & honnête.

Le mal, au contraire, exige tant de complices, il eſt ſi facile de trouver des mains qui concourent à multiplier des abus lucratifs, qu'un agent prévaricateur fait tout ce qu'il lui plaît en ce ſens. L'intendant d'un ſeigneur obéré, qui veut rappeler à ſon domaine toutes les parties qu'on a diſtraites, éprouve de tous côtés des obſtacles. Si, au contraire, il favoriſe les uſurpations, s'il eſt de moitié avec les pillards, tout le monde ſe taît, ou l'on n'ouvre la bouche que pour le combler de bénédictions. Il en eſt de mê-

me dans les monarchies mixtes. C'eſt eſſentiellement tout le contraire dans celles de l'Aſie. Elles ſont donc eſſentiellement plus parfaites & plus heureuſes.

CHAPITRE XVII.

S'il est vrai qu'il n'y ait point de loi fondamentale en Asie. Ce que c'est qu'une loi fondamentale.

MAIS, ajoute-t-on, il n'y a point de loi fondamentale ! Tout y est livré à l'anarchie, au désordre, à la volonté du moment. Les propriétés même n'y sont point assurées, & le caprice d'un instant peut y causer des révolutions sans fin.

D'abord, la rareté des innovations en aucun genre, autorise assez à soupçonner que les despotes Asiatiques, au milieu de leur splendeur, ne se croient pas assez puissants pour en hasarder. Mais d'ailleurs, qu'entend-on par *loi fondamentale* ?

C'est sur-tout en *Angleterre* que ce

grand mot eſt réclamé. Qu'auroit un pair de la Grande-Bretagne à répondre à un Effendi qui lui diroit : „ y en a-t-il d'autres dans une mo-„ narchie, que l'exiſtence d'un „ monarque, & l'ordre de la ſuc-„ ceſſion ? Tous les autres petits „ réglements que vous honorez très-„ mal-à-propos, vous autres An-„ glois, du nom de loix, ne ſont-„ ils pas de ſimples modifications „ du hafard & des circonſtances „ avantageuſes, tantôt au prince, „ tantôt aux grands corps qui lui „ diſputent ſon pouvoir, & jamais „ aux peuples dont ces querelles ne „ font de part & d'autre que reſ-„ ſerrer les chaînes ? „

„ Sous votre Jean ſans Terre, & ſous votre Henri VIII, il y avoit également une monarchie ; mais ces deux adminiſtrations avoient-elles quelqu'autre choſe de commun que les deux caracteres que je viens

d'indiquer ? Exiſtoit-il alors un ſeul de ces pouvoirs qui prétendent modeſtement remonter juſqu'à la nuit des temps, & dont la création, qui n'a pas deux ſiecles, eſt un effet évident de l'adreſſe de vos baronnets, de la foibleſſe de vos princes, & plus que tout, des conjonctures que perſonne n'a pû ni prévoir, ni maîtriſer ? „

„ Dites-moi un peu, par quel moyen l'autorité royale a franchi le prodigieux eſpace qui s'eſt trouvé entre le pouvoir du meurtrier d'Artus, & celui d'Anne de Boulen, & comment enſuite elle eſt retombée dans la défaillance où nous la voyons ? Comment vos deux chambres ſi viles, ſi lâches, au ſeizieme ſiecle, ſont-elles devenues ſi puiſſantes, ſi audacieuſes ſous Charles I, & enſuite ſous Guillaume III ? A quel ſecret doivent-elles leur prééminence actuelle, & les liens dont

elles ont chargé le trône ? N'est-ce pas à l'adresse, à la force ? Ne sont-ce pas ces ressorts qui ont promu la prérogative royale en d'autres pays, au point où nous la voyons portée, & qui l'ont resserrée en Angleterre ? „

„ Quelques gens de loi, à ce qu'on assure, ont fait un crime à l'un de vos auteurs, d'avoir écrit que *la loi fondamentale d'aujourd'hui peut être la proscription de celle la veille* (1). Eh ! qui en doute ? Quand vous étiez gouvernés, à peu près comme les loups que vous avez depuis chassés de vos forêts, par l'admirable législation des fiefs, la loi fondamentale n'étoit-elle pas que chaque grand vassal de la couronne, ou même chaque seigneur particulier se fît raison par les armes, des

(1) Voyez l'histoire du seizieme siecle par M. Linguet, tom. 2.

torts, qu'il croyoit avoir reçus de ſon voiſin ? Un grand prince, affligé de cette horrible anarchie, n'oſa cependant la ſupprimer ; il ne fit que la modérer, & fixer des jours où ces guerres civiles étoient défendues. Donc les autres jours elles étoient permiſes. Cependant un pair, qui aujourd'hui s'aviſeroit, en vertu de cette loi fondamentale alors, de déclarer la guerre au baronnet, dont il voit le château de ſes fenêtres, héſiteriez-vous un moment à le condamner à mort, d'après la loi fondamentale d'aujourd'hui ? „.

„ Il eſt donc clair qu'il n'y en a point d'autres dans la monarchie, que celle qui la rend monarchie, c'eſt-à-dire, qui la diſtingue eſſentiellement du gouvernement républicain. Or il n'y en a point d'autre qui ait cette propriété, que l'exiſtence d'un monarque, & un ordre établi dans la ſucceſſion, ſoit

élective, soit héréditaire. Voilà ce qui la constitue par essence „.

„ Cette loi est aux états de ce genre ce qu'est la circulation du sang pour la vie animale. Cette transmission de la liqueur des vaisseaux les uns dans les autres, est vraiment & uniquement ce qui fait la vie. Que l'animal ait deux yeux, ou qu'il n'en ait qu'un; que ses dents soient bonnes ou mauvaises; qu'il soit furieux comme le lion, ou stupide comme la brebis, peu importe: il vit, tant que son sang circule: il meurt, dès que ses humeurs s'engourdissent & cessent de se mêler. Il en est de même de la loi qui fixe l'ordre de la succession à la couronne. Or nous la respectons, nous la suivons dans nos contrées que vous condamnez un peu trop légérement. Donc nous avons une loi fondamentale „.

Que répondroit-on au docteur

circoncis qui viendroit, après avoir invoqué *Alla,* nous tenir ce langage!

Ce principe, qu'il n'y a dans les monarchies qu'une ſeule & unique loi fondamentale, celle qui règle l'ordre de la ſucceſſion, eſt inconteſtable : ſi vous l'otez, la monarchie eſt détruite : tant qu'elle ſubſiſtera la monarchie ſe conſervera avec elle. Après celle-là viennent de petites formes que vous apellerez loix conſtitutives, & tout comme il vous plaira, mais qui ne feront après tout que des modifications très-indifférentes de l'adminiſtration générale.

Il y aura des alternatives, des chocs entre l'autorité & les pouvoirs intermédiaires, plus l'une ſera foible, plus les autres s'étendront ; plus au contraire la premiere ſaura, en ſe reſpectant elle-même, inſpirer à ſes dépendances la vénération convenable, plus ceux-ci ſe reſſereront d'eux-mêmes, & ce qu'il y a de plus ſûr

encore, c'eſt que, dans les éternelles variations, plus la balance penchera du coté des pouvoirs intermédiaires, plus les peuples ſeront malheureux, parce qu'ils ſont, comme je l'ai déjà dit, l'arme avec laquelle ces pouvoirs ſe battent.

Il y a eu un temps où, dans un royaume célèbre, dès que le ſouverain ordonnoit à des compagnies judiciaires quelque choſe qui leur déplaiſoit, elles menaçoient de ceſſer de rendre la juſtice & ceſſoient en effet quelquefois, & le droit de jeter ainſi tout l'état dans l'anarchie, étoit à leurs yeux une loi fondamentale.

Jamais cet abus inconcevable n'a eu lieu en Aſie. Jamais les Cadis, les Caïmacans, les Beys n'ont imaginé de dire au prince : ſi vous ne faites pas ce que nous voulons, nous allons intervertir toute police dans vos provinces, nous vous ſubjugue-

rons par la crainte d'un désordre qui peut s'étendre jusqu'à vous. Nous armerons les peuples, en cessant de les contenir, & nous parviendrons à être regardés comme leurs peres, en leur apprenant à mépriser vos ordres. La loi fondamentale dans ces heureuses contrées, c'est de respecter le prince comme l'image de Dieu, & d'enseigner à ses sujets à l'aimer.

M. Le président de Montesquieu, liv. 2. chap. 7. de son Esprit des Loix, dit que, dans les états despotiques, où il n'y a pas de loix fondamentales, il n'y a pas non plus de dépôt de loi; & même liv. chap. 5. il dit: *dans ces états l'établissement d'un Visir, est une loi fondamentale.* Il ajoute encore même l. chap. 4. *d'où vient que, dans ce pays, la religion a ordinairement tant de force? C'est qu'elle forme une espece de dépôt & de permanence, & si ce n'est pas la religion, ce sont les coutumes qu'on y vénere au lieu de loix.*

Il y auroit des volumes à faire sur ce peu de mots.

1°. Je demanderois à M. de Montesquieu, ce qu'il entend par *coutumes*? Par tout pays, ce sont des usages consacrés par le temps, des loix fondamentales. Les réglements qu'on honnore de ce nom ne sont pas autre chose. Si on les vénere même chez les despotes, le despotisme n'exclud donc pas des loix fondamentales, ou au moins des loix quelconques, antérieures à la volonté du prince, & indépendantes de lui.

2°. Si, de l'aveu de M. de Montesquieu, on vénere ces coutumes, je demande de qui vient ce respect? Ce n'est pas du peuple, car, dans les principes de M. de Montesquieu, il n'a aucune influence dans l'état. C'est donc le prince qui fait tout. Ce n'est donc pas son caprice seul qu'il suit, & dès qu'il se conforme à des règles, à des coutumes, il fait précisément la mê-

me chose que dans les administrations modérées, où d'une part le prince obéit aux usages transmis par le temps & de l'autre emploie sa puissance à en introduire de nouveaux.

3°. Je viens de dire que les loix fondamentales n'étoient que des coutumes devenues respectables par l'antiquité : en connoit-on d'autres? Une remarque bien singuliere, bien importante peut être & encore plus neuve, c'est que jamais une loi fondamentale n'a été écrite : c'est que dès qu'une loi est écrite, elle cesse d'être regardée comme fondamentatale, la loi Salique, celle des enrégistrements en cour souveraine vivent parmi nous dans tous les cœurs : elles ont toujours été & seront toujours observées, & cependant jamais elles n'ont été promulguées en forme : il n'est pas possible d'en retrouver ni l'époque, ni le titre originaire.

La raison en est bien simple. Toute

loi fondamentale ne doit pas changer, & toute loi écrite eſt ſujette au changement. La raiſon en eſt ſimple encore. On ceſſe d'y être attaché ſcrupuleuſement dès qu'elle eſt dans un livre, où on eſt ſûr d'en retrouver le texte, dès qu'on voudra l'y chercher. On commence à l'obſerver ſans inquiétude. On ſe flatte, ſi on s'en écarte, de retrouver toujours la règle qui peut ſervir à s'en rapprocher; mais comme la moindre variation dans une telle loi, en eſt l'anéantiſſement, on n'a pas plutôt commencé à en changer la moindre clauſe, qu'elle eſt détruite. On n'eſt pas maître à cet égard de la relever.

Au contraire, tant qu'elle n'eſt pas écrite, tant qu'elle ne ſubſiſte que dans la mémoire & dans le cœur des hommes, les diſpoſitions en ſont obſervées avec une exactitude minutieuſe, on craint ſi fort de commettre quelques nullités, qu'on n'oublie

aucune des précautions capables de se rassurer contre ce danger.

D'ailleurs, par la foiblesse des législateurs, une loi écrite se noie toujours dans le bavardage ; au contraire, une loi sue s'exprime toujours dans le moins de mots possible, on n'en conserve que l'esprit qui ne sauroit s'altérer. C'est le corps qu'on leur donne, c'est cet état périssable de paroles qui les fait périr. Si Licurgue avoit écrit ses loix, elles n'auroient pas subsistées vingt-ans dans leur entier.

CHAPITRE XVIII.

De l'esclavage des femmes en Asie. S'il est aussi dur, aussi funeste qu'on le prétend. S'il est vrai qu'elles soient plus heureuses en Europe.

UN des articles sur lesquels les mœurs orientales nous révoltent le plus, nous autres descendants des Sarmates & des enfants glacés du pole, c'est le sort du beau sexe dans les climats fortunés de l'Asie. Nous déplorons la captivité dans laquelle languit cette belle moitié du genre humain. Nous ne tarissons pas en déclamations contre les harems, les eunuques & l'avidité d'un seul homme, qui sacrifie tant de générations à des plaisirs infructueux. Un raisonneur sauvage pourroit répondre en deux mots à ces déclamations ga-

lantes, & dire tout ſimplement que chacun eſt maître chez ſoi : nous croyons ne pouvoir trop montrer nos femmes, un Turc s'imagine ne pouvoir trop cacher les ſiennes : chacun a ſon goût. Si le nôtre eſt plus commode, celui des Orientaux eſt plus ſûr: mais je ne raiſonne pas ainſi.

J'avoue qu'il eſt dur de condamner à une priſon éternelle des objets, dans les agréments de qui l'on cherche ſon bonheur : il eſt triſte que des fers ſoient la récompenſe de leurs charmes, qu'elles ne puiſſent faire des heureux que ſous la flétriſſure de l'eſclavage, & qu'un préjugé funeſte transforme en géoliers inflexibles, des amants qui devroient ſans ceſſe être à leurs genoux.

Mais 1°. obſervons que le nombre des femmes recluſes eſt petit. Victimes de l'humeur excluſive de l'opulence, comme tant d'autres choſes

choſes précieuſes auxquelles leur éclat peut les faire comparer, elles gémiſſent dans les férails : mais il y a bien peu de ces cachots qui ſont conſacrés à la privation, ſous un nom fait pour annoncer les jouiſſances. Toutes les femmes de l'état médiocre ſont heureuſes. Elles ſont libres : leurs maris, dans l'impuiſſance de ſoudoyer ces gardiens coûteux & difformes, plus propres à effrayer la vertu qu'à l'affermir, ſont réduits, comme nous, à ne point donner d'autre eſcorte à leur honneur, que l'eſtime & la confiance mutuelle.

2°. Je ſuis perſuadé que nos couvents renferment encore plus de priſonnieres que les harems. Le ſort des habitantes de ce ſecond genre de cachots, n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi triſte que celui des colonies ſtériles qui peuplent les premiers : celles-là ont du moins un

homme à partager entre elles toutes, & un peu vaut mieux que rien.

D'ailleurs on adoucit leur captivité par des amusements dont nos religieuses sont sevrées : malheureuses peut être par la clôture, elles ne le sont point par le cœur : à l'horreur des privations, on ne joint point celle des remords : on ne présente point aux Circassiennes qui languissent dans les sérails de Constantinople ou d'Ispahan, un diable toujours prêt à les dévorer. Une regle austere ne leur fait pas un crime d'un desir même infructueux, & ne les condamne point à des années de larmes pour un jour de regret.

3°. Qui sommes-nous donc, pour blâmer la politique conjugale des Turcs, & pour oser la trouver cruelle ? Quel est donc le sort des femmes dans nos contrées, pour que nous osions pleurer sur celui de leurs pareilles à cinq cent lieues de chez

nous ? Elles ne ſont point eſclaves en Europe comme en Aſie, j'en conviens. On leur proteſte en vers & en proſe qu'elles ſont reines. Nos poëtes & nos galants philoſophes ont dit à ce ſujet, je ne ſais combien de ſottiſes ampoullées. A la bonne heure, pour celles qui ſont riches ; mais pour toutes les autres, voyez donc à quel effroyable abandon elles ſont livrées chez nous.

Dans les claſſes inférieures de la ſociété, elles ſont traitées avec une rigueur, elles ſont livrées à un aviliſſement dans lequel je m'étonne qu'elles puiſſent tendre à la vie. Chargées des ouvrages les plus pénibles, partageant avec leurs maris la culture de la terre & la fatigue des moiſſons, ayant de plus qu'eux l'adminiſtration accablante de l'intérieur du ménage, la nourriture des beſtiaux, le ſoin d'en recueillir & d'en débiter le produit, les dégoûts

de la grossesse, les douleurs de l'enfantement, le supplice de la nourriture & quelquefois encore les travaux les plus durs & les plus mal sains, comme la récolte, le rouissage, la filature du chanvre, ne respirant exactement que pour la servitude & la douleur, je ne vois pas quels ministeres pourroient les effrayer dans les jardins du sérail, ni comment la vie oisive que leurs pareilles y menent pourroit leur paroître plus affreuse que les convulsions qui consument, parmi nous, leur déplorable existence.

Dans les classes plus élevées, si elles n'ont à essuyer de fatigue physique que celles qui tiennent à la nature & à leur sexe, de combien d'entraves & de tortures morales ne sont-elles pas accablées ? Dans le mariage elles trouvent une servitude cruelle, & dans le célibat des dangers non interrompus.

Si elles aliénent leur liberté par un contrat, elles trainent, tous les jours de leur vie, la chaîne dont elles se sont chargées. Tout leur rappelle leur dépendance & leur humiliation : elles ne peuvent passer un seul acte sans la nécessité avilissante de l'autorisation : le mari dispose arbitrairement de leurs revenus, & s'il abuse du pouvoir excessif que la loi lui confie, elles n'ont pas même l'espérance de s'y soustraire, la loi les regardant comme des êtres sans conséquence, n'a pas seulement daigné s'occuper des moyens de leur rendre le repos.

Les mœurs plus douces ont admis à cette rigueur effrayante un palliatif, mais ce n'est qu'avec les plus grands efforts & sur les preuves les plus évidentes qu'elles peuvent être admises à le réclamer : & avant tout, pour récouvrer une ombre de liberté, il faut qu'elles se plongent

dans une captivité plus étroite. La justice commence par les renfermer dans un couvent, dans le temps même où elle pese dans sa balance les raisons qui peuvent l'engager à les soustraire au joug du mari.

Si elles ne triomphent pas, un bras de fer les remet impitoyablement à la discrétion d'un despote irrité. Si l'équité ou le crédit fléchissent les tribunaux en leur faveur, toute la grace qu'elles obtiennent se réduit à un veuvage éternel, pendant lequel elles ne cessent de porter la cicatrice des fers qu'elles ont brisés.

Et ne croyez pas que ce soit sur l'incompatibilité des humeurs, sur l'aliénation mutuelle des esprits que la justice se décide à venir à leur secours. Elle compte pour rien les douleurs de l'ame & cette angoisse inexprimable que cause à un cœur sensible la nécessité de vivre sans

cesse, dans une intimité qui ne devroit être que le prix de l'amour & de l'estime, avec un objet que l'on ne peut ni aimer, ni estimer. Il n'y a que les dangers physiques de la femme qui puissent l'émouvoir.

Si un mari, assez cruel pour tyrannifer sa femme, est assez maître de soi pour ne pas rendre publics les outrages dont il l'accable, s'il sait contenir ses mains, s'il est assez adroit pour lui déchirer le cœur sans entamer la peau, il jouit impunément de sa barbarie. Les tribunaux ne rougissent point de repousser vers lui la triste victime qui invoque à grands cris leur appui. Ce tigre ressaisit en rugissant la proie qui avoit paru près de lui échapper, & pour signaler sa victoire, il lui brise lentement les os avant de la dévorer.

Craignent-elles ces engagements affreux que la mort seule peut dissoudre, ont-elles le courage de sa-

crifier les ſentiments de la nature au ſoin de leur conſervation, & de préférer une liberté pénible à une dépendance ſi riſquable? Des dégoûts d'un autre genre & des dangers de toute eſpece les entourent. Iſolées, ſans appui, elles n'ont dans la ſociété aucune conſidération : livrées à la cenſure la plus ſévere, ſuivies, inſpectées dans leurs moindres démarches, elles ne ſe ſauvent du ſcandale que par les plus exceſſives privations.

Elles ont ſeules l'embarras, la gêne de la régularité, & portent ſeules le châtiment du déſordre. Plus foibles, toujours ſollicitées, on ne ſévit que contre elles, quand elles ſe rendent. Les complices même de leur égarement en deviennent les plus impitoyables cenſeurs. Pareils aux eſprits malins qui puniſſent les damnés des fautes qu'ils leur ont fait commettre, les séduc-

teurs des filles fragiles se montrent leurs plus inflexibles ennemis. La derniere vertu qui puisse leur rester, la pudeur, la crainte de se déshonorer, le respect d'elles-mêmes, est punie de mort, quand elles ne publient pas les suites de leur foiblesse.

Après cette foiblesse même, exclues de la société, abandonnées à leur répentir & à la plus affreuse infortune, elles n'ont à choisir qu'entre le cloître ou l'infamie. Si elles sont d'une naissance médiocre, si elles n'ont pas un bien capable de tenter une ame avare & sans délicatesse, privées de tout, surchargées de besoins, il faut qu'elles recommencent, par métier, une faute qu'elles ne se sont permise que par un goût très-excusable. Elles meurent sur le fumier, malheureuses, oubliées, traitées comme le dernier excrément de la nature : voilà, dans

les grandes villes, le sort d'un nombre infini de femmes, de toutes les filles qui ont eu le malheur de connoître des célibataires, de vivre avec eux, de prêter l'oreille à ces serments de les adorer toujours, &c. Le corrupteur les déshonore, & il les chasse quand il en est dégoûté.

En Asie, au moins, on conserve, on nourrit dans le sérail l'esclave que l'on a chérie. La jalousie empêche que l'on ne veuille la laisser passer dans les bras d'un autre. Là le vice est plus compatissant, plus honnête que nos vertus.

Je demande, d'après ce court tableau, où le sexe est plus respecté, & si les sérails sont pour lui des cachots si redoutables.

CHAPITRE XIX.

De l'étendue des pouvoirs des Magiſtrats inférieurs en Aſie ; ſi elle eſt dangereuſe parce qu'elle eſt illimitée, & s'il eſt vrai même qu'elle ſoit illimitée.

MAis, dit on, l'exiſtence de tous ces Aſiatiques eſt ſoumiſe au caprice d'un maître Le *ſultan*, & le *viſir*, & le *caïmacan*, & le *cadi*, ont tous le droit de vie & de mort. Il n'y a perſonne qui, ſous un juge prévaricateur, ſoit ſûr, en ſe couchant, de ne pas ſe lever le lendemain pour marcher au ſupplice.

D'abord cela n'eſt pas vrai ; les juges inférieurs n'ont point ce pouvoir que vous leur ſuppoſez ; ils ne ſont pas mêmes ſouverains au civil : ils ne décident ſommairement que

ſur le proviſoire ; & cette méthode eſt ſi ſage, que dans la barbarie anarchique de notre juriſprudence, il a bien fallu l'adopter. Quant au criminel, ils n'ont que les droits urgents de notre police ; ils n'ont pas même, comme nos prévôts, celui de juger à mort ſans appel en premiere inſtance. La baſtonade, la priſon, ſont les peines dont ils diſpoſent, comme nos lieutenants de police qui jouiſſent, dans les mêmes cas, d'une autorité encore plus étendue.

Quant aux magiſtrats ſupérieurs, leur pouvoir eſt moins limité par la loi ; mais j'ai déjà obſervé qu'il l'étoit encore davantage par la crainte : hors les cas extrêmes & ceux où les arrêts ſont d'une juſtice ſi évidente qu'ils portent la conviction avec eux, il n'y a rien de ſi rare qu'une peine capitale prononcée par aucun des officiers à qui l'autorité ſemble être confiée dans toute ſon extenſion,

& l'éxécution même eſt reſervée à la volonté du ſouverain : perſonne en Aſie ne peut être mis à mort ſans l'ordre du prince.

La diſcipline militaire eſt une exception à cette regle auſſi ſage qu'humaine ; mais cette exception a lieu par-tout ; un ſimple colonel marchant en détachement, a chez nous le droit de vie & de mort, comme le ſangiak, & l'aga ſur ſes ſoldats : il ne s'agit pas ici de cette claſſe d'hommes, dont la vie par tout pays eſt très-peu ménagée, apparemment parce qu'elle eſt devouée par état à donner la mort, & qu'en effet des meurtriers toujours teints de ſang ne doivent pas être des objets bien reſpectables aux yeux d'une police éclairée. Mais, dans l'ordre civil, à l'égard d'un citoyen ordinaire, le pouvoir des magiſtrats ne va pas juſqu'à diſpoſer de ſa tête.

Quelque illimité qu'il ſoit dans

tout le reste, il ne feroit pas difficile de prouver que les sujets gagnent encore beaucoup en Asie à la maniere dont il est administré. Le cadi, je l'avoue, le caïmaçan prononcent arbitrairement des amandes; ils envoient sans appel qui il leur plaît au cachot : mais prenez garde que, dans ces décisions rigoureuses, ils prononcent en leur nom : ils sont cautions & garants des suites de leurs jugements : le prince ne s'en mêle que pour les reformer, & en punir les auteurs, s'ils ont prévariqué.

Mais, en Europe, un ministre, un commis, un intendant, un procureur-général, quiconque a un peu d'autorité, & veut enfreindre avec violence les droits de la cité, commence par s'appuyer d'un ordre du prince : le souverain en devient d'abord le complice, & par conséquent le protecteur; aussi, lors même qu'il est revoqué, lorsque l'injustice est

reconnue & le prétendu coupable relâché, il n'a d'autre parti à prendre que d'essuyer ses larmes & de dévorer sa douleur dans le silence! s'il osoit montrer ses plaies, on diroit qu'il se révolte.

Ce n'est pas même tout encore : au moins ces efforts violents de l'autorité sont rares : ils ne flétrissent point : ils n'ôtent au malheureux qui en est la victime, aucun des droits du citoyen. La seule idée de leur régalité a empêché qu'on n'y attachât la moindre espece d'opprobre : au contraire même ils deviennent quelque fois dans l'opinion publique une sorte de distinction en général, & par tout pays, ils honorent plutôt un homme qu'ils ne l'avilissent.

Mais il est en Europe un autre genre de vexation bien plus abusive, parce qu'elle est légale ; bien plus dangereuse, parce qu'elle emporte avec la perte de la liberté celle de

l'honneur ; bien plus commune ; parce qu'elle eſt à portée de toutes les mains, & qu'il n'y a point de petit juge, même de praticien quelque obſcur qu'il ſoit, qui dans l'occaſion ne puiſſe l'exercer, c'eſt celle qui réſulte de notre procédure criminelle, ce ſont nos décrets d'ajournement, ou de priſe de corps.

Qu'on y prenne garde ; c'eſt bien autre choſe que les empriſonnements paſſagers ordonnés par un cadi, ou un mutſellem. Un homme qui ſe trouve parmi nous dans les liens d'un décret, eſt ſuſpendu de droit de toutes ſes fonctions civiles. S'il n'eſt pas tout à fait retranché de la ſociété, au moins il en eſt exclu. Il faut, avant tout, qu'il comparoiſſe devant le juge qui l'a outragé, il faut qu'il ſubiſſe la formalité humiliante & encore plus redoutable de l'interrogatoire.

S'il y porte un eſprit troublé : s'il

n'a pas de réponſes prêtes & péremptoires à faire aux demandes captieuſes dont on l'accable, il peut, avec l'innocence la plus conſtante, fournir contre lui-même des armes qui le perdront ſans reſſource.

Si, malgré la conviction de cette innocence, il n'oſe ſe commettre à un combat dont tout le riſque eſt pour elle ; s'il cherche dans la fuite un aſile qu'il craint de ne pas trouver auprès de la juſtice, elle s'irrite, elle s'emporte comme un enfant à qui l'on refuſe ce qu'il demande, elle s'arme du mot terrible de contumace, & par cela ſeul que l'homme qu'elle appelle, refuſe de venir, elle le déclare coupable : elle prononce contre lui des peines qu'elle fait exécuter ſur le portrait du prétendu criminel.

Et cette puérilité abſurde, ce jeu atroce peut devenir par la ſuite très-ſérieux, ſi, dans les cinq ans qui ſui-

vent la décision, il ne se présente pas; s'il ne vient point faire ce qu'on appelle se metre en état, c'est-à-dire, se jeter dans les chaînes, & se dévouer à toutes les horreurs de la révision d'une procédure entiérement instruite à sa charge, il est perdu sans retour. Le jugement devient définitif, il n'y a plus d'absolution pour lui: sa fortune est dissipée. Sa personne & sa famille sont plongées sans espérance dans un gouffre d'ignominie.

Et par qui est lancé un décret qui a de si cruels effets? Par un homme qui, au civil, ne peut prononcer définitivement sur la valeur d'un écu; par le premier praticien d'un village qui en suppléera le bailli.

Et observez encore que le décret s'exécute malgré l'appel, que jusqu'à ce qu'on ait obtenu des défenses en cour souveraine, où elles ne s'expédient que sur le vû des charges, il faut aller en prison. Observez que ces

charges pleines de dépofitions, qui n'ont encore été foumifes ni au récollement, ni à la confrontation, ne doivent contenir en effet que des charges contre l'accufé, pour peu que le premier juge ait de partialité ou de prévention, & l'accufateur d'adreffe.

Obfervez que ce premier juge inftruit feul; qu'il décrete feul; que s'il a l'art, en fe livrant aux mouvements de la haine & de la vengeance, de refpecter les regles de la procédure, ce qui eft très-aifé, il eft impoffible de fe fouftraire à fon pouvoir; que ce que l'accufé ofera fe permettre de dévoiler de ces motifs fecrets, fera pris par les juges fupérieurs pour un nouveau délit, pour un outrage fait à la judicature, dont on le punira; que les exemples ne font pas rares de l'influence de l'efprit de corps fur les gens de robe, & de l'obligation où ceux qui la

portent rouge ſe croient, pour leur propre ſûreté, de protéger ceux qui n'en portent que de noires; que quoique la loi ouvre aux accuſés iniquement compromis la reſſource de la priſe à partie, il eſt exceſſivement difficile d'y réuſſir par cette raiſon.

J'abrége toutes ces conſidérations; mais que l'on compare à ces formalités meurtrieres les canons & les mortiers, on trouvera ceux-ci bien moins pernicieux. Au moins ils ne tirent qu'une ligne droite: ils ne renverſent que ce qu'ils trouvent devant eux. Dès que le coup eſt paſſé le danger l'eſt auſſi. Ces foudres terreſtres ne s'allument qu'avec appareil, & il n'y a que ceux dont l'état eſt de les braver qui en ſouffrent. Au lieu que les décrets frappent dans l'obſcurité: c'eſt preſque toujours par des voies obliques qu'ils ſont lancés. Il n'y a ni rang, ni

titre, ni précaution qui puisse en garantir, & c'est souvent des mains les moins dignes de confiance qu'ils partent. Ne reprochons donc plus aux Asiatiques de donner à leurs juges inférieurs un pouvoir trop étendu. Rougissons de nos institutions à cet égard: mais cessons de calomnier les leurs.

Pour le Sultan, rien ne l'arrête, rien ne s'oppose à l'exécution de ses volontés, que le frein qui entraîne ses ministres, & qui se fait toujours sentir un peu à lui-même. Mais cela même prouve combien il s'en faut que l'impunité lui soit assurée.

Le président de Montesquieu, à qui rien de ce qui peut constater la supériorité, le bonheur des administrations Asiatiques n'est échappé, & qui en a même fait usage, par un abus inconcevable de l'esprit, pour autoriser son systême, observe qu'en Crête l'insurrection, c'est-à dire, un

jugement ſubit porté par le peuple, étoit une reſſource contre la tyrannie ; mais cette inſurrection n'eſt pas bornée à une île de la Méditerannée. C'eſt dans toute l'Aſie le refuge des nations opprimées par un maître aveugle & barbare.

Dès qu'un ſultan eſt jugé prévaricateur, ou que ſes viſirs n'ont pas ſu gagner, par une juſtice ſévere, la bienveillance du peuple, les janiſſaires renverſent le plat impérial qu'on leur ſert dans les cours du ſérail : à ce ſignal terrible, il faut que le ſouverain abdique, ou que ſes miniſtres coupables ſoient deſtitués & punis.

Mais enfin, je le ſuppoſe exempt de cette frayeur ſalutaire ; je ſuppoſe qu'à force d'art & de fermeté, il ſache contenir les enfants du tribut ou les têtes rouges, & intimider ces bataillons formidables qui ſe conſtituent les juges du juge & les repréſentants

de la nation : qu'en résulte-t-il ? Qu'il est plus absolu qu'un autre souverain ? Point du tout. Il pourroit tuer, il pourroit égorger, mais est-ce là de l'autorité. Un voleur dans un bois est donc aussi absolu en ce sens que le sophi sur son trône. Ce n'est pas-là ce qu'on peut & ce qu'on doit appeler un pouvoir arbitraire.

Celui auquel seul je donne ce nom, c'est de changer les loix, d'anéantir la constitution, c'est de créer à l'état un nouvel être. Or qu'on voie, d'après ce que je viens de dire, qui des monarques Asiatiques ou des souverains de l'Europe est plus absolu, à prendre les choses de ce côté-là !

Un de ceux-ci, abusé par nos préjugés insensés sur l'administration turque, persuadé que le grand seigneur disposoit de tout son empire comme des meubles de ses appartements, s'écrioit un jour devant ses courtisans. Voilà ce qui s'appelle regner : songez,

fire, lui répondit un homme ſage qui ſe trouvoit là par haſard, que trois de ces dominateurs abſolus ont été étranglés depuis trente ans. Cette leçon fit ſentir au monarque qu'il y a des pays où les abus ſe commettent plus paiſiblement qu'en Aſie, & il ceſſa de ſoupirer après ce dangereux pouvoir.

Et encore, qu'eſt ce que ce droit de vie & de mort attribué aux ſultans ? Ils peuvent, ſans forme de procès, faire couler le ſang qui leur a déplu ; mais que ſignifie donc ce reproche ? Et quel eſt le petit prince dans notre climat qui ne jouiſſe pas de la même prérogative. Vous vous récriez contre cette néceſſité où ſont les ſujets d'obéir ſans reſtriction à leur prince, de commettre, ſans balancer, ſur le premier ordre, les meurtres les plus abominables ; d'aſſaſſiner, au moindre ſigne, quiconque lui a déplu. Cela eſt triſte ſans

difficulté

difficulté : mais examinons donc, ce qui se passe dans les autres gouvernements.

Un prince est piqué contre son voisin ; le commis d'une douane aura fouillé avec trop d'exactitude un paquet appartenant à la favorite, que sais-je, ce qu'on peut imaginer de plus petit, de plus méprisable dans la nation, se croira offensé par le procédé de quelqu'insecte non moins imperceptible d'un royaume voisin ; alors les humeurs s'échauffent, tout fermente, toute bouillonne, comme après la piqûre d'un ciron. Les puissances s'opiniâtrent à demander à refuser une réparation. La guerre se déclare. Aussi-tôt, cent mille hommes partent de leurs foyers, bien résolus à en massacrer deux cent mille autres. C'est la force qui leur manqueroit & non la volonté, s'ils n'y réussissoient pas ; &, de façon ou d'autre, ils y réussissent toujours.

Quelle distinction y a-t-il donc à faire entr'eux & les sujets du despote? Tous marchent également au meurtre sur la parole d'un seul homme. Tous regardent sa volonté comme capable de légitimer un assassinat ; la différence, s'il y en avoit, seroit tout à l'avantage des sujets du despotisme Asiatique: car, enfin, les exécuteurs de ses vengeances, ces chiaoux qui portent le cordon, ces muets qui l'appliquent, ces janissaires qui les soutiennent, ne font de mal qu'au proscrit. Leur fureur se borne à un seul objet : celle des autres embrasse tout ce qui se présente. Au lieu que la rage des prétendus tyrans de l'Asie ne demande que la destruction d'un seul individu, la modération des princes sages de l'Europe exige l'anéantissement d'une nation entiere.

C'est une chose curieuse, de voir la maniere dont tous les publicistes, les *Grotius*, les *Puffendorf*, les *Bar-*

beyrac, & tant d'autres, vous décompofent l'obéiffance que l'on doit aux fouverains. *Rien*, difent-ils, *ne doit faire commettre une action qui nous paroiffe manifeftement injufte.* Cependant, quand deux princes fe font la guerre, néceffairement un des deux a tort. Qui jamais a imaginé, parmi ces Meffieurs, de reprocher à fes foldats, fur-tout quand ils font vainqueurs, qu'ils doivent avoir des remords de l'obéiffance qu'ils ont eue ? L'ordre que donne un fultan aux chiaoux, eft précifément la commiffion de capitaine qu'expédie un autre monarque à celui de fes fujets qu'il en honore. Pourquoi donc l'un feroit il plus coupable que l'autre ?

Un principe fondamental & inféparable de la conftitution de la fociété, c'eft la néceffité de l'obéiffance pour les trois quarts de ceux qui la compofent. Ils n'ont pas même le droit d'examiner la juftice de

ce qu'on exige d'eux. Et pour tirer toujours nos exemples de ce même fait de la guerre, quand on commande les milices, quand de ces milices on compose des régiments, & qu'on donne ordre à ces régiments d'aller attaquer ou détruire telle ou telle place; quel acceuil seroit-on à un des soldats des basses-compagnies, qui viendroit dire au général : „ Monseigneur, je ne saurois, en con-
„ science, marcher aujourd'hui : la
„ guerre n'est pas juste, & Dieu me
„ défend d'y concourir „ ?

On le mettroit dans un cul de basse-fosse. Tous les docteurs, qui étalent dans leurs écrits la liberté qu'a l'homme de se refuser à un commandement injuste, viendroient justifier longuement l'acte de despotisme militaire exercé sur lui par le général. Car la discipline, diroient-ils, & par conséquent l'obéissance absolue, sans réserve, est l'essence de la

guerre ; d'où il s'enſuit que, ſuivant eux-mêmes, ce prétendu droit qu'a l'homme d'examiner les ordres qu'on lui donne, eſt, dans le fait, une chimere abſurde ; d'où il s'enſuit encore que le deſpote Oriental ne fait qu'uſer du droit de ſa place, & qu'avec la ſauve-garde que tous les citoyens trouvent dans la néceſſité qui lui eſt impoſée d'être juſte, la guerre qu'il déclare au crime doit bien rarement être inique, & les exécuteurs de ſes ordres les plus rigoureux, plus rarement encore expoſés à des remords.

CHAPITRE XX.

De la morale des Gouvernements Asiatiques. Quelle est douce, sage, humaine. Exemple de l'injustice & l'infidélité avec laquelle on la décrit.

TEl eſt donc le gouvernement admirable que tant de détracteurs inconſidérés ont pris pour le but de leurs ſatires. Le prince ne s'y trouve point, comme dans les autres, placé à l'extrémité d'une ligne dont ſes miniſtres occupent le milieu, en lui cachant le peuple placé à l'autre bout. Ici il ſe trouve au centre. Il eſt, entre la nation & les officiers, dépoſitaire de ſon autorité : ce n'eſt qu'en le bleſſant lui-même, que leurs coups pourroient aller juſqu'aux ſujets. Averti par ſon propre danger, il ne tarde pas à repouſſer & à punir l'attentat.

C'est donc là qu'il est vraiment le pere de ses sujets, & que ces enfants adoptifs voient, avec transport, dans leur maître, le protecteur de leurs franchises, & le garant de leur sécurité.

C'est-là que tous les titres, toutes les fonctions publiques rappellent aux hommes en place leurs devoirs & la bienfaisance, qui doit être le principal attribut de leurs dignités. Quand le sultan leur parle, il ne les désigne que par le nom d'alla, qui signifie pere nourricier. Quand il les éleve à des emplois plus distingués, leurs provisions expriment que c'est à cause de leur attention à soulager les peuples : quand il les punit, le *katachérif* qui notifie leur chûte, en rapporte aussi toujours la cause à leurs prévarications.

Nous avons vu, de nos jours, en 1768, un visir dépossédé sur le seul

motif qu'il *manquoit d'humanité envers les pauvres* (1). Cette cause honorable pour le prince, de sa destitution, fut remise sous les yeux de son successeur, pour le préserver de l'envie de l'imiter, & sous ceux du public, pour encourager les plaintes, s'il y succomboit.

---

(1) Hattchérif adressé par le grand Seigneur au nouveau grand visir, à son installation.

,, Toi, Hamzei Pacha, mon grand visir & mon ministre absolu, qui a été élevé dans l'enceinte de mon palais impérial, & dont les mœurs & la fidélité ont été éprouvés, je t'ai choisi par préférence sur mes autres visirs, pour te confier mon sceau impérial. En conséquence si tu conduis les affaires des esclaves de Dieu avec la fidélité requise, en protégeant & favorisant les pauvres, & en te conformant à mon génie impérial, tu seras chéri en ce monde & en l'autre. Mehemed Pacha, ton prédécesseur, *entrainé par son extrême avidité & par son avarice*, s'étant livré au conseil perfide de quelque personne, & ayant flétri par la corruption, l'honneur de ma sublime porte, a été destitué. ,,.

Les intrigues, les cabales rendent, ſans doute quelquefois, ces beaux motifs illuſoires. Il peut en être de ces patentes comme de nos lettres de nobleſſe, qui ſuppoſent toujours dans l'impétrant des vertus & des ſervices, qu'il n'a point trouvés ailleurs que dans ſon coffre-fort, ou dans ſes protections ; mais c'eſt toujours un bel hommage rendu à la vertu, que cette néceſſité où eſt le vice d'emprunter ſa livrée : l'apparence ſéduiſante, ſous laquelle il ſe cache, ne rend ſa difformité que plus ſenſible quand il la perd. Il ne faut qu'un inſtant pour faire tomber le maſque. L'uſurpation une fois démontrée, ces dépouilles brillantes, qui ne le couvrent plus, ſuffiſent ſeules pour ſervir de titre & de fondement à ſa condamnation.

C'eſt pourtant des empires ainſi gouvernés, qu'on oſe ſe permettre de multiplier les plus affreux por-

traits. Mais ces peintres passionnés ne s'apperçoivent pas qu'ils commettent la plus étrange, la plus inconcevable méprise. En s'imaginant saisir les traits caractéristiques des gouvernements orientaux, ils n'expriment que ceux qui sont communs à tous les gouvernements du monde.

Ce sont, dit un d'eux, *des femmes, des eunuques, de petites intrigues viles, minutieuses, puériles, honteuses en tout sens, qui guident le sabre, qu'on nomme invincible des despotes arbitraires.* Sans doute les femmes ne peuvent rien dans les autres cours. Il n'y a point d'intrigues dans les autres cours, ou elles y sont nobles, sérieuses, élevées, glorieuses en tout sens.

Eh! comment seroient fermes & éclairés, des empereurs qui n'ont trouvé autour d'eux que des êtres qui leur étoient inférieurs, ou qui affectoient de le paroître. Ceux qui approchent des grands, ailleurs, ont soin de se

mettre au-dessus d'eux, & de les humilier pour les instruire. *Qui ont été sans cesse applaudis dans leur ignorance*, leurs pareils reçoivent souvent des leçons; *flattés dans leurs passions*, les autres ne le sont pas; *vantés dans leur incapacité même*, par-tout ailleurs, l'incapacité d'un monarque est appréciée naïvement dans son conseil. *Les philosophes, les plus dignes du respect du genre humain, n'eussent été peut être que des sultans.* Ils ne seroient pas fâchés, je crois, d'avoir ce pis-aller; mais je leur réponds que si jamais ils avoient le bonheur de n'être que cela, je n'aurois pas, moi, celui de n'être qu'un de leurs sujets: ce seroit là le seul moyen de me faire redouter l'Asie. *Et auroient dormi de même, s'ils avoient eu la même éducation & le même genre de vie*, ils n'auroient pas du moins imaginé de systêmes: le mal qu'ils auroient fait sur le trône

n'auroit peut être pas été si grand, & sur tout si durable, que celui qu'ils ont fait par leurs écrits. Les *beys*, les *sangias*, les *beyler-keys* lèvent *à leur profit des droits illégaux de kaftanbacha, de salamié, de nalbacha.*

Cette énumération des impôts illégaux & arbitraires, levés par des officiers prévaricateurs, est tirée d'un livre Turc, intitulé : *Canon du sultan Suliman II, représenté à Mourad IV.* Qui croiroit qu'à l'endroit même qu'on nous cite comme une preuve de la tyrannie avec laquelle le gouvernement les tolere, le livre dit précisément qu'il faut empêcher qu'on ne les lève ? Voici le passage :

Il est d'une nécessité pressante que votre majesté décharge son peuple des impositions extraordinaires, & qu'elle ordonne de faire un tahril (ou cadastre) avec défenses rigoureuses au beyler-beys & aux sangiak-beys de se mêler du tahril,

ni de rien exiger des sujets, sous prétexte de kaftanbacha, de salamié, & nalbacha (1). Voilà un exemple de la fidélité & de la justesse d'esprit des censeurs de la félicité orientale. Conclure que des impôts sont autorisés du passage même où ils sont formellement désaprouvés ; induire qu'ils existent du conseil qu'un ministre donne au prince, non pas seulement de les supprimer, mais de les empêcher, c'est raisonner avec une logique qui leur est particuliere, & qui malheureusement a jusqu'ici dirigé leurs opinions & leurs écrits.

Au reste, quand en effet ces droits se lèveroient, l'équivalent ne s'en retrouve t-il pas dans toutes les administrations ? Ne faut-il pas ailleurs soudoyer les commis, les secrétaires? Obtient-on l'expédition d'une sen-

(1) canon du sultan *Suleiman II*, représenté à *Mourad IV*, page 12.

tence, le jugement d'un procès, la délivrance d'une patente, sans avoir rempli ces mains avides ? Et ces accommodements qui se terminent à prix d'argent avec la ferme générale, avec les possesseurs des offices sur la volaille, avec tous les insectes rongeurs ; toutes les vermines qui dévorent un état, ne sont-ils pas de vrais droits illégaux, plus onéreux cent fois que tous les salamié & les nalbacha du monde ?

CHAPITRE XXI.

Des leçons données aux Princes en Asie, & de leur maniere d'investir les Magistrats de leurs dignités.

LE livre dont on vient de voir un passage, est une espece de testament politique, adressé par un visir à un sultan. Le ministre se propose d'instruire son maître des affaires. Il lui trace des principes de conduite. Un écrivain qui a connu cet ouvrage, s'efforce de tourner ses leçons en ridicule, parce qu'il y en a un très-petit nombre, où le conseiller, après avoir indiqué au prince ce qu'il doit faire, termine par dire, *& cela suffit.*

J'avoue qu'en europe nous sommes plus honnêtes. Nous ne disons jamais, en fait de précepte, *c'en est assez.* Il n'y a que sur les bon-

nes actions que nous nous piquons d'économie. Dans ces instructions imposantes, dressées en apparence pour l'usage des princes, & dans le fait, destinées à manifester l'esprit des maîtres, bien plus qu'à former celui des disciples, nous ne tarissons pas en belles maximes. Nous avons sur-tout soin de combler d'éloges celui pour l'utilité de qui elles semblent composées; de sorte que, si ces compilations de flatteries étoient fondées, rien ne seroit plus superflu que la morale qui les accompagne. Personne n'en auroit moins besoin que le prince à qui elle est dédiée.

Le ton du docteur *Musulman* est bien différent. Il ne donne pas seulement une louange au souverain qu'il instruit. C'est la vérité nue qu'il lui présente: il l'appelle très-heureux, très-puissant, qualifications sans conséquence, & qui ne peuvent l'aveugler sur son mérite; mais il ne le

complimente, ni fur fes lumieres, ni fur fes vertus, ni fur fa bienfaifance. Il ne lui dit pas qu'il eft jufte : il lui enfeigne à le devenir ; il ne lui protefte pas que fes fujets béniffent fon adminiftration, que fon regne fera regardé dans l'hiftoire comme l'époque la plus brillante & la plus fortunée que puiffe offrir les faftes de la nation : il lui indique les moyens de s'affurer ce rang honorable (1) : il lui recommande par-

(1) Dans un autre petit traité, qui eft imprimé à la fuite de celui-là, & dont l'objet paroît être d'inftruire le fultan des reformes que la malverfation de fes miniftres rend néceffaires, l'auteur, à la vérité, ne lui donne pas cruement ces confeils difficiles à colorer ; mais il lui préfente le tableau de la conduite de fes prédéceffeurs. Il lui dit à chaque occafion : *voilà ce que faifoit* SOLIMAN &c. *& tout alors alloit bien* ; de forte qu'en paroiffant s'occuper uniquement de l'apologie du gouvernement ancien, il fait la fatire la plus cruelle du gouvernement préfent. Il ajoute, il eft vrai, à chaque article : *votre majefté*

tout de ne pas fouler les peuples, de veiller à l'obfervation rigide de la juftice, à l'économie fcrupuleufe des deniers publics. Voici comme il lui confeille de parler au grand vifir, en l'inveftiffant de cette fuprême dignité.

„ L'Alla tu dois t'employer à „ mon fublime fervice de toutes tes „ forces & au péril de ta vie, & „ tu adminiftreras avec beaucoup de „ vigilance, les affaires de mon do- „ maine & celles de mes ferviteurs; „ tu ne me cacheras rien de ce qui „ arrivera, afin que ce foit par toi „ que j'en fois informé, & non par „ autrui. Tu ne me feras aucun rap- „ port injufte contre qui que ce foit, „ ni tu n'ôteras la charge de l'un pour „ la donner à l'autre, fi fa perfidie

en fera ce qu'il lui plaira. Mais quel feroit, en Europe, le fort d'un écrivain qui préfenteroit au prince une fuite de femblables avis, même avec le correctif?

„ n'eſt pas manifeſte ; & déſormais
„ tu ne dois avoir d'autre penſée
„ qu'au bien de mon ſervice.

„ Quiconque parlera contre toi,
„ ne ſera point écouté de mon ſu-
„ blime entendement ; & quand tu
„ exerceras la juſtice, tu ſeras loué
„ en ce monde & en l'autre.

„ Tu ne différeras point à faire
„ le bien, tu puniras ſeulement les
„ perturbateurs & brouillons. Appli-
„ que-toi aux affaires de mes ſujets,
„ & écoute avec attention leurs
„ différends & leurs procès, & donne
„ le droit à celui qui l'aura. Marche
„ in-cognito par la ville, & prend
„ garde à tout. Sois diligent à la
„ recette de mes deniers, de mon
„ tréſor impérial.

„ Abſtiens toi des dépenſes exceſ-
„ ſives, conſidérant que c'eſt de
„ l'argent du fiſc que tu dois ré-
„ pondre, & ne le pas diſſiper lé-
„ gérement. Il n'eſt pas de ma vo-

„ lonté impériale, qu'il ſoit fait „ tort à perſonne d'un atome, ſi- „ non tu en porteras le péché. Ap- „ pliques-toi aux bonnes œuvres, „ & évite les mauvaiſes ; honore „ l'Ullema (1), reſpecte les canons „ Ottomans, & ne fais rien au-delà, „ pour n'avoir pas ſujet de t'en re- „ pentir ".

Voici le formulaire de la réponſe que le ſultan doit faire au pacha d'Egypte, quand le tribut de cette grande province arrive à la Porte.

„ Toi, Mehemed Pacha, mon Viſir, „ qui es à la garde de l'Egypte, à „ l'arrivée de mon ſublime Khata- „ chérif, te ſoit notoire, que tu „ dois avec beaucoup de diligence „ apporter tous tes ſoins à la recette „ des deniers qui doivent revenir „ dans mon tréſor impérial, & t'ap- „ pliquer afin qu'il ſoit envoyé dans

(1) Docteur de la loi.

„ le temps qu'on le doit, & qui est „ le plus propre.

„ Conserve, & défens bien mes états. Ne souffre point qu'on en moleste les sujets; termine leurs différends; tiens dans le devoir & „ gouverne avec rigueur la milice „ d'Egypte, en punissant leurs officiers quand ils le méritent.

„ Tu enverras, au temps qu'on le „ doit, à la vénérable & honorable „ Mecque, les fourré & les salaires, „ sans permettre que les pauvres, „ à qui ils sont destinés, souffrent & „ manquent de rien. Tu chasseras „ de toi l'assoupissement & le repos, „ t'appliquant de toutes tes forces à „ l'exécution de mes commandements, & conforme-toi à ma sublime volonté. Enfin, je verrai l'attention que tu auras à mon service, te donnant bien de garde „ d'être négligent ou prévaricateur. „ Sache-le, &c. "

Ainsi, en échange de son argent, cet officier reçoit une morale utile; & cette morale, qu'on y prenne garde, va toujours à la décharge des sujets, & au soulagement des pauvres.

Le visir engage son prince à ne pas se fatiguer beaucoup à saluer à droite & à gauche, quand il paroît en public. Cet avis peut être excusé par l'idée, plus sage peut-être qu'on ne croit : & consacrée dans toute l'Asie, qu'une gravité majestueuse entre pour beaucoup dans la composition d'un souverain. Le critique le relève avec une ironie amere, mais il se garde bien d'observer qu'à côté de ce conseil très-indifférent, il y en a un bien respectable.

Le ministre, en dispensant son maître de saluer ses sujets, lui recommande de s'informer soigneusement s'ils ne sont pas vexés. *Votre*

majesté, dit-il, *demandera aux slaks, d'entre les plus anciens qui marchent à ses côtés, s'il y a abondance de vivres dans la ville, & les détachera pour s'en informer, & pour savoir si les denrées sont à juste prix.* Il semble que cette attention est d'une toute autre conséquence que la vaine cérémonie d'un salut. Il n'y a pas, sans doute, de paysan qui ne préférât du pain à bon marché, aux révérences de son souverain.

Le visir dit à son maître, que quand il donne audience en cérémonie aux ambassadeurs, *il n'est point à propos qu'il leur demande aucune chose des affaires d'état*; & le censeur a soin de relever ce trait en grosses lettres capitales, comme si c'étoit une prévarication énorme, un conseil odieux & funeste. Mais y a-t-il donc une seule cour, où la même politique ne soit pas en usage?

Eft-ce dans les audiences d'appareil que les affaires se traitent? Ne se réduisent-elles pas, de la part du ministre étranger, à des compliments bien ou mal tournés, suivant que ses secrétaires ont plus ou moins d'esprit; & de la part du prince, en quelques politesses du geste, ou tout au plus en quelques paroles réglées par le protocole des formalités? N'est-ce pas dans le particulier, & entre les ministres, que les négociations s'entament & se suivent?

Et quand ce cérémonial n'auroit pas lieu dans tous les pays du monde, quand il ne feroit pas en vigueur chez les princes chrétiens, par exemple, dont les représentants parlent assez ordinairement la langue des pays où on les envoie, si le souverain l'ignore, ne feroit-il pas indispensable en Turquie, où l'idiome

diome des négociateurs eſt preſque néceſſairement inconnu au prince qui les admet à le ſaluer, & à ſes miniſtres ?

Dans ce livre, qui fait un très-petit volume, on trouve une quantité prodigieuſe de renſeignements : tout le ſecret de la monarchie Ottomane y eſt raſſemblé & mis au jour. On y voit la recette & la dépenſe de l'état, le nombre des troupes, ce qu'il en coûte pour leur paye, pour leurs marches, pour les préparatifs d'une guerre imprévue. On y lit le relevé de toutes les contributions des provinces, celui des officiers de juſtice, celui de la maiſon impériale, des appointements des gouverneurs, du nombre des bachas & de tous leurs ſous ordres, enfin toutes les ſubdiviſions politiques de l'empire, & cela avec les détails les plus nets & les plus ſatisfaiſants. Il n'y a point de prince en Europe,

qui ne dût ſe croire heureux d'avoir dans ſon cabinet un tableau auſſi précis, auſſi complet de toutes les parties de ſon adminiſtration.

CHAPITRE XXII.

Que les principes du Gouvernement en Asie, tiennent en tout à ceux de la religion, & en dérivent.

CE livre, cité comme un monument capable de dégrader à jamais les adminiſtrations orientales, eſt peut-être le plus beau trophée qui ait jamais été dreſſé à la bienfaiſance, à la juſtice, par aucune main employée aux détails du miniſtere ; & l'eſprit qui y regne, n'eſt pas celui du miniſtre en particulier : il ne faut pas croire que ce ſoit uniquement le goût du viſir auteur, qui l'ait dirigé dans cette rédaction précieuſe des principes les plus lumineux & les plus ſalutaires en politique. Par-tout on voit qu'il n'a fait que ſuivre l'impulſion donnée à toutes

les parties du gouvernement par un mobile infiniment respectable, oublié dans tous les autres; par la religion: à chaque page il la rappelle.

Si le sultan avertit un officier de ne pas commettre de malversations, c'est comme péché qu'il les lui interdit; c'est à Dieu qu'il l'avertit qu'elles déplaisent. S'il l'exhorte à se bien conduire, il lui présente la récompense qui l'attend dans l'autre vie. Je voudrois bien voir, dans notre Europe, un souverain qui proposeroit à ses généraux le paradis, pour prix de leur délicatesse à ne point exiger de contribution en pays ennemi. Je serois curieux d'entendre un roi d'Angleterre exhorter les membres du parlement à ne point prévariquer dans leurs fonctions, de peur d'être damnés. Ce ressort, infiniment utile, des grandes administrations, a été usé, détruit parmi

nous, par l'examen, par le frottement, s'il est permis de le dire, des discussions philosophiques : en sommes-nous mieux ?

Il subsiste encore dans toute sa force, il a conservé toute son élasticité en Asie. L'alcoran y est chez eux, comme la bible a été chez les Juifs, la loi civile & sacrée. C'est, à la fois, la source de la jurisprudence qui fixe les possessions & le gage du salut. C'est la regle des tribunaux publics qui ont la force en main pour se faire respecter, & celle de ce tribunal secret que chaque particulier porte dans son cœur, & dont il ne peut ni méconnoître, ni éluder les arrêts. Cette loi n'admet ni dispenses, ni excuses : elle lie le souverain autant & même plus que le dernier de ses sujets. Il n'y a pas de raisons d'état qui puissent en colorer l'infraction.

Il est si vrai qu'elle fait une partie

conſtitutive du gouvernement, qu'elle ſe ſoutient, quoiqu'elle n'ait point de clergé pour ſa garde : elle ſe produit & ſe fait adorer ſans cette eſcorte de pontifes, de ſacrificateurs, qui, dans tous les autres pays du monde, réclament ſans ceſſe l'hommage dû aux dogmes qu'ils prêchent.

C'eſt une remarque bien eſſentielle dans la matiere que je traite. On ſoutient, & avec raiſon, que la ſuperſtition eſt la compagne du deſpotiſme, que les prêtres ont toujours été appelés & ſoutenus par les deſpotes. Rien n'eſt ſi vrai. Mais il n'y a jamais eu de pays où les prêtres aient eu moins de conſidération qu'en Aſie.

A commencer par la Chine, les bonzes ſont mépriſés. Dans l'indouſtant, les brames ſont plutôt des gens de loi que des prêtres, & ils ne gouvernent point. En Perſe, en Turquie, dans tous les pays ſoumis

au mahométisme, c'est-à-dire, dans la moitié de l'ancien monde, on n'a pas même l'idée d'un clergé. Donc le despotisme n'existe point dans ces pays-là.

Les orientaux ont évité par ce moyen les contestations entre les deux puissances. Les payens les avoient éludées, en incorporant ces deux puissances, en ne souffrant pas que le culte des dieux fût exercé exclusivement par les ecclésiastiques. Les mahométans ont mieux fait encore. Le souverain a la police immédiate du culte. Il est le dépositaire primitif du dogme.

Ils n'ont jamais admis l'existence d'un corps spécialement devoué au service des autels. Toute espece d'hiérarchie ecclésiastique leur est inconnue. Le muphti, que nous reregardons comme le chef de leur religion, ne l'est réellement que de leur jurisprudence, parce que la ju-

risprudence n'eſt en effet que leur religion. Ses feſtas ſont des conſultations où il décide les points épineux de la doctrine. Les cadis & les mulezims, ne ſont que des juriſconſultes qui appliquent aux cas qu'on leur propoſe, les déciſions prononcées par l'oracle irréfragable dont ils ont fait une étude particuliere. Enfin, quoi qu'on en diſe, il n'en ſera pas moins conſtant que le code ſpirituel des Turcs eſt auſſi leur guide unique dans les affaires temporelles. Il ſera toujours très-certain que, par la plus ſage de toutes les économies, ils n'emploient qu'un moyen pour s'aſſurer un repos invariable en ce monde, & une éternité heureuſe dans l'autre.

DU PLUS HEUREUX

GOUVERNEMENT

OU

PARALLELE DES CONSTITUTIONS POLITIQUES DE L'ASIE, AVEC CELLES DE L'EUROPE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.

De l'Anglicisme, son origine & ses effets en général parmi nous.

APRÈS avoir fixé la véritable idée que l'on doit prendre des gouvernements de l'Asie, examinons celui que leurs adver-

faires ont pris en Europe pour terme de comparaison. C'eſt la conſtitution de la grande Bretagne.

Voilà l'idole pour laquelle on a mendié notre culte, & dont on a conſigné la liturgie dans une infinité de livres. Voilà la divinité vers laquelle on a tourné nos regards; l'aſtre bienfaiſant auquel tous nos reptiles philoſophiques ſe ſont hâtés de rendre hommage. Erreur cruelle: erreur dont nos deſcendants déploreront les funeſtes ſuites: erreur qui entraînera tôt ou tard la déſolation des malheureuſes contrées où elle a été commiſe: erreur enfin, dont les véritables philoſophes ne peuvent trop ſe hâter d'arrêter les progrès.

C'eſt une terrible preuve de notre légereté & de notre inconſéquence, que l'état où eſt aujourd'hui notre république littéraire, & la tournure qu'ont fait prendre nos écrivains aux futilités de ce monde oiſif qui pré-

tend penser par excellence, & qui, au fond, ne fait que végéter dans une inaction si fatigante. L'*Esprit des Loix*, les ouvrages encore plus justement célèbres, encore bien plus universellement admirés d'un des plus beaux génies que la nature ait produits, ont fait naître parmi nous un enthousiasme épidémique pour les Anglois & tout ce qui sort de leur île. Les progrès de cette contagion ont été d'une rapidité effrayante.

C'étoient d'abord leurs vers, leur philosophie & leurs chapeaux que nous adoptions; mais bientôt leurs mœurs, leur licence, leur esprit de murmure & d'indocilité, leur goût pour les factions, pour les partis, leurs usages même se sont transplantés parmi nous. D'une admiration folle pour le plus absurde, le plus inconstant, le plus orageux de tous les gouvernements, nous avons passé à l'envie forcenée d'imiter en tous

les individus, qui ont l'impudence orgueilleuse de s'en applaudir.

Livres, vie intérieure, spectacles, équipages, plaisirs même, tout a été à l'angloise. Nous avons enfin consacré un temple dans notre capitale aux tristes voluptés de Londres. Elles ont eu dans Paris un sanctuaire dédié sous leur nom, comme s'il convenoit, sur-tout à des François, d'aller danser sous des auspices étrangers, & qu'on n'eût pu décorer une salle, destinée aux assemblées publiques, d'une autre enseigne que le nom barbare de *Wauxhall*.

Des farces atroces se sont en même temps emparées de nos théâtres : nos acteurs ont appris à hurler les plus dégoûtantes, les plus abominables rapsodies qui aient jamais déshonoré l'art des Sophocles; & comme rien n'influe plus sur les mœurs que les représentations théâtrales ; ce que nous avons gagné à

cette révolution, c'eſt de perdre entiérement la gaieté nationale ; c'eſt d'empoiſonner nos humeurs de cette ſombre contrainte, de cette défiance concentrée, de ce goût d'une crapule ſolitaire, qui ſe ſont naturaliſés à Londres parmi les fumées ſulphureuſes du charbon de terre, & les boues infectes qui en baignent les rues.

Encore ſeroit-ce un mal médiocre, s'il n'avoit pas été plus loin ; mais des bords de la Tamiſe, parmi ces productions du luxe & du caprice, s'eſt étendue juſques chez nous une influence encore plus redoutable, une ſecte s'eſt élevée qui s'eſt piquée ſur-tout de diriger les princes & de maîtriſer la ſubſiſtance des peuples ; ſecte qui compte pour rien la vie des hommes, & qui a oſé, pour fondement de ſa croyance, établir que les denrées ſeules pouvoient être comptées pour quelque choſe

par la politique ; secte qui a toujours le mot d'économie à la bouche, & qui favorise, sinon directement par ses principes, au moins très-certainement par ses conséquences, la plus effroyable dissipation ; secte d'autant plus dangereuse, qu'elle s'attache à exciter le fanatisme, qu'elle séduit de belles ames par l'apparence & la noblesse imposante de ses mystiques spéculations, qu'en affectant de la fierté elle s'insinue avec adresse dans les cabinets des grands, que ses adeptes parviennent à l'opulence en parlant beaucoup de la misere des autres, monstrueux mélange enfin de la frivolité françoise & de la pesante, de l'inhumaine inconséquence des Anglois.

A la premiere & trop durable explosion de cette peste agronomique, tous les principes ont été boulversés & méconnus ; l'existence des peuples, le sang des hommes vrai-

ment utiles ou, ce qui revient au même, leur nourriture & leur liberté, sont devenus le jouet des systêmes d'une infinité de rêveurs qui se sont réunis en corps, pour consolider les fruits de leur délire; ils ont multiplié les brochures, les pamphlets, les gros & les petits livres; ils ont crié qu'ils avoient découvert le *principe fondamental* des administrations, le véritable arbre de science du bien & du mal. Les Adams politiques se sont laissé prendre aux caresses & aux séductions de cette nouvelle Eve; ils ont reçu le fruit qu'elle leur tendoit: ils en ont mangé, & un renversement entier des idées les plus saines, a été l'effet de cette complaisance fatale.

Je crois en l'attaquant rendre le plus grand de tous les services à ma patrie; je me trouverois vraiment un citoyen utile, si je pou-

vois parvenir à désabuser notre jeunesse de la prévention aveugle qu'on lui inspire en faveur d'une nation dont le gouvernement peut-être bon pour elle, mais seroit assurément pour nous, le plus honteux des opprobres & la plus affreuse des calamités.

CHAPITRE II.

De l'équilibre des trois pouvoirs en Angleterre. Combien la sécurité qu'il inspire est illusoire & dangereuse.

QUEL est sur-tout le secret de ce merveilleux gouvernement dont on nous crie d'envier la sécurité? C'est, dit-on, l'équilibre parfait des trois pouvoirs qui le composent; c'est l'attention qu'a chacune de ces parties de veiller pour réprimer les entreprises de l'autre, & la force réelle qui lui assure la puissance d'y réussir. Mais qui ne voit que cet état bien loin d'être celui du calme, n'est autre chose que la proximité éternelle du plus violent orage?

Il ne peut y avoir, ni au moral, ni au physique, de position plus défectueuse que l'équilibre, parce que

c'est la plus facile à déranger. Quand les deux plats d'une balance se contrepesent avec exactitude, deux grains ajoutés à l'un des deux suffisent pour le précipiter ; au lieu que s'il y en a un qui ait sur l'autre l'avantage d'un poids considérable, sa situation en sera bien plus ferme, & sa tranquillité bien plus difficile à altérer.

J'avoue que l'équilibre pourroit être un bien pour des êtres sans passions: il y subsisteroit toujours comme on le voit subsister entre un poids d'une livre & un paquet de muscades qui pese deux marcs. Ces masses immobiles par elles-mêmes, resteront toute une éternité dans l'inaction, tant qu'il ne surviendra pas d'impulsions étrangeres qui les dérangent ; mais en est-il de même dans les balances de la politique?

Chacun de ces pouvoirs qui se combattent à Londres, dit-on, avec tant d'égalité, ne porte-t-il pas dans

lui-même un principe daction & de vie, qui tend perpétuellement à lui faire franchir ses bornes, & par conséquent à augmenter son poids ? Ce poids n'est-il pas susceptible de mille diminutions, ou de mille accroissements ? La puissance royale n'a-t-elle pas, quand elle le veut, une influence sensible dans les élections des membres du parlement ; & dès qu'une fois elle a gagné par de l'argent comptant ou des dignités, ces prétendus protecteurs de la patrie ; que devient l'équilibre, que devient la félicité ?

Quand même les distributions d'argent n'auroient pas été faites par le roi ; quand ce seroient ces prétendus citoyens qui auroient épuisé leur propre patrimoine, pour s'assurer le droit d'être, dans un parlement, les représentants de la nation, ses prérogatives en seroient-elles mieux défendues par eux, & plus assurées en-

tre leurs mains ? Quiconque a acheté eſt toujours prêt à vendre. Quand il y a une fois une ſolde fixée, ces vertueux ennemis du pouvoir arbitraire en deviennent ſans ſcrupule & ſans pudeur les plus lâches partiſans ; ils exécutent avec le glaive de la juſtice plus de meurtres que les Nérons, les Domitiens n'en commandoient à leurs légionnaires : ils aſſaſſinent avec des loix & des bourreaux, comme les plus déteſtables tyrans le faiſoient avec des ſoldats. Toutes leurs démarches ne ſont plus que des outrages faits à la juſtice, & tous leurs arrêts des monuments effroyables qui couvrent à jamais de honte & la nature & la raiſon.

Où eſt donc l'avantage de cette conſtitution ? Qui de nous préféreroit de trembler toute ſa vie à l'embouchure du veſuve dans la crainte perpétuelle d'être englouti dans ſes abymes, ou conſumé par ſes flam-

mes, plutôt que de vivre paiſibles dans les belles plaines du Palatinat, où l'œil ne rencontre rien qui ne le flatte & ne le raſſure. L'Angleterre eſt le volcan. Les plaines ſont le gouvernement de l'Aſie.

CHAPITRE III.

Que la prétendue sécurité, inspirée, dit-on, par les loix & les formes en Angleterre, ne favorise que les esprits brouillons & le désordre.

En Angleterre, de même que dans les pays où les citoyens n'ont point d'autre sauvegarde que les formes ; il n'y a pas de grand qui ne puisse vexer, depouiller inpunément un petit. Tout ce que celui-ci peut espérer, s'il est aidé par d'heureuses circonstances, c'est la réstitution, mais combien de temps, de peine, de soin & de dépenses pour l'obtenir! Et s'il est pauvre qui fera pour lui les avances ?

A quel danger d'ailleurs s'expose le ravisseur, dans le cas même où l'opprimé réussit? Tout au plus à celui

de rendre sa proie. Il a, dans tous les cas, le plus grand intérêt à commencer par s'en emparer avec violence; & il y a cinquante probabilités contre une qu'il ne sera pas obligé de s'en déssaisir.

En Asie, au contraire, je l'ai déjà dit, le grand oppresseur court risque de sa tête. Un Firman qui ne coûte rien, rendu sur une requête qui ne coûte que le prix du papier sur laquelle on l'écrit, & la peine de la présenter, peuvent le faire étrangler à la premiere injustice. La liberté est donc mieux assurée en Asie qu'en Angleterre.

Dans cette île, dit-on, on a le parlement, les compagnies, &c. Quels foibles garants de la liberté, ou plutôt de la tranquillité commune! Les compagnies sont toujours plus faciles à corrompre même que les particuliers. Il y a plus de ressource dans la justice prompte d'un Bacha,

que dans la bonne volonté lente d'un corps ; & il n'y a point de comparaison entre les injuſtices dont un corps eſt capable, & celles qu'un particulier peut ſe permettre : celui-ci craint un châtiment, & l'autre eſt toujours ſûr de l'impunité.

En deux mots, par-tout pays, pour violer une loi il ne faut qu'un moment. Plus vous accumulez de formes, & plus vous favoriſez le crime, puiſqu'elles ne ſont point un obſtacle pour celui qui le commet, & qu'elles n'enchaînent que celui qui en demande la réparation. Ce peu de mots tranche toutes difficultés, & prouve, ſans replique, combien la politique orientale eſt ſupérieure à celle de l'Angleterre.

Mais enfin, dira-t-on, on y obtient pourtant vengeance même des miniſtres : jetez les yeux ſur l'affaire de ce célebre Wilkes : voyez le triomphant des favoris du prince, arrachant,

arrachant, par le secours de la nation, un arrêt flétrissant contre les dépositaires de l'autorité royale, défendant avec intrépidité le pouvoir des loix du fond d'un cachot, où il ne s'étoit renfermé que par respect pour elles, & sortant de sa prison couvert de gloire, avec la même pompe dont on honoroit à Rome les vainqueurs des ennemis de l'état.

Oui, je vois tout cela & je n'en suis pas plus ému. Je suis bien loin de regarder comme des traits de liberté ces agitations convulsives qui n'annoncent qu'un délire licencieux. Je le suis encore davantage, de respecter cette populace, qui pour témoigner sa reconnoissance à son prétendu vengeur, n'en imagine d'autre témoignage que de s'atteler à son carrosse, & qui emprunte le plus violent symptome de l'esclavage pour désigner ce qu'elle croit l'acte le plus vigoureux d'indépendance. Je ne

veux pas non plus creuſer les vues, les principes, les intérêts de M. Wilkes & de ſes partiſans : je me borne à une ſimple conſidération.

Cette hiſtoire, regardée en Europe comme un des plus brillants exemples de la liberté Angloiſe, eſt à mon gré une des plus fortes preuves de la ſervitude qui flétrit dans cette île les corps & les eſprits, de l'aveuglement incroyable dont ſont frappés ces prétendus penſeurs ſi clairvoyants. A quelle peine a été condamné le miniſtre regardé comme prévaricateur? A une amende de 4000 guinées. Qu'en réſulte-t il? Que quiconque feroit aſſez riche pour ſacrifier cette ſomme à ſes plaiſirs, & qui feroit conſiſter ſes plaiſirs à attenter à la perſonne du citoyen, doit choiſir l'Angleterre par préférence pour y fixer ſa demeure. Voilà dans cette île le tarif d'un excès de cette nature.

Un homme qui aura cent mille guinées à dépenser par an, peut donc y commettre, sans inquiétude, au moins vingt-cinq injustices : & si au milieu de ces colosses d'argent que le despotisme du commerce multiplie à Londres, il s'en trouvoit un qui eût accumulé assez d'especes pour avoir autant de quatre mille guinées qu'il y a d'êtres dans la moitié de la Nation, il pourroit en toute sûreté, & avec la protection des loix, faire mettre cette moitié en prison par l'autre, qui ne seroit plus composée que de ses géoliers ; tranchons le mot, de ses esclaves.

Cette idée peut aller bien loin. Tous les Anglois sans doute ne s'estiment pas autant que M. Wilkes : tous ne se flattent pas de valoir 4000 guinées ; leur liberté personnelle, leur droit de respirer l'air ne dépend donc précisément que de

l'évaluation qu'on fera de leur individu, & quiconque auroit le malheur parmi eux de n'être apprécié que vingt schelings, courroit tous les jours de sa vie, le risque d'être emprisonné pour deux bouteilles de vin de Champagne. Je ne sais s'il y a une réflexion plus accablante & plus affreuse.

En général, rien de si dangereux en politique, que de composer avec le crime & d'y mettre un prix. C'est avertir quiconque veut devenir coupable, de commencer par s'assurer de la somme qui doit l'absoudre: c'est par conséquent sapper le fondement, on ne dit pas de la liberté, mais de la société même. Plus de repos, plus de confiance, plus de sûreté dans tout pays où mon existence dépend de l'argent qu'aura mon ennemi, & où il faut que j'essuie tous ses caprices à l'instant où il déboursera la somme à laquelle ils sont fixés.

Il est clair que si Milord H. étoit innocent, il méritoit des éloges & la reconnoissance de la Nation, pour avoir fait arrêter un satyrique obscur, que l'ardeur de jouer un rôle emportoit aux derniers excès. S'il étoit coupable, comme ayant injustement violé les droits de la liberté, il falloit qu'il les scellât de son sang, & que sa tête fût l'offrande posée en signe d'expiation sur les autels de la Déesse.

CHAPITRE IV.

Que les loix & les formalités Angloises ne sont pas une ressource contre les abus du despotisme, au contraire. Exemples qui le démontrent.

SI les loix sont impuissantes pour protéger la liberté même dans les débats entre particuliers, combien leur langueur, leur inertie s'accroît-elle dans ces combats où c'est contre le souverain qu'il faut entrer en champ-clos, & où celui-ci se présente armé de la force & de l'invulnérabilité que lui assure la couronne? Bien vainement ces peuples abusés se vantent-ils de leurs franchises & de l'impossibilité où la constitution met leurs princes de les violer.

D'abord, quand cette chaîne envelopperoit réellement le trône, ce

ne feroit pas encore une caution aſſurée de la ſécurité des ſujets. L'impuiſſance de manifeſter un reſſentiment légal, néceſſiteroit des crimes ſecrets ; & dans tous les pays du monde, en Angleterre plus qu'ailleurs, avec un titre & de l'argent, on en trouveroit ſans peine les inſtruments. L'hiſtoire ne fournit que trop de traits de cette facilité déplorable & du pouvoir que des princes garrottés, dit-on, par la loi, ont eu de conſommer tous les attentats qu'elle proſcrit. Je n'en citerai qu'un, tiré de M. David Hume, écrivain non ſuſpect de partialité, & commis par Charles II, prince moins ſuſpect encore de goût pour le deſpotiſme.

„ En 1671, en plein parlement, on propoſa une taxe ſur les ſpectacles. Le parti de la cour objecta que les comédiens étoient au ſervice du roi, & faiſoient partie de ſes

plaiſirs. Le chevalier Coventry, qui étoit du parti national, demanda ſi c'étoient les acteurs ou les actrices qui ſervoient aux plaiſirs du monarque. Ce trait de ſatyre attaquoit ouvertement le roi, qui ne ſe bornant point à ſes maîtreſſes d'un rang ſupérieur, entretenoit alors deux actrices de la comédie.

„ Il ne prit point cette raillerie d'auſſi bonne grace qu'on s'y étoit attendu. On prétendit à la cour que la hardieſſe de Coventry étant le premier exemple d'une violation publique de reſpect pour la majeſté royale, elle méritoit un châtiment qui pût arrêter la même audace. Sands, Obrian, & quelques autres gardes reçurent ordre de faire au coupable quelque bleſſure dont la marque lui reſtât. Il ſe défendit avec beaucoup de bravoure, juſqu'à bleſſer quelques uns de ſes aggreſſeurs. Mais l'ayant déſarmé, ils lui

couperent le nez jusqu'à l'os,, pour lui apprendre, dirent-ils, le respect qu'il devoit au roi.

,, Les communes furent extrêmement irritées de l'outrage qu'un de leurs membres avoit essuyé, pour quelques mots prononcés dans la chambre. Elles porterent une loi qui fit un crime capital de la mutilation; & les criminels qui avoient attaqué Coventry, furent déclarés incapables du pardon de la couronne. ,,

Voilà une anecdote certaine. Voilà la nation outragée & mutilée dans la personne d'un de ses représentants. Quelle en fut la vengeance? La promulgation d'une loi inutile, d'une loi méprisée, d'une loi qui n'auroit pas empêché le prince de faire couper, le lendemain, le nez d'un pair, & de trouver des exécuteurs pour servir sa colere.

Les coupables étoient connus, puisque l'histoire a conservé leurs

noms. Furent-ils punis ? Sous tout autre gouvernement, on n'auroit jamais eu besoin de la protection tardive & illusoire donnée à l'intégrité des membres de chaque particulier. Nulle part la vengeance du prince insulté n'auroit été aussi cruelle. Il ne pouvoit se porter à un aussi horrible excès, que dans un pays où toute voie honnête pour se satisfaire lui étoit fermée, où il s'agissoit pour lui, bien moins de châtier l'aggresseur, que de signaler son ressentiment contre les barrieres qui protégeoient l'offense, & auroient pu enhardir à en multiplier les exemples. Ces prétendues franchises ne seroient donc que la source d'un autre genre de tyrannie ; & la loi qui préviendroit de légers abus d'autorité, ne serviroit qu'à multiplier les plus épouvantables vexations.

Mais est il bien vrai que cette loi ait même ce triste effet ? Est-il vrai

qu'en Angleterre, elle enchaîne en effet la main du souverain, & dérobe les sujets à ses poursuites, quand elles sont injustes? Ah! pour le penser, il faudroit donc n'avoir jamais lu l'histoire; il faudroit ignorer ce qui s'est passé sous les regnes les plus foibles, sous les princes les moins capables d'une haine cruelle, & d'une politique atroce.

Lisez dans Burnet, l'histoire de ce même Charles II, monarque indolent, dont les mœurs étoient douces, dont l'ame n'étoit point sanguinaire, qui ne détesta jamais que le travail, & n'eut de passion que pour le plaisir. Vous serez effrayé des barbaries judiciaires dont il est rempli. Vous serez encore plus indigné avec quelle flexibilité les juges & les loix se plioient à servir les caprices d'un maître trop pauvre pour les payer, trop foible pour les contraindre, trop mou pour avoir

pouſſé loin un ſyſtême de cruauté, s'il avoit rencontré la moindre réſiſtance, s'il n'avoit été encouragé & corrompu par la perverſité des juges, & par la ſoupleſſe des loix à ſignifier tout ce qu'il vouloit. Les faſtes des Tiberes & des Nérons offrent moins d'aſſaſſinats que les ſiens ne préſentent d'exécutions encore plus injuſtes.

Je n'entrerai point dans des détails affligeants, que tout le monde peut d'ailleurs trouver dans le livre que je cite, & qui n'eſt pas rare. Mais avant que de quitter cet article, je ne puis m'empêcher de rapporter un exemple de l'inutilité des loix pour la défenſe des franchiſes Angloiſes, ou plutôt de la facilité avec laquelle ces prétendus appuis les écraſent : il eſt tiré du même auteur.

Charles premier étant en Ecoſſe pour s'y faire couronner, voulut

faire passer au parlement de ce royaume un bill qui fixât les prérogatives de la couronne. Un comte de Rothes le combattit, & sur ses représentations, la loi fut presque unanimement rejetée. Le monarque vouloit, à quelque prix que ce fût, la faire recevoir. Il corrompit le greffier en chef, dont l'emploi est de recueillir les voix : cet officier dit que la cour avoit le plus grand nombre des suffrages.

,, Le comte de Rothes soutint le contraire : mais le roi prit parti pour le greffier. Il demanda fiérement au comte de Rothes, s'il vouloit, *au péril de sa tête*, se porter pour accusateur de cet officier, & entreprendre de lui faire son procès criminel, comme à un faussaire digne de mort : car il n'y alloit de rien moins *selon la loi*. Le comte n'osa accepter cette espece de défi ; ainsi le bill qui avoit été réellement désapprouvé par le

plus grand nombre de voix, ne laissa pas que d'être enregistré.,,

Cet incroyable abus des formes révolta tous ceux qui en étoient témoins. Ils tinrent des assemblées ; ils firent des remontrances : mais le bill n'en subsista pas moins ; & un des lords qui l'avoient attaqué avec plus de chaleur, fut bientôt après condamné à mort, toujours suivant les regles.

Je ne ferai, sur cette étrange anecdote, qu'une seule réflexion. Qu'est-ce qu'une loi qu'on ne peut invoquer qu'en exposant sa vie ? Qu'est ce qu'un privilege, dont la révendication fait courir à celui qui le réclame, le même péril qu'à celui qui le viole ? Avec de pareilles restrictions, n'est-il pas clair que la loi sera toujours muette, & les sujets toujours opprimés ?

CHAPITRE V.

De la régie des finances en Angleterre. Combien le système en est pernicieux & destructif.

MAIS je veux supposer que la législation Angloise soit propre à produire tout le bien qu'on en attend : quel seroit ce bien ? C'est sans doute d'épargner des impôts : c'est à l'augmentation de ces charges que se réduit pour le peuple la tyrannie la plus cruelle, & le gouvernement le plus dur. Or on sait sur cet article en quel état est l'administration de la Grande-Bretagne. Il n'y a point de pays au monde, où la finance soit plus avide, & les taxes plus multipliées. Il n'y en a point où la perception soit plus gênante, où les détails qui l'accompagnent soient

plus humiliants, & même plus destructeurs.

On essuie chez eux, comme chez nous, ces interrogations outrageuses qui ne dispensent pas d'une visite incommode, cette nécessité de faire des déclarations que l'on n'exige de la bonne foi d'un passant, que pour lui faire mieux sentir combien on s'en défie.

On retrouve chez eux, comme chez nous, ces prohibitions proscrites par la raison & par l'humanité éclairée, ces véritables guerres civiles, où les sujets d'un même prince, les citoyens d'un même empire, les enfants d'une même patrie fondent avec fureur les uns sur les autres, & où la victoire, de quelque côté qu'elle se déclare, ne peut être qu'une véritable perte pour l'état.

La contrebande, chez eux comme chez nous, est punie de mort. La

patrie entretient à grands frais des gardes-côtes ſoudoyés pour aſſaſſiner en ſon nom ceux de ſes enfants qui eſſaieroient d'introduire dans ſon ſein une pièce d'eau-de-vie, ſans payer la taxe impoſée ſur cette liqueur.

Enfin, on retrouve chez eux, comme chez nous, ces droits abſurdes, dont le délire de la finance a rempli l'Europe dans nos temps modernes, ces entrées, ces ſorties qui tuent le commerce, & dont la perception abſorbe à-peu-près le produit; ce papier conſacré au ſervice de la chicanne par des hiéroglyphes myſtérieux qui en décuplent la valeur, & qui mettent au rang des ſources du revenu public le plus dangereux fléau peut-être qui puiſſe ſe gliſſer dans un empire.

Ce n'eſt pas tout : comme s'il falloit que dans une île où la raiſon eſt, dit-on, ſi bien cultivée, &

les regles si sagement établies, les premiers principes de la raison fussent oubliés, & les regles les plus simples dédaignées, par la maniere dont on applique les fruits de ces impôts, l'emploi en devient encore plus ruineux, plus désespérant que la levée. On n'attend point que les contributions aient produit la masse qui doit en résulter ; on la compose d'avance fictivement par une opération nommée *emprunt*, dont les effets funestes ne sont que trop sensibles.

Les arrérages destinés à récompenser & à motiver la confiance qui fournit ces fonds prématurés, commencent à diminuer la totalité des fonds réels, dont la rentrée est plus tardive; ils se trouvent insuffisants pour le remboursement ; des besoins imprévus & pressants les consument.

Les créanciers, prévenus que c'est la nation qui leur doit, & que leur capital ne court aucun risque, con-

ſentent à prolonger le terme fixé pour éteindre la dette, & quand ils n'y conſentiroient pas d'eux-mêmes, on les y forceroit bien. On la rejoint à la maſſe des contrats anciens. Chaque parlement, au lieu de s'occuper à les liquider, ne cherche au contraire que les moyens de les augmenter. Tout le produit des impôts qu'ils déterminent, s'épuiſe à payer les intérêts des emprunts déjà faits & de ceux qu'ils ordonnent. Le fardeau, ainſi accru par des couches nouvelles, paſſe d'une aſſemblée à l'autre, qui ne manque pas d'y ajouter la ſienne; & le ſiecle préſent ſe ruine pour écraſer ſa poſtérité.

Voilà le vrai tableau de l'économie financiere de la Grande-Bretagne. Que cet abus des reſſources & du crédit ſe fût introduit chez des peuples ſoumis au pouvoir arbitraire, gouverné par des miniſtres

à qui le moment présent seul est précieux, & qui ne s'inquiètent point des secousses que le timon de l'état pourra éprouver quand il sera sorti de leurs mains, il n'y auroit rien d'étonnant ; mais qu'il ait pris racine dans une nation dirigée par des représentants qu'elle choisit, dans une nation qui nomme au souverain son conseil, qui dispose de ses finances, de leur perception, de leur emploi; dans une nation qui se pique d'être éclairée, humaine, philosophe, qui prétend ménager avec un art égal la liberté des hommes & leurs vrais intérêts, c'est un prodige que je ne conçois pas, & qu'aucun des lecteurs qui voudra prendre la peine d'y réfléchir, ne concevra, je crois, pas davantage.

La position des Anglois, au milieu de leur prétendu triomphe, est effrayante. Ils ne se sont laissé d'autre alternative qu'une banqueroute

honteuse, ou une aliénation entiere de leurs biens, & même de leurs corps.

Suivant leurs loix, tout créancier a une action contre la personne du débiteur insolvable. Suivant leurs loix encore, la nation, c'est-à-dire tous les individus qui la composent, sont chacun en particulier, & solidairement les uns pour les autres, cautions respectives des engagements contractés par les deux chambres. Or il est sûr que la masse des dettes dont elle est chargée, excede la valeur mobiliaire & fonciere de tous les biens qu'elle y a pu hypothéquer. Il n'y a donc point de peuple qui soit plus près que les Anglois, de l'esclavage même personnel. Suivant les regles de leur propre justice, s'il y avoit un tribunal devant lequel on pût les réclamer, il ne seroit ni impossible, ni déraisonnable de demander que toute la nation fût mise en prison,

& vendue pour l'acquit de ses charges.

Elle compte sur sa marine & ses canons, pour empêcher l'exécution d'un décret aussi équitable : mais quand on en est là, il ne faut plus parler de justice ni de philosophie. Il faut réclamer la force, qui n'a pas besoin d'apologie ; mais alors aussi il ne faut plus flétrir la mémoire des Cartouches & des Mandrins. On n'est en droit que de les plaindre de n'avoir pas été plus heureux ou mieux accompagnés : ce qui donne lieu à un droit public tout nouveau.

CHAPITRE VI.

De la police intérieure de l'Angleterre. Du vol. Absurdité de la crainte qui le fait tolérer. Inhumanité de la législation dans les ordonnances pénales.

LA principale attention de la souveraineté, doit être de prévenir ou de réprimer les attentats particuliers qui se commettent contre la propriété. C'est ce qui a fait, dans tous les états policés, mettre le vol au rang des édits que la justice punit avec plus de rigueur. Presque partout la vie même du coupable en a paru à peine une expiation suffisante.

Les Anglois eux-mêmes à cet égard ont été subjugués par la nécessité, & le torrent de la coutume

universelle. Ils ont aussi prononcé la peine de mort contre les brigands, qui troublent la sûreté des grands chemins; mais par un travers inconcevable, ils semblent avoir ménagé des encouragements à ces ennemis publics, que l'intérêt commun dénonce. Ils paroissent s'être attachés à faciliter l'impunité des larcins, en établissant que le supplice ne déshonoreroit pas, & le plaçant au rang des petits délits que la société pardonne, quoique la loi les proscrive.

Aussi les grands chemins sont infestés de brigands, qui rapportent impunément leur proie dans Londres, qui y vivent dans la splendeur & la bonne chere, qui y sont souvent connus & admis dans les cercles: il y a plus, qui ont quelquefois des noms, des titres, & qu'un libertinage forcené tire de cette fange crapuleuse, dont personne ne leur fait un crime, pour les conduire sur les

les routes où les paſſants leur paient ſans murmure un tribut convenu.

C'eſt ici un des plus extravagants travers dont ces têtes, que l'on ſuppoſe ſi fortes, ſont remplies. Ils avouent que la multiplicité des voleurs eſt onéreuſe, qu'elle tend même à la corruption des mœurs & à la propagation de la débauche ; mais ils ſoutiennent qu'une exacte police, qui les ſupprimeroit, feroit encore plus dangereuſe; ils prétendent qu'une Maréchauſſée réguliere ſerviroit plus encore à leur oppreſſion qu'à leur défenſe, & qu'en effrayant les filoux elle deviendroit, dans la main du prince, le gage & le moyen de la ſervitude des citoyens.

On pourroit faire une infinité de réponſes à ce faux raiſonnement. Je n'en ferai qu'une. Quels riſques courent des ſujets, même de la part du deſpote le plus tyrannique ? Celui de voir leurs perſonnes & leurs biens

foumis à fes caprices ; celui de voir emporter leur argent par fes fatellites, & d'en effuyer de mauvais traitements. Mais que font les voleurs dont l'Angleterre, & fur-tout les environs de Londres, fourmillent ? pas autre chofe affurément.

Ils prennent l'argent des paffants : ils les battent fouvent, quand le butin offert à l'avidité de ces forbans ne leur paroît pas fuffifant : ils tuent rarement, à la vérité, mais c'eft qu'on leur réfifte rarement, & qu'à la crainte d'un péril imaginaire de la part d'une police exacte, les Anglois joignent une lâcheté réelle envers les miférables que leurs préjugés protégent fi puiffamment, & à qui leur inconféquence offre une folde fi fructueufe.

Mais, volé pour volé, ne vaudroit-il pas mieux l'être au nom du prince qui du moins auroit feul ce droit funefte ; dont l'intérêt feroit de l'ôter

à tout autre ; qui d'ailleurs ne pourroit en faire uſage qu'avec des précautions capables d'en tempérer l'abus, plutôt que de ſe trouver ſans ceſſe à la diſcrétion des plus vils ſcélérats, d'une eſpece d'hommes qui, ayant ſecoué tous les préjugés, & paſſant leur vie entre la miſere & la débauche, ne ſont plus même ſuſceptibles du dernier frein qui peut arrêter les paſſions, c'eſt-à-dire, du remords ?

La prétendue indépendance dont les Anglois ſe fortifient, & le défaut de police dont ils s'énorgueilliſſent, n'eſt donc pas ſeulement une mépriſe dangereuſe, c'eſt encore une puſillanimité abſurde, une inconſéquence extravagante ; ils ſont tributaires de la lie de l'eſpece humaine, de peur de le devenir d'un ſouverain qui pourroit avoir des vertus.

Ce n'eſt pas ſeulement en ce point

que leurs idées sur la législation sont répréhensibles : au moins ici elles ne sont que puériles ; il y a des cas où elles sont atroces, & où cet enfantillage, qui paroît au premier coup d'œil si plaisant, prend le caractere de la plus épouvantable inhumanité. Nous sommes, en général, dans l'opinion que les loix de la Grande-Bretagne, sont le chef-d'œuvre de la douceur & de l'indulgence : nos philosophes, ou plutôt nos philosophistes, quand ils veulent déprimer les nôtres, ne manquent pas de citer quelques lambeaux des coutumes Angloises ; & de venir, armés de ce fumier infect, insulter impudemment les usages de leur patrie. Je leur fais grace, ainsi qu'à leur idole, d'une discussion approfondie : je me restrains à un seul fait, à un seul point de comparaison.

Nos loix spécifient le cas des *muets volontaires* ; c'est-à-dire, où un ac-

cusé cité devant les juges, refuse de répondre, & n'oppose qu'une obstination silencieuse à des interrogations pressantes; elles ordonnent qu'on leur fasse leur procès comme à de vrais coupables; mais avec quels égards, avec quelle scrupuleuse attention reglent-elles la marche du juge dans cette cruelle procédure?

Elles suspendent l'instruction par toutes les formes que la crainte de la voir trop rapidement consommée, leur a fait inventer. A chaque instant du procès, l'accusé est le maître de l'arrêter & de l'anéantir, en se déportant de cette taciturnité contumace qui alarme justement la justice. Tout cesse au moment où il ouvre la bouche, & la premiere parole qu'il prononce décide son absolution sur tout ce qui s'est passé relativement à son silence. Comment croit-on que l'humanité Angloise ait statué sur le même cas? Le voici.

“ Quand l'accusé refuse de plaider, c'est-à-dire de répondre à l'interrogation : *êtes-vous coupable, ou non ?* Le juge, après l'avoir exhorté à répondre, & lui avoir représenté les conséquences de son refus, prononce cette sentence : *Qu'on le conduise en prison, qu'il y soit placé nud à terre étendu sur le dos ; qu'on fasse dans la terre un trou à l'endroit de sa tête ; qu'on y enfonce sa tête, & que sur toutes les parties de son corps, on pose autant de pierres & de fer qu'il en peut soutenir*, ET PLUS ; *tant qu'il vit, qu'on lui donne du pain & de l'eau*, *L'UN ET L'AUTRE LES PLUS MAUVAIS POSSIBLE*, *& tirés du voisinage de la prison* ; *QUE LE JOUR QU'IL MANGERA, IL NE BOIVE PAS ; QUE LE JOUR QU'IL BOIRA, IL NE MANGE PAS, vivant ainsi jusqu'à ce qu'il soit mort* ,, (1).

(1) *Ducatur in prisonam*, (cette expression s'est conservée en Anglois) *& ibidem nudus ponatur*

L'auteur dont ceci eſt tiré, ajoute : “ cette ſentence une fois prononcée, „ l'accuſé ne peut la changer en ſe „ ſoumettant à répondre : il faut „ qu'elle ſoit exécutée „.

Je frémis en tranſcrivant cette effroyable ordonnance ; la légiſlation des Tigres & des Chacals n'offriroit rien qui y fût comparable. Il y regne un ſang froid ſi horrible, un raſinement ſi infernal, qu'on ne peut pas concevoir qu'une tête humaine ait pu l'imaginer.

Combinez-en toutes les parties : on fait un trou ſous la tête, afin

---

ad terram ſuper dorſum ſuum directe jacens, & foramen in terrâ ſub ejus capite fiat, & caput ejus in eodem ponatur, & ſuper corpus ejus ubilibet ponatur tantam de petris & ferro, quantum portare poteſt & plus; quandiu vivit, habeat de pane & aquâ peſſimis & priſonæ ejus proximis, & illâ die quâ comedit non bibat, atque illâ die quâ bibit, non comedat, ſic vivendo quouſque mortuus fuerit.

qu'elle puiſſe participer au fardeau dont on s'apprête à l'écraſer; ce qui ne ſeroit pas ſi commode, ſi on lui laiſſoit l'éminence que lui donne ſa rondeur ; on charge le tout de ce qu'il peut ſoutenir, & *plus*.

Si on donne au miſérable, ainſi martyriſé, des aliments, c'eſt un nouveau ſupplice : non-ſeulement le Légiſlateur recommande qu'ils ſoient choiſis *mauvais*, *infects*, mais il ne veut pas même que la fraîcheur de l'eau puiſſe ſervir à rendre moins amere la ſiccité du pain. Le jour qu'il mangera, il n'aura point à boire ; & le jour où on aura trompé ſa ſoif par un breuvage corrompu, ce ſoulagement ſera diminué par le tourment de la faim : & pour comble, ſi dans l'horreur du ſupplice, le répentir vient ouvrir ſa bouche, le bourreau a ordre de la fermer ; la juſtice ſe retire de peur de l'enten-

dre, & l'infortuné expire dans le désespoir, en implorant à grands cris la vengeance du Ciel contre ses assassins.

Elle est supprimée, dit-on, cette loi étonnante. Il est vrai; mais depuis quand? de cette année. Elle a donc existé même depuis ces réformes qui ont, à ce que l'on prétend, assuré en Angleterre la liberté, l'humanité. Elle a été reconnue, exécutée encore de nos jours dans ces parages spécialement consacrés en apparence à ces vertus.

Et combien d'autres outrages n'y ont-elles pas reçu & n'y reçoivent-elles pas tous les jours? Qu'est-ce que ce crime de *haute trahison*, & ce supplice atroce, par lequel on le punit? Il y a des contrées où l'on divise en quartiers, à force de chevaux, le furieux qui ose lever la main sur le chef de la nation, &

compromettre en sa personne tout l'Etat, que ce chef représente : mais au moins ce tourment affreux est rare, parce qu'heureusement le forfait qui le motive n'est pas de nature à devenir commun, & il ne s'applique précisément qu'à l'attentat qui auroit mis physiquement la vie du prince en danger ; mais en Angleterre toute espece d'opposition aux intérêts du roi, peut être punie comme *haute trahison* s'il est vainqueur ? Et voici la formule du châtiment.

On ouvre l'estomac du vaincu, on lui arrache le cœur, & le bourreau lui en bat les joues; exécution bien plus dégoûtante qu'effrayante, & dans laquelle on semble s'être proposé plutôt d'insulter la nature que de donner des leçons aux spectateurs. Est-ce un peuple libre chez lequel la vie des hommes est aussi peu mé-

nagée ? Eſt-ce un peuple humain chez lequel on la leur ôte avec des formalités auſſi recherchées & plus puériles encore que barbares ?

CHAPITRE VII.

Réflexions importantes sur la méprise des Législateurs Anglois dans la distribution des peines. Absurdité cruelle de la précipitation avec laquelle les procédures criminelles sont traitées en Angleterre, tandis que les procès civils sont interminables.

Et observez combien, aux bords de la Tamise, l'esprit des loix pénales est opposé à ce que la raison conseille, à ce que la politique ordonne, qui est de les diriger vers le plus grand avantage public.

En Asie on étrangle, on empale, on écorche un Visir prévaricateur : c'est le peuple que l'on venge : c'est la justice que l'on établit. On jette vif dans son four un boulanger qui

a vendu le pain à faux poids : c'eſt la police que l'on aſſure : c'eſt le pauvre que l'on garantit d'une vexation ſourde & meurtriere pour lui. Quand il n'eſt queſtion que des intérêts du prince, quand ce n'eſt pas l'état, le citoyen qui eſt compromis, la loi dépoſe le glaive & ne montre plus que de l'indulgence, comme on le voit dans la perception des douanes, dans celle des impôts de tous les genres.

Dans la Grande Bretagne, & en général dans toute l'Europe, les loix, cruelles tant qu'il n'eſt pas queſtion du public, ne deviennent douces qu'à ſon préjudice. Toutes les prévarications dont il eſt l'objet, s'expient par des amendes. *Quand nous liſons*, dit Monteſquieu, *les exemples de la juſtice atroce des ſultans, nous ſentons avec douleur les maux de la nature humaine.* Cette réflexion eſt digne de l'écrivain qui a nommé *mouſ-*

truchsse une adminiſtration ſous laquelle il eſt forcé de convenir que le dernier des ſujets vit en ſûreté. Et ces maux, ne devriez-vous pas les ſentir bien plus vivement dans l'impunité accordée à un homme qui en a rendu mille malheureux ?

Les Romains n'admettoient point la peine de mort contre un citoyen. Qu'en réſultoit-il ? Les plus affreux forfaits dont l'hiſtoire ait jamais été ſouillée. L'exil étoit la ſeule peine d'un ſcélérat de *Préteur*, convaincu lui-même d'avoir fait périr pluſieurs citoyens avec autant d'injuſtice que de cruauté. Qu'eſt-ce qu'une pareille molleſſe, ſinon un encouragement pour tous les Verrès à venir, & une proſcription prononcée contre tout malheureux qui n'aura à oppoſer que la vaine réclamation de ſes droits aux ordres d'un homme puiſſant, à qui les loix aſſurent l'impunité, quand il les aura violées ?

Dans toute l'Europe, & en Angleterre plus qu'ailleurs, les châtiments sont infligés précisément en raison inverse de ce qu'exigeroit une politique éclairée. On y punit le pauvre par la tête, & le riche par la bourse. Le malheureux qui, n'ayant rien, cede à un moment de foiblesse, on le pend. L'homme opulent qui, au milieu de toutes les jouissances, en cherche dans le crime une plus raffinée, plus faite pour flatter des cœurs dépravés, on lui vend son absolution. N'est-ce pas là agir d'une maniere directement contraire au bon sens ?

Quel doit être le caractere d'une punition, pour qu'elle soit utile & raisonnable ? Il faut qu'elle soit sensible au coupable qui la subit. Ce n'est que par-là qu'il peut en résulter quelque avantage pour le public, par le frein que l'exemple impose à ses pareils, ou à ceux qui pourroient

être tentés de le devenir. Mais quand vous n'ôtez au criminel qu'une portion de son superflu, ou une vie qui lui est à charge, vous détruisez vous-même toute l'utilité que vous auriez pu attendre de l'exemple.

Pour le rendre frappant, déplacez cette indulgence & cette sévérité également absurdes. Que le lord usurpateur expie à un gibet la violence qu'il a faite au citoyen obscur. Que celui qui regarde un peu d'argent comme la premiere des jouissances, soit soumis à une amende qui lui enlevera tout ce qu'il peut se flatter d'en acquérir. Que le journalier même, dont l'existence n'est qu'une douleur prolongée, se voie condamné à la conserver, dans des travaux qui la lui rendront encore plus odieuse.

Alors infailliblement vous opérerez une frayeur salutaire dans tous les états. Alors touchant dans tous

les cœurs la partie ſenſible, vous aſſurerez le repos commun. L'opulence déſabuſée de ſes funeſtes privileges, ſe piquera de donner à l'indigence des modeles de régularité, dont celle-ci aura de même de très-fortes raiſons de ne pas s'éloigner. Tout gouvernement qui n'établira pas chez lui cette proportion inverſe dans les peines, ſera eſſentiellement & éternellement malheureux & barbare.

Ce n'eſt pas encore tout : c'eſt déjà quelque choſe de bien étonnant & de bien abſurde, que cette mépriſe par laquelle la douceur & l'inflexibilité deviennent également nuiſibles, qui prodigue la vie des hommes, ſans que le malheur des morts ſerve à corriger les vivants, & punit le crime ſans le faire redouter. Mais les légiſlateurs Anglois l'ont portée bien plus loin : après avoir égaré la main de la juſtice, ils ſe ſont appliqués de

même à en dénaturer la marche. Ils l'ont rendue lente ou rapide à contre-sens ; & comme ils lui ont enseigné à mépriser la vie des hommes dans ses arrêts, ils ont aussi voulu qu'elle n'en fît aucun cas dans ses procédures.

Rien de si prompt, de si précipité que celles qui tendent à des peines capitales. Rien de si concerté, de si méthodique, que celles qui ont pour objet des intérêts civils ; de sorte que dans ce prétendu refuge des franchises humaines, dans cette île où la raison semble avoir établi son trône, il est plus facile de faire pendre un usurpateur injuste, que d'arracher de ses mains un arpent de pré qu'il aura envahi.

Je n'ai jamais pu penser sans frémir à cette interversion horrible des droits de l'humanité, qui au reste n'est pas particuliere à l'Angleterre. Mon cœur se serre, mes larmes

coulent, quand je songe qu'un prévôt, qui ne peut pas ordonner par provision la restitution d'un écu, a le droit de livrer sans appel un citoyen à la potence, & que la loi qui a centuplé les ressources pour disputer des bagatelles, que le seul caprice souvent rend précieuses, n'en a laissé aucune à l'innocent que la prévention armée du pouvoir souverain conduit & attache au gibet.

Les législateurs de l'Asie ne l'ont pas commis ce crime de lese-humanité : ils ont statué que les affaires civiles se traiteroient, & très-promptement, en définitif, parce que les pertes en ce genre sont très souvent légeres, & presque toujours réparables : ils ont voulu que les affaires criminelles fussent soumises aux plus longues discussions : ils ont enlevé à tous les juges inférieurs la faculté d'y faire exécuter leurs sentences. C'est au prince seul qu'elle est ré-

servée : & l'on ose dire sans cesse que ces dominateurs attentifs à soulager en tout les classes inférieures de la société, sont les plus cruels ennemis des hommes !

CHAPITRE VIII.

Passage d'un auteur moderne, où l'on retrouve presque toutes les idées que l'on vient de lire.

TOUT ce qui précede, paroîtra bien nouveau, bien extraordinaire : cependant, de même que je ne suis pas le premier qui ait osé soutenir qu'en bonne politique, un souverain ferme, inflexible, cruel même, valoit mieux pour le peuple qu'un prince foible & livré à la molleſſe, qu'on traveſtit dans les cours ſous le nom de bonté ; je ne ne ſuis pas non plus le ſeul partiſan de l'opinion qui apprécie la liberté Angloiſe, & la met au rang des plus étonnantes chimeres dont l'eſprit humain ſe ſoit jamais bercé. Voici

comme en parle un auteur contemporain dans un ouvrage ſingulier, très-rare, très-peu connu, & plein de vues très-eſtimables, que le haſard m'a fait connoître depuis très-peu de temps. (1)

" Les Anglois ont tant de fois changé la forme de leur gouvernement, qu'ils ſe perſuadent être parvenus à la fin à ce point imperceptible, qui fait accorder la plus grande liberté avec le joug des loix & de la royauté. Voyons s'ils y ſont parvenus ; car ce ſeroit un modele à donner aux premiers peuples qui ſe trouveroient ſans maître.

(1) Voyez le livre jaune, imprimé en effet ſur du papier de couleur jaune à Baſle, en 1748. On aſſure qu'il eſt de M. Gros de Boſé, de l'académie Françoiſe, homme de lettres & philoſophe eſtimé. Rien ne m'a jamais plus flatté que la conformité que j'ai trouvée entre ſes idées & les miennes. Ce n'eſt ni à la nouveauté, ni à la ſingularité que je prétends, c'eſt à la juſteſſe.

„ L'eſtime générale que s'eſt acquiſe votre nation, & qu'elle mérite à juſte titre par tant d'endroits, eſt une raiſon de relever les petits défauts qui font des taches à ſa réputation : comme on eſt porté à la croire ſur ſa parole, & que ſes ſentiments ſont contagieux, tel peuple mécontent de ſon état préſent, pourroit être tenté de l'imiter, croyant aller au mieux; en quoi certes il ſeroit trompé.

„ Je vous ai dit ci-devant quelque choſe de ce qui me paroît, dans votre gouvernement, être oppoſé au repos public ; ce que je vais ajouter ne ſera qu'un petit ſupplément, mais ſuffiſant pour vous prouver que votre nation ſi éclairée ſur ſes vrais intérêts, ne laiſſe pas quelquefois de prendre l'ombre pour la réalité.

„ Eſt-ce une vraie liberté que d'être continuellement ſur le qui vive, & de batailler ſans ceſſe contre les préro-

gatives du ſouverain, pour avoir l'honneur de dire que l'on eſt libre, ſans l'être en effet ? Car, tant que l'on combat pour la poſſeſſion d'un bien, on ne peut pas dire qu'on le poſſede. Tôt ou tard ce combat finira, & alors, ou le ſouverain ſera vainqueur, & la nation rentrera dans ce que les Anglois appellent eſclavage, c'eſt-à-dire l'obéiſſance ; ou il ſuccombera : & l'exemple du paſſé nous apprend ce qui en doit arriver.

,, De croire que la balance entre ces deux puiſſances puiſſe prendre un équilibre ſi juſte & ſi fixe, qu'il ne ſortira jamais de ce point, on ſent bien que c'eſt une chimere qu'il eſt inutile d'attendre. Il en eſt de cette balance comme de celle de l'Europe : on ne ceſſera de combattre pour l'obtenir, qu'après qu'il n'y en aura plus à eſpérer. Un auteur qui vous connoiſſoit bien, & qui a écrit ſur

fur le fyftême politique de la Grande-Bretagne, parle de la liberté angloife dans les termes fuivants :

“ Comme on demande ce que c'eft proprement que la liberté, & que cette queftion embarraffe fort les philofophes eux-mêmes, il n'eft pas furprenant que les Anglois, malgré leur efprit pénétrant & leur bon fens, y faffent de grandes méprifes. On doit avouer qu'ils n'ont eu que trop de penchant à fe jeter dans les extrêmes, & qu'un reffentiment trop vif de l'efclavage les a portés à s'imaginer que toute oppofition au pouvoir eft liberté, dans la nature même des chofes.

„ Ce fut ce qui les conduifit, il y a cent ans, à changer l'ancienne forme de leur gouvernement, & à faire périr leur prince fur un échafaud, au mépris de toutes les loix établies, fans faire réflexion que leur liberté expiroit avec lui. L'expé-

rience les en convainquit bientôt. Ils s'apperçurent qu'il étoit bien plus facile de se défaire de tout supérieur que de maître, & qu'il y a plus de liberté réelle dans un état où il n'y a que quelques choses de permises, que dans celui où toutes choses le sont.

,, L'histoire nous fournit une infinité de preuves que les états qui combattent le plus fortement pour leur liberté, sont souvent les plus près de l'esclavage, & d'un esclavage d'autant plus rude & plus humiliant, qu'il a été plus disputé. Ces fiers Romains, après avoir combattu pendant plusieurs siecles pour une liberté qui alloit toujours croissant, sans qu'ils en fussent jamais contents, furent enfin asservis, & ne furent jamais plus bassement & plus servilement soumis que sous l'empire d'un de leurs plus mauvais maîtres, & les Anglois sous celui de Cromwel.

„ Vous avouerez que si ce tyran eût vécu âge d'homme, ou qu'il eût laissé un fils semblable à lui, nous verrions peut-être encore aujourd'hui ce peuple, si jaloux du nom de liberté, accablé sous le joug de ce protecteur impérieux. N'avons-nous pas vu les Hollandois, après avoir secoué le joug de la maison d'Autriche, & acquis leur liberté à force de guerres & de sang, tendre encore les bras à un nouveau maître, & lui prêter eux-mêmes la main pour immoler Barnevelt qui s'efforçoit de les en affranchir ?

„ Il est donc vrai que le chemin le plus sûr pour perdre sa liberté toute entiere, est d'en rechercher avec trop d'ardeur plus qu'il n'est à propos d'en avoir ; & s'en vanter à la face de ses maîtres comme vous faites, c'est les avertir de ce qu'ils ont à faire.

„ Voyons présentement en quoi

confiste cette liberté angloise si renommée. Chacun, dans votre pays, dit, écrit ce qu'il veut, ce qu'il pense, se fait une religion à sa guise, corrige, augmente celles qui sont déjà faites, ou n'en a point, si cela lui convient mieux ; parle pour ou contre le gouvernement, suivant son intérêt, sa passion ou sa fantaisie. La Tamise donne le privilege d'insulter sans scrupule l'honneur & la majesté du souverain. Quand je dis qu'elle consiste à faire toutes ces choses, je ne prétends pas vous dire qu'il y ait une loi de l'état qui les permette, mais seulement qu'elles restent impunies. Or l'impunité est une permission tacite.

„ Voici encore un autre article de vos libertés. Un Anglois dit : Le roi n'a nul droit sur mes biens ; il n'est pas le maître, comme les rois le sont en d'autres pays, de m'imposer des taxes pour satisfaire ses fantaisies

ou ſon ambition : vive la liberté ! Mais pendant qu'il s'applaudit de cette franchiſe, on lui donne avis qu'il doit payer inceſſamment ſa part d'une taxe ; que ſes fenêtres, ſes cheminées ſont impoſées par un bill du parlement. Il s'en conſole. C'eſt le parlement, dit-il, qui me taxe, c'eſt la nation, & non pas le caprice d'un ſeul.

Il ſait pourtant, car qui eſt-ce qui l'ignore ? que ce parlement n'eſt compoſé, pour la plus grande partie, que de membres penſionnés ou vendus aux volontés du miniſtere. La grande affaire, le chef-d'œuvre d'un miniſtre, lorſqu'il eſt queſtion d'un nouveau parlement, eſt de le compoſer de membres dévoués à la cour. Un membre de la chambre des pairs ou de celle des communes, qui a reçu des graces de la cour, celui qui en attend, celui qui y eſt attaché par ſes emplois, celui qui en reçoit

penſion, ſont-ils des hommes libres ? Ce ſont certainement des eſclaves de l'eſpérance, de la faveur, ou de l'argent. Ce ſont cependant ces eſclaves qui diſpoſent au gré d'un tiers de la fortune d'un peuple aveugle, qui crie, en payant, qu'il eſt libre.

,, Quand je dis, en payant, je n'entends point parler de ſommes légeres. Vous pouvez vous ſouvenir d'un diſcours de l'amiral Vernon, dans la chambre haute, il n'y a que peu d'années. Quelque énormes, diſoit cet amiral, que ſoient nos dettes, quoiqu'il n'y ait point de nation en deçà de l'enfer plus chargée d'impôts que la nôtre, &c. Or, lequel des deux partis eſt le plus mortifiant pour des hommes libres, ou celui de recevoir directement de la bouche de ſon ſouverain l'ordre de payer un tribut, ou celui de le recevoir par l'organe de quelques perſonnes dont les ſuffrages ſont ache-

tés ? Toute la différence que j'y trouve, eſt que l'on peut dire, dans ce dernier cas, qu'une partie de la nation a vendu l'autre.

„ Ce n'eſt pas tout : ce marché ſe conclut d'une maniere qui a encore fait quelquefois la matiere des rémontrances de quelques membres en plein parlement. Lorſque le roi s'y préſente pour haranguer, ſa harangue a été concertée avec ſes miniſtres ; cela eſt dans l'ordre. Un ſouverain ne doit jamais rien dire en public, que mûrement réfléchi. Mais ces mêmes miniſtres qui ont fait la harangue du roi, ont ſoin de dreſſer en même temps la réponſe qu'ils veulent que le parlement y faſſe, qui eſt toujours conforme aux volontés du prince ; & la pluralité des voix étant gagnée, les deſirs de la cour ſont ſatisfaits. C'eſt ce qui a fait dire à l'hiſtorien d'Angleterre, „ qu'il ne faut pas s'imaginer qu'alors

non plus qu'aujourd'hui, tout ce que le parlement faisoit fût conforme au sentiment universel de la nation.

,, Il arrive quelquefois que le parlement fait des actes contraires à l'opinion universelle du peuple. La décision du parlement n'est pas toujours une preuve assez forte de l'approbation de toute la nation angloise ,,. Mais c'en est une que cette nation n'est pas si libre qu'elle le publie ; & que ce que l'on fait ailleurs de pure & pleine volonté, on le fait en Angleterre par des voies obliques & détournées.

,, Si la bourse, qui est ordinairement la partie la plus sensible du peuple, & sur-tout d'un peuple commerçant, est à la merci de l'industrie, & des intrigues de ceux qui ont intérêt de l'oppresser, comment peut-on dire qu'en Angleterre chacun est le maître de sa fortune ?

,, Je finirai par un trait bien sin-

gulier, qui vous fera connoître encore mieux, que la liberté n'eſt ſouvent chez vous qu'un jeu de mots. En Eſpagne & en France, tous les hommes qui vivent de la navigation ou de la pêche, ſont enrôlés & enregiſtrés dans certaines claſſes; de façon que lorſque le roi en a beſoin, il les trouve d'abord, & en prend le nombre qui lui eſt néceſſaire. Cet uſage n'eſt point en Angleterre.

,, En l'année 1739, le chevalier Wager propoſa au parlement de ſuivre ſur cet article les maximes de France & d'Eſpagne; mais le chevalier Bernard s'y oppoſa, diſant que les maximes de France ſentoient l'eſclavage; & ſon oppoſition fut admiſe. Comment donc fait on en Angleterre pour avoir des matelots? Vous le ſavez, des gens à ce deſtinés ſe répandent dans les rues de Londres, entrent dans les cabarets & par-tout ailleurs où ils croient

trouver des hommes de mer : on les prend par les épaules, on les pousse, on les conduit, bongré, malgré sur un vaisseau de guerre, & s'ils font trop de résistance, des coups de bâton achevent de les déterminer.

„ C'est là ce qu'on appelle en Angleterre *presser*. N'est-ce pas se jouer des termes, & avoir recours à une logomachie puérile, de dire que les livres des classes dans lesquels on enregistre tous les hommes de mer, sentent l'esclavage, & de prétendre qu'enrôler les gens à coups de bâton, a quelque chose qui convient mieux à l'homme libre? „

CHAPITRE IX.

Si la population de l'Angleterre prouve que le commun des hommes y soit heureux. Si cette population est supérieure à celle de l'Asie. S'il est vrai que celle-ci soit diminuée.

MAIS, m'a-t-on dit, c'est par l'augmentation de la race humaine sur un canton, que l'on peut juger de la félicité dont elle y jouit. *Y a-t-il, proportionnellement à l'étendue du terrein, plus de monde en Turquie qu'en Angleterre? Qu'on réponde, & le procès sera terminé.* Voilà, mot pour mot, ce qu'un de mes critiques m'a objecté avec beaucoup de hauteur.

Je lui répondrai modestement que cette maniere d'évaluer la bonté

d'une conſtitution politique, eſt très-fautive.

Certainement le Paraguay, ſous les Jéſuites, étoit de tous les pays du monde, celui où les hommes vivoient & ont jamais vécu plus heureux (1). Cependant c'étoit auſſi le moins peuplé. Le climat s'y oppoſoit au bien que faiſoient les loix. La vie la plus douce, le travail le plus modéré, l'abondance la plus tranquille, les jouiſſances les plus étendues dans tous les genres qui ne ſuppoſent point la corruption, ne pouvoient remédier aux fâcheuſes influences de l'air.

La Chine eſt exceſſivement peuplée, & il n'y a pas de nation où la claſſe inférieure de la ſociété ſoit plus malheureuſe. Elle eſt ſoumiſe à un joug de fer. Le pouvoir paternel, dit on, en eſt l'emblême, mais le

---

(1) Voy. l'hiſtoire impartiale des Jéſuites, tome 2.

bâton en eſt le mobile. La vie de nos plus miſérables payſans ſeroit une vie de délices pour les trois quarts des Chinois. Un travail exceſſif & une ſubſiſtance auſſi inſuffiſante qu'incertaine, voilà leur deſtinée. La famine eſt fréquente dans ce vaſte empire, & il n'y en a point qui ne coûte la vie à pluſieurs centaines de milliers d'hommes : & combien de millions qui ne leur ſurvivent qu'à force de ſouffrir !

L'Inde, à l'exception de Siam & du Pégu, eſt exceſſivement peuplée. L'Angleterre eſt inhabitée en comparaiſon. Londres n'eſt qu'un bourg auprès de Dehly, de Lahor, d'Agra ; & les campagnes qui l'entourent, paroîtroient des déſerts à quiconque y ſeroit tout d'un coup tranſporté des bords du Gange. Si la regle de M. D..... étoit juſte, il en réſulteroit donc que l'Inde eſt infiniment mieux gouvernée que l'Angleterre.

Cette conséquence seroit dure à reconnoître ; car enfin, dès-lors les principes de la *Théorie des Loix* se trouveroient consacrés.

Sans aller chercher si loin nos exemples, nous en trouverons en France qui donneroient également la réfutation de cet adage. La bizarrerie de notre constitution offre chez nous des provinces d'état & des provinces d'élection. Les premieres passent pour être les plus heureuses, & je crois que cette idée n'est pas mal fondée. Cependant rapprochez la Bretagne qui est gouvernée par une assemblée nationale, & la Normandie qui n'a point ce favorable privilege, vous verrez que la population de celle-ci est supérieure à celle de l'autre de plus de moitié.

Gardez-vous donc bien d'argumenter du nombre d'hommes qui remplissent un pays, pour mesurer le

bonheur dont ils jouissent. Il en est de l'espece humaine précisément comme de celles des lievres, des lapins, des faisans, & de tous les gibiers destinés à servir de pâture au luxe. Il y a des cantons privilégiés, où ils aiment à s'accumuler, & dont le massacre même de leurs pareils ne les écarte point. Il y a au contraire des situations malheureuses, où les soins les plus suivis, les attentions les plus assidues ne peuvent les naturaliser : malgré tous les raisonnements lumineux des philosophes, il est peut-être fort douteux qu'il y ait des secrets en politique pour augmenter la population, ou même pour la restreindre. Il est très-sûr que l'Afrique n'a jamais été plus peuplée qu'elle ne l'est, & il ne l'est pas que l'Asie l'ait jamais été davantage.

Qu'il me soit permis de placer ici une observation très-naturelle, &

cependant très-neuve ſur cet article. Elle n'eſt point étrangere à mon ſujet. Elle démontre combien il faut peu faire de fond ſur les ſpéculations philoſophiques.

S'il y en a jamais eu quelques-unes qui aient paru inconteſtablement fondées, ce ſont celles qui ont pour objet la dévaſtation de l'Aſie. Les ruines dont cette partie du monde eſt couverte, en ſont, dit-on, la preuve; & les récits de nos voyageurs augmentent les regrets que nous pouſſons ſur le temps où ces reliques étoient entieres.

Sans révoquer en doute la fidélité ou l'intelligence des faiſeurs de deſcriptions; ſans faire obſerver combien on eſt diſpoſé à trouver beau un monument dont on a acheté la vue par de grandes fatigues, & plus encore à tâcher de le faire trouver beau par ceux à qui l'on en rend compte, afin de ne point paroître

avoir perdu ses peines, sans m'arrêter à une multitude de réflexions qui m'ont frappé cent fois en voyageant, quand j'ai vu que presque tous les objets vantés par mes prédécesseurs, ne méritoient guere le déplacement d'un homme sensé: je me borne à une seule idée.

Ces ruines qui nous semblent démontrer, en Asie, une prospérité qu'elle a perdue, & une population qui s'est évanouie, s'accumulent depuis plus de deux mille ans. C'est la nature des matériaux qui les composent, c'est la solidité du marbre, dont les anciens architectes faisoient un si grand usage, qui nous ont conservé tant de squelettes de villes, tant de momies d'édifices que nous admirons sur le papier. Ils seroient détruits, il y a long-temps, s'ils avoient été construits avec nos pierres & liés avec notre ciment. Les sables de la Lybie ont la propriété de

conſerver les cadavres qu'on leur confie ; on en retrouve à chaque pas en les traverſant. Comment n'en a-t-on pas conclu que ces déſerts avoient autrefois été remplis d'habitations nombreuſes, & couverts des plus riches moiſſons ?

C'eſt pourtant préciſément la même mépriſe que l'on a faite au ſujet des conſtructions de l'Aſie & de l'Afrique. Si les matériaux avec leſquels nous bâtiſſons, avoient la même dureté, notre Europe ſeroit encore plus couverte de débris, de décombres de toute eſpece : nos guerres nationales, nos guerres civiles, notre inconſtance ont ſucceſſivement rempli de ruines toutes nos provinces. Nous n'avons pas une ville, un village, un château, qui n'ait éprouvé des variations conſidérables dans l'aſſiette de ſon emplacement, dans l'étendue de ſon enceinte.

Si tous ces monuments de nos cruautés ou de nos caprices étoient conservés par un climat aride, & par une température constante ; si la pluie, la gelée, le vent ne réduisoient en poussiere ces preuves multipliées de notre légéreté ou de nos malheurs, quel spectacle offriroient aujourd'hui nos plus beaux royaumes ! Quelle moisson aux yeux des antiquaires ! Quelle brillante peinture de désastres anciens, & de révolutions supposées ! Mais parce que nos ouvrages passent comme nous, nous nous croyons des individus très-favorisés par la nature ; & parce que ceux des Asiatiques leur survivent, nous les plaignons comme des êtres proscrits, que le despotisme écrase, & qu'une affreuse tyrannie disperse.

Il se pourroit donc très bien que l'Asie n'eût éprouvé, depuis bien des

fiecles, qu'un changement léger, même dans fa population. Les côtes, fous les Romains, étoient très-peuplées, elles le font encore. L'intérieur du pays l'étoit beaucoup moins, il fe trouve encore aujourd'hui dans le même état.

Beaucoup de grandes villes qui exiftoient alors ont cédé à la deftinée qui tue les hommes & leurs productions. Elles font détruites, mais beaucoup d'autres qui n'exiftoient point font nées depuis. Des obfervateurs attentifs & impartiaux trouvoient peut-être une balance à-peu-près égale en comparant un fiecle ancien à un moderne : mais quand cela ne feroit pas, quand ce qu'on dit des modernes déferts de l'Afie feroit fondé, il ne faudroit pas en conclure, comme je l'ai dit, que c'eft le gouvernement qui eft deftructeur : mille autres caufes auroient

pu y concourir. Depuis Elifabeth on affure que celui de la Grande-Bretagne n'a fait que fe perfectionner. De combien la population y eft-elle accrue ?

CHAPITRE X.

De la culture en Angleterre. Si l'on peut croire qu'elle y soit aussi florissante qu'on le prétend. Exemples des absurdités que l'on s'est permises dans les récits hasardés sur cette isle merveilleuse.

Si la multitude des habitants n'est pas toujours un signe infaillible de la félicité d'un pays, le succès de la culture n'annonce pas toujours le bonheur du Colon. Les Polonois, les Barbaresques déchiroient & déchirent encore avec la charrue des campagnes fertiles. Nous ne connoissons pas de pays où la terre paie avec plus de prodigalité les fatigues du laboureur. Cependant dans l'un & dans l'autre, c'est l'esclavage le plus

dur qui préside aux travaux agrestes, & le cultivateurs y est plus esclave encore que les compagnons qu'il tire des étables pour se les associer.

Mais sans faire usage de cette observation qui pourroit faire tomber tout ce que l'on diroit à ce sujet en faveur de la culture Britannique, je me borne à protester, dussai je faire redoubler les cris, que je ne suis pas convaincu à beaucoup près de sa supériorité. Il s'en faut bien que je regarde les Anglois comme des modeles même dans ce genre pernicieux où, à en croire leurs panégyristes, ils ont si bien réussi.

Quand je n'aurois d'autre preuve de sa décadence chez eux que la multitude des livres dont on les inonde sur cette matiere, c'en seroit assez pour moi. Quand Columelle & Varron donnoient leurs traités sur l'art de multiplier les moissons, l'Italie ne produisoit plus que des fleurs

& des platanes. Quand ils enseignoient à s'enrichir par le rapport des terres, elle étoit ruinée par le luxe. Quand ils vantoient la félicité des laboureurs libres, les campagnes n'étoient plus peuplées que d'esclaves efféminés.

L'idée de ménager l'agriculture ne se développe presque jamais que dans les siecles malheureux. C'est alors que les édits sont remplis de belles phrases sur le respect dû aux laboureurs que l'on dévore tout vifs. Voyez sous *Valentinien III.* l'édit donné au nom de cet empereur, où on déclare que *tout ce que perd le laboureur est perdu pour le prince*; que *la prospérité du prince dépend de celle du laboureur.* C'est à l'époque la plus funeste du gouvernement & de l'abus du pouvoir que l'on débitoit de si belles maximes.

Une regle générale & infaillible, c'est que tout art dont on rédige les principes,

ptincipes, dégénere, comme en politique toute loi écrite avec appareil ceſſe d'être fondamentale. Les Grecs n'ont point eu de poëtes célebres, depuis qu'Ariſtote eut donné ſa poétique. Horace & Boileau, légiſlateurs, à ſon exemple, en ce genre, chacun dans leur idiôme, en auroient dû faciliter les progrès, & cependant la décadence en devint, de cette époque, bien plus ſenſible que la perfection.

Quand le Brun, le Sueur, le Pujet, diſputoient à l'Italie la gloire de maîtriſer mieux la nature ſur la toile, ou de mieux peindre ſur le marbre, il n'y avoit encore eu aucun traité dogmatique ſur le deſſin ou la ſculpture. De Marcy, du Freſnoy, MM. Vatelet & le Mierre n'avoient point chanté ces arts, & nous ſavons, nous autres témoins oculaires, ſi nos fonds en ſont mieux cultivés, depuis que les boutiques des libraires

font devenues des champs où se provignent d'un jour à l'autre des recueils de préceptes agronomiques.

Je soupçonne très-fort les Anglois de n'avoir pas échappé à la loi générale, & d'être d'autant plus près de la ruine entiere de leur agriculture, qu'ils ont plus de livres où l'on enseigne des secrets pour la ressusciter. Cette conjecture est confirmée par bien des observations.

Un philosophe qui a porté dans ce pays, non pas les préjugés philosophiques, mais les yeux integres d'un bon observateur, assure que de Douvres à Londres, & de Londres à Portsmouth, le chemin est tout environné de friches (1). Ces chemins les plus fréquentés du royaume, ne sont pas sans doute les seuls qui soient ainsi déshonorés par le voisi-

---

(1) Voy. *Londres*, tom. 3.

nage des déserts. Il est tout naturel que dans un pays où le commerce maritime fleurit, la terre soit dédaignée : il faut beaucoup d'années pour enrichir un cultivateur, il ne faut qu'un événement heureux pour faire la fortune d'un négociant.

La vie du premier est dure par essence : ses fatigues sont sans interruption ; il faut qu'il donne par tout l'exemple du travail, de la sobriété, du mépris des injures de l'air, &c. Le négociant, au contraire, voit augmenter ses trésors, sans être obligé de quitter ni son repos, ni ses plaisirs : il doit donc y avoir plus de négociants, que de cultivateurs parmi les gens aisés.

Le matelot souffre dans un long voyage. Mais cet état pénible est accompagné d'une certaine fainéantise qui convient à la paresse naturelle de l'homme. D'ailleurs, il a des moments qui lui font oublier ses

travaux. A peine eſt il à terre, qu'il touche ſa paie, & qu'il la mange avec du vin & des filles : le valet de charrue, le bouvier, le berger n'ont point de ces variétés agréables, de ces ſecouſſes de débauches qui ſont pour ces hommes groſſiers le charme de la vie : le payſan doit donc aimer mieux ſe faire matelot, que d'être valet de charrue, bouvier, ou berger.

Qu'on examine bien les choſes, & l'on verra que dans la Grande-Bretagne, tout doit jeter la jeuneſſe, c'eſt-à-dire la nation, du côté de la mer, & par conſéquent l'éloigner des ſoins champêtres : diſpoſition qui n'eſt pas propre, ſans doute, à faire fleurir l'agriculture.

On m'objectera ſans doute, qu'on ne répond pas aux faits, & que tous ceux qui ont été en Angleterre, y ont vu les campagnes bien cultivées ; que tous ceux qui ont parlé de l'Angleterre, ont atteſté que l'agriculture

y floriſſoit : à la bonne heure. Qu'en réſulte-t-il? Que ce qu'ils ont dit eſt vrai? Point du tout. J'en conclurois peut-être tout le contraire. Pour juſtifier mon incrédulité, qui eſt raiſonnée, je vais citer un exemple de la crédulité très-peu raiſonnante de ces Meſſieurs. Il ſuffiroit ſeul pour décréditer tous leurs beaux récits, & leurs pathétiques deſcriptions.

M. Garrik n'eſt point un être imaginaire, ni un comédien de l'autre ſiecle. Il exiſte encore à Londres, on l'a vu à Paris : c'eſt un homme de nos jours. Cet homme diſtingué par ſes talents, n'a pourtant pas le ſecret de faire des prodiges ; il n'a, dans ſon jeu, d'autres reſſources que celles que peut fournir une nature heureuſe, perfectionnée par l'art : voyez cependant les portraits que l'on fait de lui dans cent brochures. Vous y lirez qu'il imite ſi bien les caracteres qu'il veut repréſenter, que ſon extérieur

parle plus encore que sa bouche ; qu'il rougit, qu'il pâlit, quand il le faut, & bien d'autres absurdités, d'autant plus révoltantes que M. Garrik, quoique Anglois, est petit, pâle, & qu'il mettoit beaucoup de rouge, pour n'être point éclipsé par les lumieres de son théâtre. Mais voici qui est bien plus merveilleux.

Une dame voulut avoir le portrait de son amant, & l'amant ne vouloit pas se laisser peindre. Elle alla trouver l'acteur, & le pria de se métamorphoser en lord .... Rien ne lui fut si facile. *Il examina*, dit un des conteurs, *le tic de celui qu'il étoit question d'imiter.* Son étude faite, il le copia si bien, qu'un peintre, en peignant ce lord factice, fit le portrait ressemblant du véritable.

Voilà ce que je me souviens d'avoir lu, il y a déjà plusieurs années, dans une brochure ; & cet endroit fut précisément celui que choisit un jour

nal eſt qui en rendoit compte, pour le citer avec admiration. Les inventeurs de cette anecdote ont oublié de dire, qu'afin qu'on ne pût pas chicaner le peintre ſur la conformité des traits, il repréſenta apparemment ſon homme le dos tourné. Voilà comme les panégyriſtes de l'Angleterre l'ont vue, & un échantillon de la confiance que méritent leurs récits.

Au reſte, quand rien de tout ce qui précede ne ſeroit vrai, il s'en faudroit bien que cet article ſeul aſſurât la ſupériorité au gouvernement Anglois. La terre la mieux ou la plus heureuſement cultivée, eſt celle qui fournit le plus ſûrement à la nourriture de ſes habitants. Or l'Angleterre eſt couverte de mendiants. Il n'y en a aucun en Aſie. La religion y engage quelques hommes à vouloir bien tenir leur ſubſiſtance de la libéralité d'autrui,

mais la misere n'en réduit aucun à ce métier avilissant. La culture est donc plus fructueuse en Asie qu'en Angleterre.

CHAPITRE XI.

De l'état du peuple en Angleterre ; des Mendiants ; des Hôpitaux qui y sont communs, & qui prouvent que le nombre des gens qui souffrent y est très-grand.

MAIS, m'a dit un journaliste économiste, qui aime apparemment le bœuf rôti & les pâtes aux raisins, le peuple en Angleterre y est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri qu'en Asie. *Les dernieres classes de la société mangent abondamment dans cette Isle du* Rost-beef *& des* Puddings; d'où il conclut noblement *que le métier d'homme vaut mieux en Angleterre qu'en Turquie*, & par conséquent que *le gouvernement y est meilleur*

C'est très-puissamment raisonner.

La bonté d'une administration tient, sans contredit, à un aloyau de plus ou de moins. Une nation est supérieurement bien gouvernée dès qu'un valet a pu s'y remplir dans un cabaret d'une farce un peu grasse. Cela est clair & de toute évidence économique.

Sans doute, encore une fois, que l'auteur des Ephémérides aimoit les tranches de bœuf rôties, les puddings un peu onctueux & la bierre fumeuse. Si c'est en cela qu'il fait consister le bonheur, il ne trouvera en Asie, que des êtres bien à plaindre. Mais il y a des gens qui aimeroient autant un bon pileau fait avec du mouton bien cuit, & de bonnes poules bien mitonnées, qu'un rost-beef tout saignant & tout dégoûtant d'une graisse figée. Il y en a qui seroient plus flattés d'un sorbet parfumé, que d'un extrait d'orge fermentée & de houblon aigri. Ces gens-là pourroient

préférer le régime oriental à la cuisine angloise. Or ce sorbet, ce pilau, il y a bien peu de Turcs qui ne s'en rassasient tous les jours.

Rien n'est donc moins exact que le principe du critique, ni moins décisif. Il paroîtra bien plus frivole quand on daignera l'approfondir. Le censeur & ses partisans, n'ont vu que Londres en Angleterre & le chemin qui y conduit. Cette ville où le commerce soudoie tous les bras, présente en effet le spectacle d'une très-grande activité, payée par une véritable opulence. Il est sûr que les travaux y sont lucratifs, & l'homme de journée communément plus aisé qu'ailleurs.

Mais est-ce à l'Angleterre, à la constitution du pays qu'il doit cet avantage? Non sans doute, c'est aux étrangers dont le trafic le rend le facteur, le gagiste. Il transporte les sucres qui iront s'échanger à Bordeaux, contre les productions de la Guienne.

il roule les barils qui renferment le vin lourd & couvert de Porto. Il embarque les étoffes qui vont absorber l'or du Bresil : mais que la concurrence de l'industrie s'établisse chez les autres peuples ; que les colonies se décident enfin à cette séparation inévitable, que tant de symptomes annoncent, & qu'elles veuillent devenir elles-mêmes les organes immédiats d'un commerce dont elles sont la source ; que la guerre ou une révolution plus douce & aussi naturelle intercepte ces tributs que la foiblesse ou la négligence paient à la capitale de la Grand de Bretagne, & l'on verra le peuple de Londres mourir de faim au bord de la Tamise, sans avoir changé de loix & de coutumes. Ce ne sont donc pas elles qui assurent l'abondance où il vit.

Mais d'ailleurs cette abondance même, concentrée sur la rive du fleuve qui fait l'orgueil de Londres,

exclut-elle la misere du reste du Royaume? Est-il bien vrai que dans les marais, dans les montagnes, dans les sables de l'intérieur de l'Isle, le peuple soit plus heureux qu'en Asie? A une certaine distance de la mer, l'influence du commerce s'évanouit; l'Anglois y est rendu à toute sa nullité. C'est là qu'avec cette prétendue liberté dont on fait tant de bruit, il est écrasé d'impôts impérieusement exigés, accablé de fatigues peu fructueuses, & qu'il maudit à chaque instant la terre fatale sur laquelle il est enchaîné.

Au reste jugeons, j'y consens encore, de tout le royaume par l'état de la capitale & de ses environs. Je ne sais pas si un Bostangi à Constantinople est mieux vêtu & mieux logé qu'un jardinier à Londres. J'ai entendu dire que chez l'un & l'autre peuple les particuliers avoient la sagesse de dédaigner le luxe sur ces

deux points qui font chez d'autres la plus importante portion de la dépenſe. Les Anglois, comme les Muſulmans, ne ſont pas aſſez fous pour s'expoſer à être ruinés par un incendie, & pour mettre toute leur fortune en un mobilier inutile : en cela je les loue ; mais j'obſerve, comme je l'ai déjà dit, que l'Aſie n'a point de pauvres, & que l'Angleterre, à commencer par Londres, en eſt couverte.

A chaque parlement on agite avec violence des projets pour ſubvenir à la ſubſiſtance des mendiants, ou pour ſe débarraſſer de ce réſidu de population que l'opulence appelle humainement, dans plus d'un de nos meilleurs livres, une vermine. J'obſerve que la Grande-Bretagne regorge de voleurs, & que les états du Grand-Seigneur ſont exempts de ce fléau. Les Arabes qui troublent la ſûreté des routes, ſont plutôt des ennemis

qui font la guerre, que des brigands qui détrouſſent les voyageurs. J'obſerve que l'iſle ſubjuguée autrefois par les Pictes, eſt aujourd'hui remplie d'hôpitaux, & que les Ottomans, non-ſeulement ne connoiſſent pas cette affreuſe reſſource de l'indigence, mais même n'en ont pas beſoin.

Ces trois différences eſſentielles annoncent dans l'un de ces empires la ſécurité dont jouit le dernier ordre des ſujets, & dans l'autre un fond de miſere affreux dans l'une des claſſes ſociales, avec une politique toute propre à l'éterniſer.

Et ces hôpitaux même, déplorable ſymptome des progrès dévorants du luxe, triſte & dernier aſyle des victimes qu'il ſacrifie à ſes goûts, à ſes caprices, à ſes fureurs, font-ils du moins à Londres le ſéjour de la charité compâtiſſante qui ſemble les avoir fondés? Il s'en faut bien. Ces établiſſements ſe trouvent décrits dans

une multitude de livres, avec une emphase qui n'en laisse appercevoir que le brillant. Mais approfondissez un peu ces détails séducteurs; pénétrez au-dessous de ce vernis imposant qui cache les défauts du bois sur lequel il est appliqué; vous ne trouverez par-tout que vermoulure & corruption.

Un auteur, estimé des Anglois, leur disoit en 1732 : *les sommes d'argent qui se levent en Angleterre pour les pauvres, sont incroyables, & cependant les rues sont remplies de mendiants, & cela parce que la moitié de ces sommes n'est pas employée à sa destination.* Il cite en exemple ce célebre hôpital de Greenvik, présenté par tant d'écrivains comme le plus beau monument de la grandeur & de la générosité humaine. *Il est fondé*, dit-il, *uniquement pour les pauvres matelots qui ont servi l'état. Plus de la moitié de ceux qui y sont aujourd'hui n'ont d'autres titres, pour y être, que*

la protection & la recommandation, & n'ont jamais servi sur mer.

Les Turcs ne connoissent ni ces abus, ni les établissements qui les occasionnent ; mais dans le cas où, renonçant à leur bonheur & à leur sagesse, ils adopteroient de pareilles fondations, ils sauroient du moins en contenir les administrateurs. La punition sévere d'un seul deviendroit le gage de l'incorruptibilité de tous les autres ; au lieu qu'en Angleterre, comme dans le reste de l'Europe, ces officiers étant ce qu'on appelle des gens comme il faut, & par conséquent sûrs de l'impunité, emploient sans scrupule le pouvoir qui leur est confié pour soulager le misérable, à l'écarter des ressources qui lui sont préparées. Ils croient encore mériter des éloges s'ils s'en tiennent à en pervertir l'emploi, & s'ils n'en favorisent pas la dissipation ; si dans un pays où il suffit d'être riche pour n'a-

voir point à craindre de châtiment ; où l'on n'eſt recherché ſur l'acquiſition d'un tréſor que quand on n'a pas réuſſi à ſe l'approprier, ils dédaignent de s'appliquer, comme ailleurs, les revenus des pauvres, & de fonder la ſplendeur de leurs familles ſur les dépouilles de l'indigence.

CHAPITRE XII.

Du patriotisme. Du Suicide. Que l'un est moins véhément en Angleterre qu'en Asie ; & que l'autre, qui y est commun, annonce la dureté, la corruption du gouvernement.

QUE dirons-nous du patriotisme, ce grand & noble ressort des gouvernements éclairés ? C'est en quelque sorte la pierre de touche des administrations politiques. Celles qui l'inspirent sont bonnes. Celles qui le détruisent sont mauvaises : & qu'est-ce que le patriotisme ? C'est l'amour du pays où l'on est né, & des loix qui y sont établies : c'est la disposition à se sacrifier pour leur maintien : c'est la répugnance à changer de gouvernement. Or, sur tous ces points,

oseriez vous comparer les habitants de Londres aux citoyens de Constantinople ?

Qui ne sait que les premiers, amollis par le luxe, comme les Carthaginois, ont aussi adopté la même politique. Ils ne regardent leurs soldats & leurs armateurs que comme des mercenaires, avec lesquels on est quitte dès qu'on leur a payé leur prêt. Il n'y en a pas un qui voulût courir le moindre risque pour la défense de son pays. Ils mettent au rang de leurs plus précieux privileges celui de ne contribuer que le moins qu'il est possible à cette défense.

D'ailleurs, qui ne connoît leur goût pour les révolutions, leur peu d'attachement pour le trône, & pour la personne & la famille de leurs princes ? Qui n'est pas instruit de leur facilité à abandonner la terre, sur laquelle ils sont nés, par le seul caprice de ne pas toujours respirer le même

air, & à se transporter dans des climats lointains, uniquement pour voir des choses nouvelles ?

Ils ont, comme nous, peuplé l'Asie d'une nation nombreuse de renégats. Ayant abjuré son Dieu & sa patrie, elle sert dans l'humiliation des maîtres qui la dédaignent : elle porte sur son corps un signe ineffaçable, qui, en attestant sa trahison, éternise son opprobre. Montrez-moi un renégat Turc, citez-moi un musulman qui ait abandonné son culte, sa foi, sa famille, ses loix, ses foyers, pour adopter une religion étrangere ; produisez en un qui vît avec indifférence la chûte de l'Islamisme, & l'extinction de la race des sultans, qui ne fût prêt à sacrifier sa personne, sa fortune & sa vie pour les préserver l'un & l'autre. Si ce n'est pas là du patriotisme, à quels mouvements du cœur humain faut-il donc donner ce nom ?

Et le ſuicide, cette cruelle manie ſi uſitée au-delà de la Manche, n'eſt-elle pas encore un caractere convainquant du peu d'affection qu'en ont les peuples pour l'iſle qui les a produits, du mécontentement qu'ils nourriſſent contre l'adminiſtration qui les opprime? Un homme ne ſe tue que parce qu'il regarde le gouvernement comme ſon ennemi, & qu'il ne connoît pas d'autre voie pour ſe ſouſtraire à la tyrannie.

Qu'on y prenne garde: ce ne ſont pas les malheurs privés qui motivent ce fatal emportement. A toutes les époques de la ſociété, il y a eu des infortunés. Pourquoi ne les a-t-on pas vus toujours ſe ſervir du même remede, & appeller le poignard ou le poiſon à leur ſecours? C'eſt que ce dernier excès du déſeſpoir ne ſe fait ſentir que quand l'eſprit violemment frappé des calamités publiques, n'entrevoit, dans ſon déſaſtre particulier,

aucune eſpece de reſſource de la part de l'état.

Le ſuicide a été ignoré dans Rome, tant que les factions ne l'ont point troublée. Dès qu'il ſe gliſſe dans un empire, on peut aſſurer que quelque cauſe ſecrette a relâché tous les liens entre l'adminiſtration & le peuple ; que l'une eſt devenue odieuſe à l'autre, que par conſéquent le patriotiſme eſt détruit, & l'état à la veille de ſa ruine : or on n'a jamais vu de Turc ni de Perſan ſe tuer, & les Anglois ſe tuent tous les jours.

CHAPITRE XIII.

De la philosophie ; des mœurs chez les Anglois. Combien l'une est inconséquente, & les autres dures & dissolues.

Me citera-t-on la philosophie des Anglois, leurs sciences, leurs études? Je pourrois répondre encore que les lumieres de ce genre influent très-peu sur ce qu'on appelle le bonheur d'une nation, c'est-à-dire sur son repos, ou plutôt qu'elles en précedent & amenent presque toujours la destruction. Je pourrois faire voir que, sur les objets essentiels, les connoissances des Orientaux ne sont pas si méprisables, & que s'ils ne calculent pas, comme les géometres Anglois, la marche des planetes, ils ont su, mieux

mieux que les politiques de cette iſle, aſſurer la tranquillité des hommes. Mais au lieu d'examiner ce que les Orientaux ne font pas, je demande ce que font les Anglois?

Une des propriétés qu'on leur accorde plus communément, c'eſt la force de l'eſprit, c'eſt d'être des têtes vigoureuſes & penſantes, c'eſt d'être ſupérieurs à la ſuperſtition, aux préjugés, à toutes les petiteſſes qui dégradent ailleurs notre pauvre eſpece. Mais tout cela eſt-il bien vrai? Cette élévation de génie, cette ſupériorité de raiſon eſt-elle bien réellement leur apanage diſtinctif?

Leur conduite dans l'établiſſement de la réforme prouve tout le contraire. Je ne parle pas ſeulement de la baſſeſſe, qui faiſoit dépendre leur croyance des caprices de leurs maîtres, & qui leur fit adopter autant de religions qu'un tyran cruel eut de fantaiſies. Mais qu'eſt-ce que c'étoit

que la réformation même dans son essence, indépendamment des particularités ridicules ou affreuses qui en ont souillé le berceau ?

Attaquer le catholicisme & conserver le christianisme, étoit la plus inconséquente extravagance. Rien de si déraisonnable que d'admettre trois sacrements dans le temps où l'on en réprouvoit quatre Tous sont fondés sur la même autorité, sur celle de l'église, qui en voit l'établissement dans l'évangile ou dans la tradition. Dire à l'église : " Vous avez eu tort ,, d'en découvrir sept, il n'en falloit ,, trouver que trois ,, , est une absurdité ; puisque ces trois même nous ne les voyons que parce que l'église nous les montre, & nous assure qu'ils y sont. Il falloit donc, ou voir tout ce qu'elle voit, ou ne rien voir du tout ; il falloit, ou secouer le joug sans exception, ou continuer à le porter tout entier.

On vante la tolérance du gouvernement Anglois ; mais outre que la proſcription ſoutenue contre le papiſme la[illegible]ément, cette indulgence qui ſemble accueillir toutes les ſectes, eſt le fruit du beſoin bien plus que de l'inclination. Naturellement les Anglois ſont intolérants & impérieux, naturellement ils veulent dominer ſur les eſprits avec autant de deſpotiſme que ſur les corps.

Je remarque que, chez nous, les auteurs de nos guerres civiles, & en général de nos révolutions, étoient étrangers. Les ducs de Guiſe, le cardinal Mazarin, Law, n'étoient pas nés en France ; mais Cromwel, mais les chefs des puritains, des indépendants, de toutes les ſectes qui ont ébranlé & enſanglanté la Grande Bretagne, avoient vu le jour ſur cette terre qu'ils déchiroient. C'eſt donc au caractere national qu'on peut imputer les déſordres qu'ils ont pro-

duits ; & ce caractere étoit intolérant, cruel, inflexible, si l'on en juge par leurs démarches.

Il n'y a point de royaume où les bûchers aient été aussi souvent allumés, & les échafauds aussi multipliés pour cause de religion. On nous répete qu'ils ont porté dans le nouveau monde leur bienfaisance & leur morale pacifique. Lisez donc, dans le quatorzieme volume de l'*Histoire des voyages*, le récit de l'histoire atroce des sorciers de la nouvelle Angleterre. Vous y verrez vingt-huit innocents condamnés au supplice, comme coupables de magie, avec toutes les formes de la justice, & sur la délation des ministres Anglicans : car c'est un des symptomes favoris de la cruauté Angloise, de ne se jamais produire qu'avec les formes légales ; & l'expérience a prouvé que la procédure étoit pour elle un moyen, non pas de diminuer le nombre de

ſes victimes, mais de s'en aſſurer. Si tous les habitants de l'iſle ne ſont pas inhumains, ſi tous ne ſont pas juges iniques, il paroît que la crédulité eſt chez eux un vice commun, & la foibleſſe pour les revenants une habitude générale. Les voyageurs avouent que ce genre de frayeur eſt nourri, chez les Anglois, par les ſpectacles, où les morts jouent toujours le plus grand rôle. Mais c'eſt le goût & le penchant de la nation qui ont déterminé la nature des objets que l'on produit ſur les théatres. Si donc les ſpectres ſe ſont multipliés ſur ceux de Londres, il faut croire que la perſuaſion générale du peuple en a été le motif; c'eſt ſa crédulité pour les apparitions religieuſes, qui a enfanté les apparitions dramatiques, & non pas celles-ci qui ont occaſionné l'effroi que cauſent celles-là.

A quoi donc ſert aux Anglois la

philofophie? Si elle éclaire quelques individus, la nation en refte-t-elle moins dans les ténebres de l'ignorance, ou dans les préjugés qui en font le fruit?

Il y a plus : en leur laiffant la crainte des minuties qui déshonorent la religion, elle leur ôte celle des fcrupules qui la rendent utile. Quel devoit être le premier ufage de cette étude de la fageffe? La perfection des mœurs fans doute : il n'y a point de villes en Europe où les mœurs foient plus méprifées qu'à Londres. La diffolution y eft au comble. Le libertinage n'y paffe pas même pour une foibleffe, & fes défordres y font autorifés comme des befoins.

Quelles idées humiliantes ne préfentent pas cette diffolution dont perfonne ne rougit, & ces tavernes où le maquerellage eft honnête, & ces bagnos peuplés, fur-tout de filles

de miniſtres, & ces ſoirées du Parc S. James, qui offrent des tableaux dignes de ces temples de Babylone, où la proſtitution étoit, dit on, un devoir, & l'oubli même de la bienſéance extérieure un acte de religion; & ces théatres où l'oreille eſt affligée des expreſſions les plus ſales, où les yeux le ſont des ſcenes les plus ſcandaleuſes, où l'eſprit eſt avili par les ſpectacles les plus dégoûtans, où les drames ne ſont preſque que la vie des Cartouches & des Mandrins miſe en action.

L'opéra du Gueu, joué à Londres & dans les provinces avec le plus prodigieux ſuccès, n'eſt que la peinture de ce qui peut ſe paſſer dans les lieux les plus infames, dans les aſſemblées des filoux, dans les repaires des plus exécrables des hommes; & d'après ce que nous avons dit ſur le vol, on peut penſer que les ſpectateurs n'applaudiſſoient pas tant à la

façon que l'auteur pouvoit leur donner contre leurs vices, qu'à la fidélité avec laquelle ils les voyoient présentés.

La politique engage le gouvernement à ménager des filles perdues, dans les bras desquelles les gens de mer épuisent bientôt leur vigueur & leur argent. Cette infame condescendance expose leur santé dans la jeunesse & les dévoue à la plus affreuse misere dans un âge plus avancé ; mais elle a pour but de les forcer par l'indigence à recommencer leurs courses, à aller chercher aux dépens de leur existence, de quoi subvenir à de nouvelles débauches.

L'éclat des jouissances de cette espece d'hommes, & l'apparence du bonheur qu'elle semble y trouver, a influé sur les goûts en général. Cette maniere de vivre ne feroit excusable au plus, que pour des matelots pressés de se rassasier des plaisirs qui leur

échappent. Elle a peu à peu été adoptée par le reste de la nation & l'a corrompue : ce goût d'indécence, de crapule est devenu si universel, qu'on a cherché à jeter du ridicule sur la portion des citoyens qui étoit destinée par son état à la combattre.

Presque tous les écrits tendent à rendre le clergé, non pas odieux, mais méprisable, & du mépris de la plus basse espece. Dans tous les romans, c'est toujours un ministre qui joue le rôle de bouffon, de complaisant, de flatteur. Les gens d'église y sont les crispins, les mascarilles de nos théatres. Leurs familles sont les entrepôts qui fournissent des recrues aux bagnos, & des amorces aux vaux-hall, aux renelas. Chargés d'une caricature aussi avilissante, quel fruit produiroit la morale austere qu'ils voudroient prêcher ?

CHAPITRE XIV.

Des succès des Anglois dans les sciences profondes & dans les arts agréables.

SI la partie morale de la philosophie Britannique est si imparfaite, que penser de leurs progrès dans les spéculations sublimes, dans les sciences exactes ? En les examinant sans partialité, on verra qu'ils n'ont produit aucun bien réel. Quel avantage solide ont procuré au monde les découvertes de Newton, & les travaux de cette école nombreuse qui s'énorgueillit encore de l'avoir eu pour fondateur ? Aucun.

Ces hommes laborieux ont beaucoup fait pour la curiosité des savants, mais rien pour le soulagement des

ignorants, qui composent pourtant à peu près tout ce qu'on peut appeller le genre humain. Quelle invention, quelle découverte vraiment utile est sortie de leurs cabinets si révérés ?

La pompe à feu ne leur appartient, que parce qu'ils l'ont exécutée les premiers ; mais l'inventeur étoit un François. Les télescopes sont à-peu-près l'unique nouveauté dont ils aient, d'après leurs calculs, enseigné l'usage & combiné les effets. Mais à l'épreuve, les télescopes se sont trouvés des machines fort incommodes. La moindre humidité en rouille le miroir, & les met hors de service. Le champ en est si petit, qu'il est très-difficile d'y amener l'objet que l'on veut voir. Ils fatiguent l'organe qu'ils sont destinés à fortifier. On préfere aujourd'hui avec raison les lunettes.

Quant à ce magnifique système de la gravitation ; quant à ces calculs

impoſants ſur la marche des aſtres ſur la vîteſſe de la lumiere, qu'en a-t-il réſulté? Rien, exactement rien, que quelques problêmes qui ont exercé la tête & les doigts de ſept à huit hommes dans l'Europe, & qui ſont reſtés inconnus dans le reſte de l'univers.

Ont-ils du moins réparé dans les arts agréables l'inutilité de leurs contemplateurs profonds? Il s'en faut bien. Leurs poëtes, excepté peut-être Milton, ne peuvent être lus que par eux. On a beaucoup vanté l'eſſai ſur l'homme: on l'a traduit; mais outre qu'il porte ſur un ſyſtême déſeſpérant, ſur une doctrine qui ôte à l'homme la ſeule reſſource qu'il ait peut-être pour l'engager à ſouffrir la vie, l'eſpérance d'un mieux futur, & d'une indemnité dans l'avenir, eſt ce bien le mérite foncier de ce poëme qui en a fait le ſuccès? N'eſt-ce pas la ſoi-

bleſſe de ſes rivaux, qui en a fait la gloire ?

Les Anglois, au milieu des rapſodies barbares qu'on leur donnoit pour de la poéſie, ont été ſi ſurpris de voir éclore un ouvrage qui avoit quelque apparence de raiſon & de bon goût, qu'ils l'ont reçu à ſa naiſſance avec enthouſiaſme. La même conſidération a gagné les étrangers : les applaudiſſements ſe ſont répandus ſans trop d'examen ; & quand une fois ils ont été ſi nombreux, il n'a plus été permis d'examiner s'ils étoient fondés Combien de réputations qui n'ont point d'autre baſe que cette impoſſibilité de remonter à la baſe même ?

Au reſte, quand Pope mériteroit ſa gloire & les éloges qu'on lui a donnés, a-t il un compagnon dans ce genre en Angleterre ? Comment y ſont écrites les pieces dramatiques, épreuve aſſez sûre du goût d'une nation & du progrès des talents chez

elle ? Lès tragédies sont dans un style empoulé, sur des plans sans vraisemblance, presque toujours sans intérêt, ou avec un intérêt qui naît du jeu, & non pas de la piece. Les comédies sont sans bienséance, sans pudeur, avec le même style ; ce qui est assez naturel, puisque la mort & le crime y regnent également. On n'y voit, encore une fois, que des gueux, des filoux, des assassins. Les plus dégoûtantes, les plus affreuses scenes y sont mises en action.

Montesquieu a dit qu'il falloit écorcher un Moscovite pour lui donner de la sensibilité. Les ames Angloises ont-elles donc la même propriété que les corps Russes ? ce n'est que par les plus abominables horreurs qu'on peut les remuer. La peinture des tourments, ou de la dégradation de l'espece humaine, semble être le seul mobile capable de chatouiller un peu leur imagination.

Et remarquez toujours l'inconséquence de leurs panégyriſtes, la facilité avec laquelle ils ſe contrediſent. Ce ſtyle enflé, métaphorique, figuré avec excès, qu'on a nommé oriental; ils ont prodigué les phraſes & les antitheſes, pour prouver que c'étoit un ſymptome infaillible du deſpotiſme. Cependant il eſt naturaliſé en Angleterre à peu près autant qu'à Conſtantinople, ou à Iſpahan. Ils ſoutiennent que les Turcs & les Perſans ſont eſclaves, & que les Anglois ſont libres.

CHAPITRE XV.

Conclusion de cet ouvrage.

RÉsumons-nous. La prétendue liberté angloise n'est qu'un fantôme éblouissant, incapable de soutenir le moindre examen. Il s'évanouit dès qu'on le fixe. On n'apperçoit, quand il est dissipé, qu'une oppression d'autant plus terrible, que la forme légale dont elle se trouve revêtue, ne laisse pas même aux opprimés la triste consolation de penser qu'ils seront vengés.

On me répondra, je m'y attends, que le moment n'est pas favorable pour de pareilles réflexions ; que ce n'est pas quand les Anglois réunissent le commerce des deux mondes ; quand leurs armes victorieuses sont respec-

tées depuis le Canada jusqu'à la Chine ; enfin quand l'univers se tait devant eux, qu'il faut présager leur humiliation & leur ruine. Pour moi, je n'ai que deux mots à repliquer.

La prospérité actuelle de la Grande-Bretagne n'est qu'une bouffissure éphémere, semblable à cet embonpoint trompeur, qui, dans certains sujets, est le symptome & l'effet des grandes maladies. Le crépuscule de la raison, chez les autres peuples, feroit évanouir cet éclat imposant. Dès que les uns auront un bon gouvernement, les autres s'appercevront bientôt combien le leur est défectueux, quant à la partie politique qui rend les nations puissantes ; & quant à celles qui les rend heureuses, ils n'attendront pas si long temps.

Une autre critique à laquelle je m'attends avec d'autant plus de raison, qu'on l'a déjà hasardée, se tirera de l'état actuel de la Perse, de la

Turquie, & en général de toute l'Afie. On ne manquera pas de m'objecter que je me méprends dans les éloges comme dans les critiques; que s'il eft ridicule de choifir, pour cenfurer un peuple qui honore l'Europe, l'époque la plus brillante pour lui, il ne l'eft pas moins d'affecter de louer dans l'Afie une conftitution dégradée, anéantie par les malheurs qui de nos jours accablent d'un bout à l'autre toute cette partie du monde. Du Gange aux Dardanelles on ne voit que des trônes ébranlés, des villes en cendres, des campagnes couvertes de fang & de morts.

Je l'avoue ; mais en vérité cette critique puérile pourroit-elle être réveillée de bonne foi pas des hommes inftruits ? La politique ne reffemble-t-elle pas à ces infectes deftructeurs qui exercent leurs ravages fur les étoffes les plus brillantes & trouvent moyen d'accélérer la corruption des meilleurs fruits ?

Sparte a péri, & tous les jours on fait l'éloge des loix de Lycurgue; Athenes n'eſt plus, & on parle avec eſtime de la légiſlation de Solon. Si les troubles qui déchirent l'Aſie, avoient quelque liaiſon néceſſaire avec les coutumes légales des vaſtes empires qu'elle contient. On ſeroit fondé à ſe récrier contre l'homme qui oſe s'en déclarer l'admirateur; mais ils n'y ont pas plus de rapport que les orages de la ligue & de la fronde n'en ont avec l'ordonnance de Moulins, ou le code Michaut.

Ce n'eſt point parce qu'on a le bonheur de ſe paſſer à Iſpahan, à Conſtantinople de procureurs, de ſecretaires, d'épices, de greffiers, &c. que les Aghvans ſont venus déſoler la Perſe, que les Marates ont ravagé le Mogol; que les Ruſſes ont envahi la Tartarie & les bords de l'Helleſpont, où ils périront ſans pouvoir y prendre racine. Ce n'eſt point parce

qu'on y loue ſans crime des femmes à un prix honnête, & qu'on n'eſt point obligé d'y faire la fortune à des filles d'opéra, à des courtiſanes effrontées, qui ruinent la ſanté comme la bourſe de leurs adorateurs, que Thamas-Kouli-Kan a été aſſaſſiné en Perſe, & que ſes dépouilles ont rallumé les guerres civiles qu'il avoit éteintes.

La légiſlation ſacrée, inaltérable des Aſiatiques, vit au milieu du feu cruel qui conſume leur pays : elle n'a pas pu l'empêcher, mais elle ne l'a point cauſé : elle ſortira tôt ou tard des cendres qui la couvrent & la terniſſent: elle redeviendra alors, comme autrefois, la ſauve-garde du bonheur de ces nations ; elle ſubjuguera leurs tyrans, comme elle l'a toujours fait : ce bûcher dévorant, dont les larmes & le ſang des peuples ſemblent augmenter l'ardeur, ſe métamorphoſera un jour ſous ſon ombre en un aſyle

paisible, où les hommes ne seront pas moins heureux que l'auront été leurs ancêtres.

Je ne finirois pas ; le plaisir de publier des vérités aussi douces que nouvelles, m'emporte. Il faut bien que je m'arrête, mais en réitérant dans la sincérité de mon cœur la profession de foi que j'ai consignée dans mon ouvrage. Je crois très-fermement au bonheur des peuples dans l'Asie : Je ne connois point d'administration dont le commun des hommes ait plus à se louer : il n'y a qu'eux à qui on pourroit appliquer ce vers célebre.

Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit.

Fin du Tome second.

TABLE DES CHAPITRES

Du Tome premier.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. *Des distinctions pour désigner les différentes especes de gouvernements. Qu'elles sont chimériques & mal imaginées. Que c'est-là ce qui a prévenu les esprits contre les gouvernements Asiatiques,* page 1

CHAP. II. *Du despotisme. Ce que c'est. Comment il s'introduit dans un empire,* 11

CHAP. III. *Que d'après les symptomes du despotisme, on ne peut pas soupçonner les Asiatiques d'y être soumis,* 24

CHAP. IV. *De la vigueur des gouvernements Asiatiques. Combien elle est utile aux peuples, par le frein salutaire qu'elle impose aux grands*, 34

CHAP. V. *Passages de différents auteurs, qui confirment tout ce qui vient d'etre dit ci-dessus*, 43

CHAP. VI. *De la propriété des biens; s'il est vrai qu'elle n'ait pas lieu en Asie. Texte de l'Alcoran, & passage de Chardin, qui démontrent le contraire*, 59

CHAP. VII. *Que les propriétés sont bien plus assurées en Asie qu'en Europe. Exemple singulier du scrupule des Asiatiques à cet égard*, 70

CHAP. VIII. *Réfutation d'un passage de l'Esprit des Loix, où l'auteur prétend expliquer ce qui fait qu'il n'y a point de propriété en Asie*, 84

CHAP. IX. *Grandeur & humanité des princes dans la vie privée en Asie; de leur haine pour le faste & l'étiquette qui n'est chere qu'au despotisme*, 98

CHAP. X. *De la perception des impôts. Des douanes; combien elles sont douces en Asie. Des soldats ; avec quels égards, quelle bonté ils sont traités,* 105

CHAP. XI. *De la jurisprudence Asiatique ; des formes usitées dans les procès ; de leur police à cet égard,* 119

CHAP. XII. *S'il est vrai que la justice soit vénale en Asie, & qu'il n'y ait de courage, de vertu dans aucun état,* 129

CHAP. XIII. *Des mœurs du peuple : que la vie en général est plus douce en Asie qu'en Europe. Que les usages y sont plus favorables à la partie peu aisée des nations. Des aliments,* 139

TOME SECOND.

CHAP. XIV. *Nouvelles considérations sur le bonheur des gouvernements de l'Asie. Qu'ils ont une grande ressemblance avec les anciennes démocraties,* page 5

CHAP. XV. *Examen d'un chapitre de l'Esprit des Loix, intitulé* : DE LA COMMUNICATION DU POUVOIR, 26

CHAP. XVI. *Que, par la nature des constitutions de l'Asie, les mauvaises qualités même du souverain tournent au bien public, & que c'est de tous les gouvernements celui où elles prouvent faire le moins de mal*, 37

CHAP. XVII. *S'il est vrai qu'il n'y ait point de loix fondamentales en Asie. Ce que c'est qu'une loi fondamentale*, 46

CHAP. XVIII. *De l'esclavage des femmes en Asie ; s'il est aussi dur, aussi funeste qu'on le prétend : s'il est vrai qu'elles soient plus heureuses en Europe*, 59

CHAP. XIX. *De l'étendue des pouvoirs des magistrats inférieurs en Asie ; si elle est dangereuse parce qu'elle est illimitée ; & s'il est vrai qu'elle soit illimitée*, 71

CHAP. XX. *De la morale des gouvernements Asiatiques ; qu'elle est douce, sage, humaine. Exemple de l'injustice & de l'infidélité avec laquelle on la décrie*, 90

CHAP. XXI. *Des leçons données aux princes en Asie, & de leur maniere d'investir les magistrats de leurs dignités,* 99

CHAP. XXII. *Que les principes du gouvernement en Asie, tiennent en tout à ceux de la religion, & en dérivent,* 111

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *De l'Anglicisme; son origine & ses effets en général parmi nous,* 117

CHAP. II. *De l'équilibre des trois pouvoirs en Angleterre. Combien la sécurité qu'il inspire est illusoire & dangereuse,* 125

CHAP. III. *Que la prétendue sécurité, inspirée, dit on, par les loix & les formes en Angleterre, ne favorise que les esprits brouillons & le désordre,* 130

CHAP. IV. *Que les loix & les formalités Angloises ne sont pas une ressource contre les abus du despotisme, au contraire. Exemples qui le démontrent,* 138

CHAP. V. *De la régie des finances en Angleterre. Combien le système en est pernicieux & destructif,* 147

CHAP. VI. *De la police intérieure de l'Angleterre. Du vol. Absurdité de la crainte qui le fait tolérer. Inhumanité de la législation dans les ordonnances pénales,* 155

CHAP. VII. *Réflexions importantes sur la méprise des législateurs Anglois dans la distribution des peines. Absurdité cruelle de la précipitation avec laquelle les procédures criminelles sont traitées en Angleterre, tandis que les procès civils sont interminables,* 168

CHAP. VIII. *Passage d'un auteur moderne, où l'on retrouve presque toutes les idées que l'on vient de lire,* 177

CHAP. IX. *Si la population de l'Angleterre prouve que le commun des hommes y soit heureux. Si cette population est supérieure à celle de l'Asie. S'il est vrai que celle ci soit diminuée,* 191

CHAP. X. *De la culture en Angleterre. Si l'on peut croire qu'elle y soit aussi florissante qu'on le prétend. Exemples des absurdités qu'on s'est permises dans*

les récits hasardés sur cette isle merveilleuse, 202

CHAP. XI. *De l'état du peuple en Angleterre ; des mendiants ; des hôpitaux qui y sont communs, & qui prouvent que le nombre des gens qui souffrent y est très-grand*, 213

CHAP. XII. *Du patriotisme. Du suicide. Que l'un est moins véhément en Angleterre qu'en Asie ; & que l'autre, qui y est commun, annonce la dureté, la corruption du gouvernement*, 223

CHAP. XIII. *De la philosophie ; des mœurs chez les Anglois. Combien l'une est inconséquente, & les autres dures & dissolues*, 228

CHAP. XIV. *Des succès des Anglois dans les sciences profondes & dans les arts agréables*, 238

CHAP. XV. *Conclusion de cet ouvrage*, 244

Fin de la Table des chapitres du Tome second.